L'Ancêtre

Les bénévoles, l'âme de la SGQ

Jean Abraham dit Langevin

Simone Côté, femme d'affaires en 1675

Revue de la Société de généalogie de Québec
www.sgq.qc.ca

Nouvelles publications numériques disponibles à la Société de généalogie de Québec

LES CIMETIÈRES DE SAYABEC : PLANS, RELEVÉ DES ÉPITAPHES ET BMS DES PERSONNES DÉCÉDÉES

Auteur : Reynald St-Amand

Outre un court historique de Sayabec, ce nouveau DVD comprend les plans de localisation et un relevé des inscriptions des pierres tombales des deux cimetières, Jardin de la Paix et J.-C.-Saindon. L'auteur présente également les dates de naissance, de mariage et de décès des personnes dont le nom a été inventorié ainsi que quelques renseignements complémentaires. Ce nouvel outrument de recherche est complété par des photos des pierres tombales, leur classification ainsi que des clichés de la localité de Sayabec située dans la vallée de la Matapédia.

N° de publication : 118DVD Prix : 20 $

RELEVÉ DU CIMETIÈRE DE SAINT-PLACIDE
(Charlevoix)

Auteure : France Côté

Le présent CD contient les informations suivantes :
- un diaporama (fichier PPS) présentant l'église (extérieur, intérieur et sacristie) ainsi que des vues générales du cimetière;
- un plan du cimetière, sous format Acrobat PDF;
- la liste alphabétique, sous format Acrobat PDF, de toutes les personnes dont les noms apparaissent sur les pierres tombales;
- la liste de toutes les pierres tombales, sous format Acrobat PDF numérotées selon le plan du cimetière;
- les photos des pierres tombales (format JPG) numérotées selon le plan.

N° de publication : 119CD Prix : 15 $

RÉPERTOIRE DE SAINT-GEORGES DE CACOUNA

Ce cédérom comprend les baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Georges de Cacouna, en un répertoire rédigé par Yvon Lévesque en collaboration avec Roland Gernier et Julien Burns. On y trouve les données des baptêmes (1813 à 1940), des mariages (1813 à 1986) et des sépultures (1813 à 1940) de cette paroisse. À partir de 1942, s'ajoutent quelques décès dont le patronyme est Lévesque. Ces données proviennent des répertoires et registres paroissiaux disponibles à la Société de généalogie de Québec et aux Archives nationales du Québec (BAnQ). Pour les mariages entre 1813 et 1986, on a utilisé les informations contenues dans le volume 2 du répertoire des mariages de la série *Rivière-du-Loup et Témiscouata*.

N° de publication : 122CD Prix : 20 $

La Société de généalogie de Québec célèbre son 50e anniversaire

Procurez vous ce livre souvenir.

Vous y découvrirez les débuts de la généalogie à Québec, sa formidable évolution et le travail remarquable réalisé par des bénévoles passionnés.

Offre spéciale de lancement jusqu'au 30 septembre 2011 au prix de 20 $ seulement.

(Tous les participants au colloque « D'hier à demain : vers de nouvelles origines » en recevront un exemplaire.)

POUR VOTRE MARIAGE
VOTRE RÉCEPTION
VOTRE RÉUNION
VOTRE RENCONTRE
VOTRE CONFÉRENCE DE PRESSE

LE DOMAINE CATARAQUI

OFFREZ-VOUS LE NOUVEAU DOMAINE CATARAQUI

Riche d'un cachet unique et entièrement restauré, le fabuleux domaine Cataraqui propose des salles magnifiques, au cœur d'un site exceptionnel.

2141, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P9
Tél.: 418 528-7433
www.qcng.org

En partenariat :

BANQUE NATIONALE
GROUPE FINANCIER

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
Québec

ISBN 978-2-89448-679-5

MARC-ANDRÉ TARDIF

Monsieur Olivier

Vie de sieur Olivier Le Tardif (1602-1665)

Monsieur Olivier relate le destin unique de sieur Olivier Le Tardif qui a voué sa vie aux premiers Canadiens venus s'établir en Nouvelle-France. En plus d'être un ami des Sauvages, il fut tour à tour secrétaire et interprète de Champlain, procureur de la Nouvelle-France, seigneur de la Côte de Beaupré et fondateur de Château-Richer.

Marc-André Tardif, descendant direct de ce héros méconnu, offre un récit capiteux et soudant inspiré de nombreux documents d'archives et de notices biographiques. Comme dans toute bonne histoire, rêves, amours, déceptions, épreuves, maladie et deuils jalonnent ce récit.

« Pour moi, le vrai roman historique ne peut qu'enrichir l'Histoire. C'est le cas avec l'ouvrage de Marc-André Tardif. Sans lui, Olivier Le Tardif ne serait qu'une personnalité parmi tant d'autres du XVIIe siècle. » - JACQUES LACOURSIÈRE

YVES MORIN

Les Cœurs tigrés

En 1968, un jeune cardiologue de l'Hôtel-Dieu de Québec doit faire face à une nouvelle maladie cardiaque grave qui frappe des hommes jeunes et en bonne santé. Au fil de son enquête, il découvre que, en 1665, Jean de Bonnemort, premier médecin à pratiquer la profession en Nouvelle-France, a dû affronter des cas d'hydropisie sévère qui s'apparentent étrangement à cette mystérieuse maladie.

En juxtaposant deux moments distincts de l'histoire et en s'inspirant d'une controverse qui avait ému la population de la ville de Québec dans les années 1960, Yves Morin signe un roman historique efficace qui, par moments, revêt des allures de thriller dans lequel il est difficile de départager le vrai du faux.

Le malade suffoquait. À demi assis sur la civière, la tête nouée à droite, le visage angoissé et suffoqué, il passait la main gauche sur son thorax découvert. Il fléchissait les jambes sans doute pour mieux soutenir les muscles de la respiration. À son côté, une Augustine se penchait sur son bras droit pour fixer le perfusion intraveineuse.

Je ne savais pas à ce moment que ce tableau reviendrait me hanter et me resterait longtemps gravé dans la mémoire.

ISBN 978-2-89448-681-1

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC **1961 - 2011**

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8
Téléphone : 418 651-9127 Télécopieur : 418 651-2643
Courriel : sgq@total.net Site : www.sgq.qc.ca

SOMMAIRE

ARTICLE DE FOND

Jean Abraham dit Langevin, grenadier du régiment de Berry 17
Danielle Collin (5735)

Pierre Creste et la Prévôté 33
Georges Crête (0688)

Simone Côté, femmes d'affaires et ancêtre d'une lignée remarquable 41
Jacqueline Côté (6312)

ÉTUDES

Mystérieuse Angélique – complément d'enquête 29
Jacques Gagnon

Connaissez-vous Robert Langlois? 47
Robert Auclair (3095)

Les Québécois : chauffards depuis 1716 49
Guy Giguère

CHRONIQUES

Mères de la nation 5

Nouvelles de la Société 9

L'héraldique et vous 57

Le généalogiste juriste 59

Les Archives vous parlent de 63

Service d'entraide 65

À livres ouverts 69

AUTRES SUJETS

Hommage aux bénévoles 4

Hommage aux fondateurs 11

Nos auteurs pionniers (3) 15

Prix de *L'Ancêtre* du volume 38 28

Gens de souche – OLIVIER 31

Conditions : Nos membres publient; Rassemblements de familles 40

Centre de documentation Roland-J.-Auger 51

Généalogie insolite 53

Les contacts de *L'Ancêtre* 56

Page couverture :
Photomontage du tiers des 150 bénévoles de la Société de généalogie de Québec devant le pavillon Louis-Jacques-Casault qui abrite les locaux de la SGQ.
Montage fait par Jean-Pierre Gaudet à partir des photos de Jacques Olivier, juin 2011.

La SGQ est une société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.
La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Depuis la fondation de la Société de généalogie de Québec en 1961, la participation des bénévoles a permis à celle-ci de maintenir une constante progression, ce qui en fait une partenaire majeure dans le cheminement du pôle d'excellence de la généalogie au Québec. En 2011, nous comptons 150 bénévoles qui œuvrent au sein des comités de *L'Ancêtre*, de la bibliothèque, des conférences, de la formation, de l'informatique, des publications, des relations publiques, du service à la clientèle, du service d'entraide, du service de recherche, et du web. À ceux-là s'ajoutent les bénévoles des comités *ad hoc* de la roue de paon et de l'héraldique, ainsi que les groupes de travail du secrétariat et de la trésorerie.

C'est avec plaisir que nous vous présentons les bénévoles de l'année 2011

Claude ASSELIN; Jean AUDET; Nicole AUGER; Pauline AUGER; Michel BANVILLE; Marc BEAUDOIN; Gilles BÉDARD; André G. BÉLANGER; Johanne BÉLIVEAU; André BELLEAU; Georges-Aimé BERNARD; Lawrence BERNARD; Nicole BLAIS-LABRECQUE; Rita BOILY; Claudette BOISSONNEAULT; Réal BOUCHARD; Paul BOUDREAU; Danièle BRIÈRE; Cécile BROUSSEAU; Julien BURNS; Maurice BUSQUE; Gabrielle CARRIER; Gilles CAYOUETTE; Francine CHALUT; Daniel CHATEL; Suzanne CORNEAU; André CÔTÉ; France CÔTÉ; Sherry CRAIG; Michel CYR; Francine DAIGLE; Louise DAIGLE; Madeleine DALLAIRE; André DAUPHIN; Raymond DERASPE; Patrick W. DESBIENS; France DES ROCHES; Michelle DESROSIERS; Hilaire DION; G.-André DIONNE; Françoise DORAIS; Michel DROLET; Ghislaine DROUIN; Jacques DUBÉ; Marcel DUPONT; Yves DUPONT; Jacques DUQUETTE; Hélène DUVAL; Solange FORTIER; Jacques FORTIN; Jean-Pierre FORTIN; André R. FOURNIER; Armelle FOURNIER; François FOURNIER; Jacques FOURNIER; Jean FRÉCHETTE; Guy GAGNON; Jocelyne GAGNON; Lucien GAGNON; Alain GARIÉPY; Diane GAUDET-LAMOUREUX; Marcel A. GENEST; † Julien GIGNAC; Florent GINGRAS; Gilles GIROUX; Monique GRAND-MAISON; Roland GRENIER; Hélène GRIMARD; Claire GUAY; Gilles HÉON; Josette HÉROUX-ROY; André JEAN; Irène B. LACHANCE; Claire LACOMBE; Yvon LACROIX; Marcel LALANNE; Lucie LALIBERTÉ; Jean-Paul LAMARRE; Michel LAMOUREUX; Pierre F. LANGLOIS; Martine LAPOINTE; Monique LAVOIE; Claude LE MAY; Bernard LEBEUF; Mario LEBLANC; Rodrigue LECLERC; Robert LÉGARÉ; Francine LEMELIN; Paul LESSARD; Marc-Guy LÉTOURNEAU; Henri LEVASSEUR; Joceline LEVASSEUR; Claude Roland LÉVESQUE; Georgette LÉVESQUE; Diane MAHEUX-JACQUES; Denis MARTEL; Louise MARTEL; Bibiane MÉNARD-POIRIER; Bernard MONTMINY; Marc MOREAU; Jean-Guy MOREL; Hervé Georges MORIN; Yvan MORIN; Madeleine MORISSETTE; Michel-Luc MORNEAU; France NADEAU; Robert NOËL; André NORMAND; Jacques OLIVIER; H. Paul OUELLET; Line PAQUET; Gisèle PARENT; Guy PARENT; Mariette PARENT; Roger PARENT; Claire PELLETIER; Renaud PEU; Ghislain QUIMPER; Denis RACINE; Yolande RENAULD; Lorraine RHÉAUME; Guy RICHARD; Louis RICHER; Méridel ROBIDOUX; Nicole ROBITAILLE; Denise RONDEAU-ROBITAILLE; Hélène ROUTHIER; Georges ROY; Fernand SAINTONGE; Denyse SARAULT; Louise SAVARD; Pierrette SAVARD; Guy SIMARD; Réal ST-PIERRE; Alfred SUNDSTROM; Jacqueline SYLVESTRE; Lise TESSIER; Roger TESSIER; Fernand THIBAULT; Monique THIBAULT; Colette TREMBLAY; Marthe TREMBLAY; Louise TUCKER; Gaston TURCOTTE; Réal TURGEON; Mario VALLÉE; Carole VEILLETTE; Suzanne VEILLEUX-FORTIN; Gisèle VÉZINA.

Le Conseil d'administration désire exprimer aux bénévoles toute sa reconnaissance et manifester sa fierté d'avoir des gens dévoués et passionnés pour répondre aux besoins des membres et contribuer à l'essor de la généalogie à Québec.

Merci!

André G. Bélanger, président
pour le Conseil d'administration

Comité de *L'Ancêtre*
2010 - 2011

Directeur et rédacteur en chef Jacques Olivier (4046)

Coordonnatrice Diane Gaudet (4868)

Membres France DesRoches (5595)
Jacques Fortin (0334)
Claire Guay (4281)
Claire Lacombe (5892)
Claude Le May (1491)
Rodrigue Leclerc (4069)
Denis Martel (4822)
Nicole Robitaille (4199)

Collaborateurs Claire Boudreau
Raymond Deraspe (1735)
André G. Dionne (3208)
† Paul-André Dubé (4380)
Jocelyne Gagnon (3487)
Alain Gariépy (4109)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Rénald Lessard (1791)
Claire Pelletier (3635)
Louis Richer (4140)
Guy Parent (1255)
Mario Vallée (5558)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

COTISATION

Canada
* Adhésion principale 45 $

Amérique sauf Canada
* Adhésion principale 55 $ US

Europe
* Adhésion principale 45 €

Membre associé demeurant à la même adresse (ne reçoit pas *L'Ancêtre*) demi-tarif

*Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*

Note
Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2011SGQ

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la Société et de l'auteur.

Imprimé par Groupe ETR, Québec.

† Paul-André Dubé (4380)

Anne LANGLOIS

Marie-Anne, fille de Philippe LANGLOIS et Marie BINET, est originaire de la paroisse de Saint-Sulpice, ville et archevêché de Paris, en Île-de-France. Née le 14 et baptisée le 16 avril 1652 à Saint-Martin de Meudon (Hauts-de-Seine), elle était orpheline de père lorsqu'elle est arrivée en Nouvelle-France en 1670, apportant des biens estimés à 300 livres et un don du roi de 50 livres. Rejointe au pays par sa mère, son beau-père François BLÉRY et son demi-frère Alexandre DOUCET, elle savait signer. Elle survécut à son époux 10 ans; elle est décédée le 6 décembre 1724 et a été inhumée le 7 à Saint-Jean, île d'Orléans.

Après avoir passé un contrat de mariage le 4 novembre 1670 à Québec (notaire Romain Becquet), elle épouse René CAUCHON dit LAVERDIÈRE le 16 novembre 1670 à Sainte-Famille, île d'Orléans, fils de René et Charlotte SITOLEUX dit ERTOLE, de Saint-Christophe de Bléré, archevêché de Tours (arrondissement de Tours, Indre-et-Loire) où il était né et avait été baptisé le 4 septembre 1640. À son arrivée en Nouvelle-France en 1665, il était chirurgien au régiment de Carignan-Salières. Il a été habitant, juge bailli de l'île d'Orléans et chirurgien. Il est décédé le 12 décembre 1714 et a été inhumé le 14 à Beaumont.

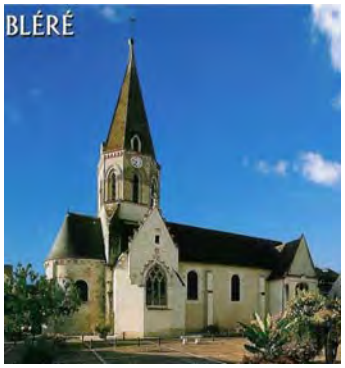

Église Saint-Christophe de Bléré, Indre-et-Loire, datant du XIIe siècle avec des chapelles des XVe et XVIe siècles. Source : www.communes.com/images/orig/centre/indre-et-loire/blere_37150/Blere_8703_Eglise-St-Christophe.jpg

Leur ménage, établi à Saint-Jean, I.O., comprenait 13 enfants qui leur donneront 37 petits-enfants :

1. **Louis** : né et baptisé le 10 septembre 1671 à Sainte-Famille, île d'Orléans. Il épouse Catherine DUMAS le 21 juillet 1698 à Saint-Jean. Ils auront 14 enfants. Inhumé le 23 mars 1748 à Saint-Jean.
2. **René** : né le 27 juin 1673 et baptisé le 4 juillet à Sainte-Famille. Il épouse Jeanne DUBEAU le 25 novembre 1710 à Saint-Jean. Ils auront sept enfants. Il est décédé le 5 janvier 1747 et a été inhumé le 7 à Saint-Vallier.
3. **François** : né le 18 avril 1676 et baptisé le 19 à Québec. Il épouse Marie-Jeanne PLANTE le 11 novembre 1711 à Saint-Jean. Aucune postérité n'est issue de cette union. Il est décédé le 10 janvier 1750 et a été inhumé le lendemain à Deschambault.
4. **Marie-Anne** : née le 1er septembre 1678 et baptisée le 3 à Sainte-Famille. Elle épouse Ignace THERRIEN le 25 novembre 1706 à Saint-Jean. Ils auront deux enfants.

5. **Marie** : née vers 1680, lieu indéterminé; décédée le 26 décembre 1710 à Saint-Jean.
6. **Marie-Madeleine :** née le 8 mars 1683 et baptisée le 18 à Saint-Jean. Elle épouse Antoine VÉRON dit MONTANDRE le 3 janvier 1712 à Montréal. En secondes noces, elle épouse Charles Demers (Dumais) à Montréal (trois enfants). Elle est décédée le 6 septembre 1758 et a été inhumée le lendemain à l'Hôpital général de Montréal.
7. **Philippe** : né le 21 février 1685 et baptisé le 28 à Saint-Jean. Il épouse Marie-Anne DUPUY dit LAGARENNE, le 31 octobre 1716 à Trois-Rivières. Un seul enfant est issu de ce mariage. Philippe est décédé le 13 août 1720 à Trois-Rivières.
8. **Marguerite-Angélique** : née le 15 février 1687 et baptisée le 18 à Saint-Jean. Décédée le 19 janvier 1705, elle est inhumée le 21 à Saint-Jean.
9. **Véronique** : née vers 1689, lieu indéterminé. Elle épouse Pierre ARCAND dit BORDELAIS le 26 février 1715 à Cap-Santé. Ils auront 11 enfants. Elle est décédée le 27 juin 1760 et a été inhumée le 28 à Deschambault.
10. **Alexandre** : baptisé le 20 mai 1691 à Saint-Jean.
11. **Rose** : née le 2 mai 1693 et baptisée le 4 à Saint-Jean. Elle épouse François Jean-Baptiste NAULT le 5 novembre 1730 à Deschambault. Ils auront deux enfants. Elle est décédée le 12 juillet 1758 et a été inhumée le lendemain à Deschambault.
12. **Gabriel-Georges** : né et baptisé le 6 février 1696 à Saint-Jean. Il est décédé et a été inhumé le 27 juin 1731 à La Prairie.
13. **Anonyme féminin** : née, décédée et inhumée le 16 janvier 1698 à Saint-Jean.

Mariages de descendants du couple LANGLOIS-CAUCHON : 1 de 1600 à 1699, 144 de 1700 à 1799, 10 de 1800 à 1899 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, cédérom.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien*, cédérom.
- Fichier *Origine*, n°s 240744 et 290067.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 17, 209, 210, 1072.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 332.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal., vol. 57, p. 44.

Catherine DE BAILLON

Catherine DE BAILLON est née vers 1645. Elle était la fille d'Alphonse, sieur de la Mascotterie (écuyer), et Louise DEMARLE, de Montfort-l'Amaury, arrondissement de Rambouillet, évêché de Chartres, en Île-de-France. Orpheline de père, elle est arrivée en 1669 en Nouvelle-France apportant des biens estimés à 1 000 livres. Elle savait signer. On lui attribue 36 ans au recensement de 1681. Elle est décédée le 30 janvier 1688 à Rivière-Ouelle. Des recherches ont permis d'établir son ascendance royale.

Après avoir passé un contrat de mariage le 19 octobre 1669 devant le notaire Pierre Duquet, elle épouse à Québec le 12 novembre 1669 Jacques MIVILLE dit DESCHÊNES, fils de Pierre MIVILLE dit LE SUISSE et Charlotte MAUGIS, de Saint-Hilaire de Hiers, aujourd'hui commune de Hiers-Brouage, évêché de Saintes, en Saintonge (Charente-Maritime). Jacques est né le 2 mai 1638. Il est mentionné pour la première fois en Nouvelle-France en 1649 où il est arrivé avec ses parents. Il savait signer. Au recensement de 1681, il est établi à Rivière-Ouelle où il est décédé le 27 janvier 1688 et a été inhumé le lendemain.

Le ménage de Catherine et Jacques, établi à Rivière-Ouelle, comptait six enfants dont cinq se sont mariés et leur ont donné 43 petits-enfants :

1. **Marie-Catherine** : née le 22 août 1670 et baptisée le 3 septembre à Québec. Elle épouse Ignace DURAND le 24 février 1691 à Québec. Ce couple a eu un seul enfant. Elle épouse en deuxièmes noces Jean-Baptiste SOULARD le 16 septembre 1701 à Québec. Ce couple est resté sans postérité. Elle épouse en troisièmes noces Jean-Joseph FERRÉ dit DUBURON le 6 février 1713 à Québec. Ce couple est également resté sans postérité. Elle est décédée et a été inhumée le 13 juillet 1715 à Québec.
2. **Charles** : né le 5 septembre 1671 et baptisé le 8 à Québec. Il épouse Louise-Charlotte GRONDIN le 13 février 1697 à Rivière-Ouelle. Ce couple a eu 10 enfants.
3. **Jean :** né le 5 septembre 1672 et baptisé le lendemain à Québec. Il

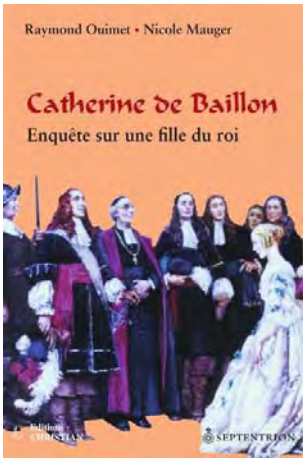

OUIMET, Raymond et Nicole MAUGER. *Catherine de Baillon, enquête sur une fille du Roi*, Paris, Québec, Éd. Christian et Septentrion, 2001, 264 p.

épouse Marie-Madeleine DUBÉ, fille de Mathurin et Marie CAMPION, le 13 mai 1691 à Rivière-Ouelle. Jean et Marie-Madeleine ont engendré 11 enfants. Il est décédé le 30 décembre 1711 et a été inhumé le lendemain à Rivière-Ouelle.

4. **Marie-Louise** : née le 30 mars 1675 à Saint-Jean-Port-Joli et baptisée le 23 juillet à Québec. Elle est décédée le 10 octobre 1754 et a été inhumée le lendemain à Saint-Laurent, île d'Orléans.
5. **Charles** : né le 14 août 1677 à Rivière-Ouelle et baptisé le 1er septembre à Québec. Il épouse Marie-Marthe VALLÉE le 28 août 1702 à Rivière-Ouelle. Ce couple a eu 12 enfants. Charles a été inhumé le 11 février 1758 à La Pocatière.
6. **Marie-Claude** : née le 1er octobre 1681 à Rivière-Ouelle et baptisée le 20 novembre à L'Islet. Elle épouse François NIQUETTE dit MONTY le 7 janvier 1699 à Saint-François-du-Lac. Ce couple aura trois enfants. Elle épouse en deuxièmes noces Jean-Baptiste Louis HAREL le 2 mars 1710 à Saint-François-du-Lac. Ce couple aura six enfants. Elle épouse en troisièmes noces Gilles BADAYAC dit LAPLANTE le 22 juillet 1725 à Saint-François-du-Lac. Ce couple n'a pas eu de descendance. Marie-Claude a rempli le rôle de sage-femme. Elle est décédée entre novembre 1744 et février 1747 à Saint-François-du-Lac.

Mariages de descendants du couple DE BAILLON – MIVILLE-DESCHÊNES : 4 de 1600 à 1699, 569 de 1700 à 1799, 158 de 1800 à 1899, 165 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, cédérom.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien*, cédérom.
- Fichier *Origine*, nos 240172 et 242942.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 39, 394, 417, 558, 817, 818, 819, 849, 1055.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 297.
- OUIMET, Raymond et Nicole MAUGER. *Catherine de Baillon, enquête sur une fille du Roi*, Paris, Québec, Éd. Christian et Septentrion, 2001, 264 p.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal.

Madeleine DESPRÉS

Madeleine, née vers 1653, était la fille de François DESPRÉS et Madeleine LEGRAND, de la paroisse de Saint-Sauveur, ville et archevêché de Paris, en Île-de-France. Elle est arrivée en Nouvelle-France en 1670, apportant des biens estimés à 200 livres et un don du roi de 50 livres. Elle savait signer. On la dit âgée de 28 ans au recensement de 1681. Elle est décédée *après trois jours de maladie* le 18 décembre 1712 et a été inhumée le lendemain à Saint-Jean, île d'Orléans.

Église de Saint-Pierre de Maulais (Deux-Sèvres) où a été baptisé Nicolas Audet en 1637. Source : www.septentrion.qc.ca/banque-images/fiche-image.asp?id=5228

Après avoir passé un contrat de mariage le 30 août 1670 devant le notaire Romain Becquet, elle épouse à Sainte-Famille, île d'Orléans, le 15 septembre 1670, Nicolas AUDET dit Lapointe, fils d'Innocent AUDET et Vincende ROY, de Saint-Pierre de Maulais, évêché de Poitiers, en Poitou (aujourd'hui commune de Taizé, arrondissement de Bressuire, Deux-Sèvres) où il est né et a été baptisé le 12 juillet 1637. Il est mentionné pour la première fois en Nouvelle-France en 1663. On le dit âgé de 23 ans au recensement de 1666 à Saint-Joachim où il travaille comme engagé de Mgr de Laval, et de 28 ans au recensement de 1667 et de 40 ans au recensement de 1681. Il était un compagnon de Mathurin Dubé (Marie Campion) en 1666 et un de ses voisins de 1667 à 1686. Il ne savait pas signer. Il est décédé le 9 décembre 1700 et a été inhumé le lendemain à Saint-Jean.

Plaque sur l'église de Saint-Pierre de Maulais (Deux-Sèvres).
Source : www.audetditlapointe.ca/accueil/index.html

Leur ménage, établi à Saint-Jean, comptait 12 enfants qui donneront à Madeleine et Nicolas 95 petits-enfants :

1. **Nicolas** : né et baptisé le 21 septembre 1671 à Sainte-Famille.
2. **Nicolas** : né le 13 et baptisé le 21 septembre 1672 à Sainte-Famille
3. **Pierre** : né et baptisé le 22 juillet 1674 à Sainte-Famille. Il épouse Marie DUMAS le 3 février 1698 à Saint-Jean. Ce couple aura neuf enfants. Pierre est décédé le 14 mai 1715 et a été inhumé le lendemain à Saint-Jean.
4. **Jean-Baptiste** : né le 17 novembre 1675, il a été baptisé le 1er décembre à Sainte-Famille. Il épouse

Marie-Louise GODBOUT le 16 avril 1708 à Saint-Laurent, I.O. Ce couple aura 11 enfants. Il est décédé le 12 novembre 1728 et a été inhumé le lendemain à Saint-Jean.

5. **Marie-Madeleine** : née le 18 septembre 1677, elle a été baptisée le 29 à Sainte-Famille. Elle épouse Jean POULIOT le 11 février 1697 (ct notaire Louis Chambalon). Ce couple aura neuf enfants. Elle est décédée le 8 novembre 1761 et a été inhumée le lendemain à Saint-Laurent.
6. **Joseph** : né vers 1679, il épouse Jeanne POULIOT le 5 novembre 1703 à Saint-Laurent. Ce couple aura sept enfants. Joseph est décédé entre le 24 novembre 1732 et le 20 septembre 1733.
7. **Nicolas** : né en 1680 à Saint-Jean. Il épouse Marie-Louise CHABOT le 15 avril 1697 à Saint-Laurent. Ce couple aura neuf enfants. Il est décédé le 22 octobre 1751 et a été inhumé le 24 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.
8. **Marie** : née le 28 août 1682, elle a été baptisée le 4 septembre à Saint-Jean. Elle épouse Maurice CRÉPEAU le 6 février 1702 à Saint-Jean. Ce couple aura 12 enfants. Elle est décédée le 4 janvier 1775 et a été inhumée le lendemain à Saint-Pierre, île d'Orléans.
9. **François** : né le 10 avril 1684, il a été baptisé le 12 à Saint-Jean. Il épouse Marguerite BERNARD le 3 juin 1709 à Saint-Laurent. Ils auront neuf enfants.
10. **Marguerite** : née le 10 décembre 1686, elle est baptisée le lendemain à Saint-Jean. Elle épouse Louis ÉMERY dit CODERRE le 26 août 1722 à Boucherville. Ce couple aura deux enfants. Elle est décédée et a été inhumée le 5 juillet 1758 à L'Assomption.
11. **Innocent** : né le 16 avril 1689 à Saint-Jean. Il épouse Geneviève LEMELIN le 12 novembre 1719 à Saint-Laurent. Ils auront 15 enfants.
12. **Joachim** : né vers 1695. Il épouse Marie-Louise LACROIX dit ROBERGE le 23 novembre 1716 à Saint-Laurent. Ils auront 12 enfants.

Mariages de descendants du couple DESPRÉS-AUDET dit LAPOINTE : 3 de 1600 à 1699, 733 de 1700 à 1799, 265 de 1800 à 1899, 310 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, cédérom.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien*, cédérom.
- Fichier *Origine*, n° 240133.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 30, 31, 291, 404, 940.
- *L'Ancêtre*, vol. 21, p. 63-64.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVIIe siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 306
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal.

NOS MEMBRES PUBLIENT

FRÉDÉRIC LEMIEUX - *GILLES LAMONTAGNE - SUR TOUS LES FRONTS*, OUTREMONT, CARTE BLANCHE, 2010, 672 P.

Né à Montréal en 1919, Gilles Lamontagne est pilote de guerre dans les années 1940. Il s'installe à Québec à son retour de captivité de l'Allemagne nazie. Après plusieurs années en affaires, il se laisse convaincre, par René Lévesque notamment, de se lancer en politique alors que la Révolution tranquille bat son plein. Élu maire de Québec en 1965, il remplira trois mandats successifs avant de se lancer en politique fédérale. Ministre de la Défense durant la Guerre froide, il termine sa carrière comme lieutenant-gouverneur du Québec.

Cet ouvrage va au-delà du seul destin de Gilles Lamontagne. Grâce à une documentation riche et d'abondantes illustrations, Frédéric Lemieux nous offre une véritable fresque de la ville de Québec, qui englobe plusieurs décennies.

Obtenez votre exemplaire à 25 $ (taxes et transport inclus) en commandant directement à frederic@fredericlemieux.com

Disponible également en librairie à 36,95 $ + taxes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Président André G. Bélanger (5136)
Vice-président Guy Parent (1255)
Secrétaire Louis Richer (4140)
Trésorière Pierrette Savard (2800)

Administrateurs Yves Dupont (2612)
Yvon Lacroix (4823)
André Normand (3076)
Hélène Routhier (5919)
Louise Tucker (4888)

Conseiller juridique
Me Serge Bouchard

COMITÉS

Bibliothèque
Mariette Parent (3914) (Direction)

Conférences
Louis Richer (4140) (Direction) C. A.

Entraide généalogique
André G. Dionne (3208) (Direction)

Formation
Hélène Routhier (5919) (Direction) C. A.

Informatique
Yvon Lacroix (4823) (Direction) C. A.

Publications
Gabrielle Carrier (3100) C. A.
Roland Grenier (1061) (Direction)
Roger Parent (3675) (Expédition)

Relationniste
Nicole Robitaille (4199)

Revue *L'Ancêtre*
Diane Gaudet (4868) (Coordination)
Jacques Olivier (4046) (Direction et rédaction)

Services à la clientèle
André G. Bélanger (5136) (Direction) C. A.

Service de recherche
Louis Richer (4140) (Direction) C. A.

Site web
Guy Parent (1255) (Direction) C. A.

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

André G. Bélanger (5136)

NOMINATION AU C. A.

À sa réunion mensuelle en août dernier, le C. A. nommait Mme Louise Tucker membre du Conseil d'administration en remplacement de Mme Gabrielle Carrier qui a décidé de mettre fin à son engagement. Nous remercions bien sincèrement Mme Carrier pour son dévouement comme administratrice. Le mandat de Mme Tucker se terminera en mai 2012. Nous lui souhaitons la bienvenue tout en lui assurant notre collaboration.

5 À 7 DES BÉNÉVOLES

Le Conseil d'administration invitait, au début du mois de juin, les 150 bénévoles à un 5 à 7 en guise de remerciements pour le travail accompli au cours de l'année. Près de 85 personnes ont assisté avec enthousiasme à cette fête qui d'année en année permet d'échanger et de partager différentes expériences et anecdotes avec les collègues, tout en profitant de l'occasion pour satisfaire son appétit. Plusieurs membres se sont joints récemment à l'équipe de bénévoles et ont été présentés à l'assistance. Nous leur souhaitons la bienvenue et bon succès dans leur engagement.

Mme Hélène Duval, une des gagnantes des prix de présence.
Photo : Jacques Olivier.

Par ailleurs, cette rencontre a été l'occasion de remettre aux lauréats les attestations de reconnaissances relatives à leur bénévolat.

BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

Depuis la fondation de la Société de généalogie de Québec en 1961, la participation des bénévoles a permis à celle-ci de maintenir une constante progression, ce qui en fait une partenaire majeure dans le cheminement vers un pôle d'excellence de la généalogie au Québec.

Dans notre milieu, nombreuses sont les personnes qui offrent beaucoup d'elles-mêmes, avec empressement et rigueur, et le professionnalisme que requiert leur engagement envers la SGQ. La constance et la qualité de l'action de chacun permettent de maintenir un milieu de qualité pour nos chercheurs. Choisir de mettre en valeur certaines de ces personnes ne se veut aucunement négatif à l'apport déterminant de chacun et chacune, et nous permet de se retrouver entre nous, de nous ouvrir à la réalité des autres et de nous encourager mutuellement.

L'automne dernier, le Conseil d'administration lançait un appel à tous pour identifier des personnes que l'on aimerait mettre en valeur. À la suite des suggestions des membres, le Conseil d'administration proposait les candidatures à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Lors de son assemblée annuelle le 25 mai dernier, la FQSG dévoilait les noms des deux lauréats.

MÉDAILLE DE RECONNAISSANCE

Dans un premier temps, la médaille de reconnaissance a été décernée à Gilles Giroux pour sa réalisation au niveau des affaires comptables de première ligne. Notre lauréat est un personnage affable, au travail soutenu et remarquable.

Depuis plusieurs années, il s'occupe de contrôler les entrées d'argent et les dépôts de la SGQ. La diversité et le volume des transactions comme les adhésions, les renouvellements, les dons, les cours, la vente de produits multiples rendent sa tâche complexe. Il doit s'assurer de l'équilibre de la caisse, faire les corrections le cas échéant et trouver les pièces manquantes. Un travail qui exige de l'organisation, le souci du détail et de l'exactitude. Il a réalisé un manuel de procédures pour rendre le système de gestion clair et compréhensible. Ce travail de moine fait de Gilles Giroux un chercheur perspicace et consciencieux parce qu'il a à cœur de produire des résultats exacts.

Gilles est un homme sur qui on peut se fier totalement. Nous apprécions ce qu'il fait et comment il le fait. Merci et bravo à Gilles Giroux.

Gilles Giroux, entouré de Louis Richer et André G. Bélanger.
Photo : Jacques Olivier.

PRIX RENAUD-BROCHU

Dans un deuxième temps, le prix Renaud-Brochu a été accordé à un bénévole pour l'ensemble de son œuvre. Il a été remis cette année à Florent Gingras.

Il s'est joint à la Société de généalogie de Québec en 1995. Depuis sa retraite, il met l'épaule à la roue dans tous les secteurs du Centre de documentation Roland-J.-Auger. Nous pouvons le qualifier de bénévole polyvalent puisqu'il fait partie du comité d'informatique et touche à tous les volets comme l'entretien des postes de travail, s'occupe des copies de sécurité, redirige les courriels de la boîte de messagerie, contribue aux corrections des données du BMS2000, dirige les messages laissés dans la boîte vocale, participe au comité des publications, accompagne les comités dans leurs besoins, remplace au pied levé une absence imprévue à l'accueil, installe le matériel de présentation des conférences, participe à l'aménagement des stands d'information et déplace les meubles sur demande.

Florent Gingras, entouré de Louis Richer et André G. Bélanger.
Photo : Jacques Olivier.

Florent est un bénévole qui est toujours de bonne humeur, prêt à aider sans réserve et que toute société de généalogie aimerait avoir dans ses rangs. Merci et bravo Florent.

Apprécier le travail d'un autre et la qualité de sa contribution, prendre le temps de le manifester et de remercier constitue un geste d'accueil et d'ouverture. Je suis heureux de la place que nous accordons à la reconnaissance et à l'expression de notre gratitude à l'endroit des uns et des autres. Cette démarche devient une caractéristique de notre Société qui en fait un milieu humain dont nous sommes tous fiers.

COLLOQUE 2011

Enfin, nous sommes arrivés à cet évènement exceptionnel qui marque le 50e anniversaire de fondation de la Société de généalogie de Québec. Il se tiendra le samedi 10 septembre au pavillon Pollack-Desjardins de l'Université Laval.

Les participants entendront des conférenciers qui traiteront de sujets intéressants pour les généalogistes, les historiens et les chercheurs. Mentionnons la généalogie et la génétique humaine, les origines ancestrales et le patrimoine génétique, un pôle d'excellence en généalogie, l'historien et le généalogiste, les ressources numériques de BAnQ et les statistiques de l'état civil.

Un salon des exposants, ouvert au grand public à compter de 8 h, permettra de consulter et d'acheter des publications ou d'échanger avec les intervenants. Seront à votre disposition :

- Association acadienne de la région de Québec;
- Bélanger, Raymond, auteur;
- Copiexpress;
- Côté, Jacqueline, auteure;
- Éditions Septentrion;
- Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours;
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie;
- Groupe BMS2000;
- Reliure Multi-Services;
- *Revue d'histoire du Québec*; *Cap-aux-Diamants*;
- Savard, Jean-Guy, auteur;
- Société de généalogie de Québec :
  produits et services – *L'Ancêtre* – héraldique;
- Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup;
- Société généalogique canadienne française;
- Table de concertation des sociétés d'histoire de Québec.

Le livre-souvenir de la Société de généalogie de Québec, publié à cette occasion et offert aux personnes inscrites au colloque, sera également disponible au stand de la SGQ, au tarif régulier. La journée se terminera par un cocktail, un banquet et une soirée divertissante avec musique et danses traditionnelles.

HOMMAGE AUX FONDATEURS

Alain Gariépy (4109) et Jacques Olivier (4046)

G.-ROBERT TESSIER

La Société de généalogie de Québec (SGQ) atteint ses 50 ans à l'automne 2011. Dans le cadre de cet événement, la revue *L'Ancêtre* désire vous présenter un dernier personnage qui a présidé aux destinées de la SGQ dans ses premières années. Plusieurs passionnés décidèrent de mettre en commun temps et moyens pour l'organisation à Québec d'une instance vouée à la recherche et la diffusion de connaissances sur les gens qui nous avaient précédés. En mai 1944, on instaura à Québec une section de la Société généalogique canadienne-française, section qui devint en 1961 la Société canadienne de généalogie (Québec) ou SCGQ, et enfin, en 1974, la Société de généalogie de Québec (SGQ).

Parmi les sept premiers présidents de la SGQ ayant marqué l'organisation, G.-Robert TESSIER, un homme solide, a d'abord agi comme secrétaire (1961-1968), puis comme président (1969-1971). Son talent d'organisateur a bien servi la société naissante. Entourée de collègues visionnaires, la jeune société a rapidement recruté des membres et déniché d'autres compétences en généalogie.

Dans le cadre du 50e anniversaire de fondation de la Société, la rédaction de *L'Ancêtre*, en consultation avec la direction de la SGQ, désire vous présenter cet homme d'exception qu'est G.-Robert Tessier. Son *curriculum vitae* est très impressionnant : après baccalauréat et maîtrise en sciences géologiques (génie), l'essentiel de sa carrière se déroule au ministère des Transports du Québec, pour se terminer en 1981 comme sous-ministre adjoint et directeur-général du Génie. Puis pendant 20 ans, il a été président de Sogeroute, société de gestion routière.

G.-Robert TESSIER, en 2008.
Photo : Jacques Olivier.

Tout au long de sa carrière, il a mérité prix et reconnaissances, dans le domaine des transports, bien sûr, mais ces dernières années en généalogie (prix Percy-Foy en 1990 et 1996, prix de *L'Ancêtre* en 2006) et en histoire et patrimoine (Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir de Portneuf, son coin de pays, Commission des monuments et sites du Québec, Association des familles Tessier).

En parallèle, depuis 1957, il a été, pour ne citer que quelques fonctions : vice-président des loisirs paroissiaux; administrateur du cégep de Sainte-Foy; éditeur de la revue *L'Ancêtre* (1974-1985); gardien, gardien émérite puis président de la Société des sept gardiens, membre de la Commission municipale de la Ville de Sillery, membre de la Table de concertation sur la culture de la MRC de Portneuf et cofondateur du Centre régional d'archives régional de Portneuf. En plus de tout cela, nommé généalogiste émérite en 1984 (FQSG); revenu comme secrétaire à la SGQ en 1998-1999; depuis 1998, rédacteur du bulletin *Le Cageux*. Il a à son actif 33 publications techniques et administratives en matière de transport, entre 1950 et 1991; 88 publications en histoire et en généalogie dans diverses revues spécialisées, entre 1962 et 2011, dont *L'Ancêtre* (SGQ), *Le Cageux* (Saint-Casimir), *La Charcotte* (Sillery), *Le Défricheur* (Tessier).

Ses 88 publications incluent des œuvres majeures comme *Répertoire des mariages de Saint-Casimir* (1962); *Répertoire des mariages de Sainte-Foy*, en coll. (1963); *Répertoire des mariages de l'île d'Orléans*, en coll. (1966); *Dictionnaire généalogique des descendants de Mathurin Tessier* (1989); *Cinq générations de Tessier marchands généraux à Saint-Casimir* (1992); *Généalogie des familles souches de Saint-Casimir* (1996); *Naissances, mariages et décès de Saint-Casimir* (2004); *Généalogie des familles établies après 1842 à Saint-Casimir de Portneuf* (2005); *Baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Charles des Grondines* (2007); *Baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Alban de Portneuf* (2008). Il a actuellement en préparation deux autres ouvrages majeurs : *Histoire civile de Saint-Casimir* et *Patrimoine bâti de Saint-Thuribe de Portneuf*.

La présentation de l'hommage à G.-Robert TESSIER se fera sous forme de sa roue d'ascendance ou Roue de paon. Les auteurs de la présente ont d'abord consulté M. Tessier, qui a aimablement fourni son GEDCOM de généalogie. Quelques recherches ont été nécessaires et ont été menées par Alain Gariépy, qui a remis en format GEDCOM l'ascendance du fondateur et édité sa Roue de paon; puis, Jacques Olivier a terminé avec la présentation et les commentaires.

La reproduction dans *L'Ancêtre* d'une roue d'ascendance ou de paon n'est pas chose aisée, la grosseur de la police de caractères étant limitative. Nous suggérons aux lecteurs disposant d'un ordinateur et membres de la SGQ, de référer à la version numérique du présent numéro de la revue s'ils veulent lire jusqu'à la dernière génération de cette roue d'ascendance.

Voici la partie paternelle de l'ascendance de G.-Robert TESSIER sur dix générations. À la première génération, son père, Henri Tessier, avait épousé Jeanne BÉLANGER à l'église de Saint-Charles de Limoilou à Québec le 22 juillet 1922. Les parents d'Henri sont Azarias TESSIER et Joséphine Desaulniers, couple uni le 10 juillet 1894 en l'église de Saint-Casimir de Portneuf. Nous pouvons ainsi remonter jusqu'à la dixième génération et identifier l'ancêtre Mathurin TESSIER qui épousait Élizabeth Létourneau le 23 septembre 1670 à Château-Richer, sur la côte de Beaupré.

Robert Tessier

Voici la partie maternelle de l'ascendance de G.-Robert TESSIER sur dix générations. À la première génération, sa mère, Jeanne BÉLANGER, était de la paroisse de Saint-Charles de Limoilou à Québec, où elle a épousé Henri TESSIER le 22 juillet 1922. Ses parents étaient Julien Amédée BÉLANGER et Mary MORISSETTE, couple uni le 23 mai 1893 à Saint-Roch de Québec. Nous pouvons ainsi remonter jusqu'à la dixième génération pour arriver à l'ancêtre François BÉLANGER qui épousait Marie GUYON à l'église de Notre-Dame-de-Québec le 12 juillet 1637.

Les activités de la Société canadienne de généalogie (Québec) ont débuté par une première assemblée régulière le 22 novembre 1961. Les trois personnes qui avaient travaillé à l'obtention des lettres patentes de la nouvelle société sont confirmées comme directeurs intérimaires par les 18 membres présents : René BUREAU, Benoît PONTBRIAND et G.-Robert TESSIER. La première assemblée générale annuelle a eu lieu le 10 janvier 1962. Elle est toutefois identifiée comme « la 3e assemblée… ». Sont alors élus :
(de gauche à droite, rangée du bas) Benoît PONTBRIAND, vice-président, René BUREAU, président, G.-Robert TESSIER, secrétaire,
(rangée du haut) Benoît PLAMONDON, trésorier, et Raymond GINGRAS, publiciste.
Source : Archives de la SGQ.

NOUVEAUX MEMBRES

DU 3 AVRIL AU 27 JUIN 2011

6655	MARÉCHAL	André	Lasalle
6656	CÔTÉ	Yves-Marie	L'Ancienne-Lorette
6658	CÔTÉ	Harvey D.	Arlington, MA
6659	ÉMOND	Estelle	Repentigny
6660	JEAN	André P.	Québec
6662	FERLAND	Monique	Saint-Augustin-de-Desmaures
6663	HÉON	Gilles	Québec
6664	FAUCHER	Jean-Claude	Saint-Jérôme
6665	TROTTIER	Jean-Claude	Gatineau
6666	TROTTIER	Hélène	Gatineau
6667	GRÉGOIRE	Pierre	Québec
6668	SAINT-MARTIN	André	Gatineau
6669	LEVASSEUR	Henri	Québec
6670	LÉVESQUE-PARÉ	Françoise	Québec
6671	ROY	Jean-Pierre	Gatineau
6672	LANGLOIS	Pierre	Québec
6673	CHABOT	Joanne	Québec
6674	DALLAIRE-GAGNÉ	Frédérick	Québec
6675	GAGNÉ	Jean-Laval	Québec
6676	OUELLET	Gaston	Québec
6677	BENOÎT	Gilbert	Ottawa
6679	HAMELIN	François	Québec
6680	FOURNIER	Nancy	Québec
6681	LEMIEUX	Frédéric	L'Ange-Gardien
6682	FONTAINE	Christiane	Saint-Bruno-de-Montarville

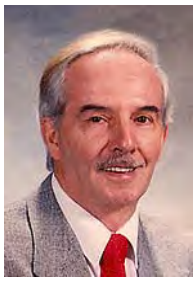

HOMMAGE À NOS AUTEURS PIONNIERS (3)

Claude Le May (1491)

Par définition, une personne pionnière est la première à frayer le chemin, à s'engager dans une voie nouvelle. En retenant leurs noms et les titres de leurs articles, le Comité de *L'Ancêtre* veut rendre hommage à ces premiers auteurs qui ont lancé adroitement, dès sa naissance, notre revue vers un avenir durable.

1961-2011

D'hier à demain : vers de nouvelles origines.

1976-1977

Vol. 3, n° 1, septembre 1976
- Liste des navires venus en Nouvelle-France de 1657 à 1665. (Michel Langlois)

Vol. 3, n° 2, octobre 1976
- Laurent Levasseur, pionnier de la seigneurie de Lauzon. (Alfred Levasseur)
- Pierre Levasseur, son fils, pionnier de la seigneurie de Kamouraska. (Alfred Levasseur)
- Liste des bureaux de poste de la province de Québec et des maîtres de poste. (F. Armand Poirier, s.c.)

Vol. 3, n° 3, novembre 1976*
- Biographie de Joseph-Octave Bourbeau, 1836-1927. (Édouard Bourbeau)
- La généalogie des familles Michon. (F. Armand Poirier) 836 entrées

**Ce numéro a été entièrement payé par Mme Jeanne-d'Arc Fortin-Carrier.*

Vol. 3, n° 4, décembre 1976
- Un bourgeois de Québec : Pierre Racine dit Sainte-Marie. (Denis Racine)
- Baptêmes de Notre-Dame-de-Québec 1621-1700, suite. (Gérard E. Provencher)

Vol. 3, n° 5, janvier 1977
- Congrégation des religieuses de Jésus-Marie. (Sr Marcelle Lachance)

Vol. 3, n° 6, février 1977
- État civil et confidentialité. (Denis Racine)
- Historique de la Société de généalogie de Québec 1971-1976. (Denis Racine)

Vol. 3, n° 7, mars 1977
- Jacques Payan dit Saintonge. (Jacques Saintonge)
- Baptêmes de Notre-Dame-de-Québec 1621-1700, suite. (Gérard E. Provencher)
- Liste des marguilliers de la paroisse de Sainte-Anne du Petit-Cap. (F. François Laliberté, c.ss.r.)

Vol. 3, n° 8, avril 1977
- René Duchesneau dit Sansregret, 1665-1740. (Marcel Gauthier)
- Registres de Sainte-Anne de Beaupré, baptêmes et sépultures 1657-1700. (Denis Racine)
- Frères maristes canadiens de la province de Lévis. (A. N. et W. P., *sic*)

Vol. 3, n° 9, mai 1977
- Cahier de la confrérie de Sainte-Anne de 1657 à 1723. (Michel Langlois)

Vol. 3, n° 10, juin 1977
- La cartographie ancienne. (Yves Tessier)
- Mariages de l'Hôpital du Sacré-Cœur et de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur. (Jean Gaboury)

L'Ancêtre

Bulletin de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0613 Volume 3 numéro 6 date février 1977

SOMMAIRE

- Messages des Présidents: Me Denis Racine, Julien Déziel, o.f.m., M.Adrien Gagnon 243
- Congrès des Généalogistes 246
  Mot de bienvenue par Me Denis Racine
- Déroulement du Congrès 246
  par Michel Langlois
- Mémoire présenté aux Archives Nationales par les Sociétés de Généalogie de Montréal - Québec - Sherbrooke 251
- Rapports des ateliers 253
  A) L'Etat civil par Me André Breton
  B) Rôle et avenir des Soc. de Gén. par Michel Langlois
  C) Code d'éthique des généalogistes par Clément Plante et Jean Bergeron
- Code d'éthique du généalogiste 258
- Etat civil et confidentialité 260
  par Me Denis Racine
- Historique de la Société de Généalogie de Québec, 1971-1975 263
  par Me Denis Racine
- Liste des inscriptions et participants au Congrès 268
  par Gaston Brosseau
- Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 19 janvier 1977 270
  par Me André Breton
- Les patronymes acadiens 271
- Avis de convocation 272

Nous ne pouvons qu'admirer la richesse documentaire qui s'étale tout au long de ce troisième volet de reconnaissance envers nos premiers auteurs.

Bien sûr, il s'y trouve des incontournables : les baptêmes de Notre-Dame-de-Québec, les mariages de l'Hôpital et de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, les marguilliers de Sainte-Anne du Petit-Cap, les registres de Sainte-Anne-de-Beaupré, les membres de certaines communautés religieuses; les biographies des Levasseur, d'Octave Bourbeau, de Pierre Racine, de Jacques Payan, de René Duchesneau; les maîtres de poste.

Mais nous nous devons d'attirer votre attention sur des recherches aussi importantes qu'approfondies : les navires venus ici entre 1657 et 1665, les cartes anciennes, la généalogie des familles Michon qui compte près de 850 entrées (seulement 12 représentants dans le bottin actuel de Québec et ses régions), le cahier de la confrérie de Sainte-Anne de 1657 à 1723 – près de 1 200 de nos ancêtres, peut-être le vôtre, s'y sont « enrôlés »; ils sont présentés par ordre alphabétique dans une liste détaillée.

Un même auteur trace un historique de la jeune Société de généalogie de Québec et se montre déjà attentif au respect des droits de la personne. Voilà qui nous permet de dégager deux constats : un tel intérêt pour notre histoire date d'au moins 40 ans; l'attention aux personnes constitue une base solide pour la postérité.

CORRECTIONS À *L'ANCÊTRE*

Dans le numéro 295 de la revue, page 255, un astérisque (*) apparaît dans le titre, sans aucun renvoi explicatif. Le renvoi est le suivant :

> *Article condensé d'après Donn DEVINE, « Lessons on Writing », *Ancestry Magazine*, vol. 20, n° 3, 1er mai 2002, et George G. MORGAN, « Along Those Lines », *Ancestry.com*, 1er juin 2001.

Il est clairement indiqué (en anglais) que ces articles peuvent être repris en tout ou en partie s'ils n'ont pas de retombées commerciales. Dans les deux cas, il est seulement demandé de citer convenablement les noms des auteurs et autres références. Nos excuses à l'auteur Claude Le May (1491) pour avoir perdu ces lignes au montage final de son article.

Dans le numéro 295 de la revue, page 257, il manque une ligne à la fin du Résumé.
Nous aurions dû lire : « ... est peut-être arrivé en Nouvelle-France. »

Rédaction de *L'ANCÊTRE*

DÉCÈS DE PAUL-EUGÈNE CANTIN

Paul-Eugène CANTIN est décédé le 26 juin 2011 à l'âge de 82 ans. Il était l'époux de Carmen NADEAU et laisse dans le deuil son épouse, ses enfants (Réjean, Bruno, Chrystine et André) et cinq petits-enfants.

Né à Saint-Jean-Chrysostome de Lévis et agronome de formation, il a surtout travaillé dans les assurances agricoles et en aménagement du territoire. Retraité en 1989, il a pu se consacrer à ses passions, la généalogie et les histoires de familles. Il a publié en 1995 un *Répertoire des baptêmes, mariages, sépultures et funérailles de Saint-Jean-Chrysostome (1830-1994)*, [s. n.], 467 p., puis, avec Renaud SANTERRE, *Saint-Jean-Chrysostome – Terre et familles 1828-2003*, La plume d'Oie, Cap-Saint-Ignace, 2004, 355 p.

Jusqu'à récemment membre de la Société de généalogie de Québec, M. Cantin assistait régulièrement aux activités.

JEAN ABRAHAM DIT LANGEVIN, GRENADIER DU RÉGIMENT DE BERRY

Danielle Collin (5735)

Danielle Collin est née à Notre-Dame-du-Rosaire, comté de Montmagny. Après des études à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe, elle a travaillé dix ans dans le domaine de l'horticulture ornementale et plus spécifiquement lors des Floralies internationales de Montréal en 1980. Elle est infirmière à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus depuis 1990. Elle a surtout travaillé auprès de la clientèle nécessitant des soins psychiatriques, dont 12 ans en urgence psychiatrique. Elle est membre de la Société de généalogie de Québec depuis 2005.

Résumé

Au lendemain de la guerre de Sept Ans, qui porte aussi les noms de Guerre de la Conquête et French and Indian War en ce qui concerne son volet en Amérique, quelques centaines de soldats venus combattre en Nouvelle-France décideront de ne pas retourner dans leur pays : l'un d'entre eux, Jean Abraham dit Langevin, l'ancêtre paternel d'Élise Langevin, ma mère. Ce texte a pour but de relater sa venue en tant que soldat du régiment de Berry et de décrire son établissement en Nouvelle-France devenue *Province of Quebec* à la suite de la signature du Traité de Paris, le 10 février 1763. L'auteure respecte la graphie des documents cités.

JEAN ABRAHAM DIT LANGEVIN, GRENADIER DU RÉGIMENT DE BERRY

Le 17 janvier 1753, Jean Abraham est engagé dans le régiment de Berry, 1er bataillon, compagnie de Robien. Il a 20 ans. Son lieu d'origine est Saint-Martin-d'Arcé, juridiction de Baugé, en Anjou (l'actuel Maine-et-Loire). Il est le fils de feu Jean Abraham et de défunte Périne Plisson[1].

Les 2e et 3e bataillons du régiment de Berry devaient partir pour les Indes. La destination de ces derniers ayant été modifiée, ils seront dirigés vers Louisbourg. Le commandant marquis Louis-Joseph de Montcalm écrit à ce sujet : *Les deux bataillons du régiment de Berry dont la composition avoit été ordonnée pour aller servir aux Indes…*[2]. Jean Abraham dit Langevin est alors grenadier de la compagnie Villemonte, 3e bataillon du régiment de Berry[3]. Son nom de soldat est Langevin, nom donné d'après son lieu d'origine. Il mesure 5 pieds, 3 pouces et 6 lignes[4] en ancienne mesure française, ce qui correspond à 5 pieds et 7½ pouces (1,67 m) en mesure actuelle.

Le 3 mai 1757, la compagnie Villemonte, du 3e bataillon du régiment de Berry quitte Brest sur *Le Héros* (vaisseau de 2e rang de 74 canons) et arrive à Louisbourg le 22 juin 1757[5]. Du 20 juin au 2 juillet 1757, à bord d'autres vaisseaux, les soldats du régiment de Berry font escale à Louisbourg[6]. Ce régiment devait être stationné à cet endroit mais, à la demande du gouverneur Pierre Rigaud de Vaudreuil, il sera finalement dirigé vers Québec. Le 2 juillet 1757, la compagnie Villemonte quitte Louisbourg sur *Le Célèbre* (vaisseau de 3e rang de 64 canons) et arrive à Québec le 23 juillet 1757[7]. Les soldats du régiment de Berry arriveront à Québec entre le 23 et le 29 juillet[8]. Cette traversée fut très éprouvante : 40 morts pendant la traversée de Brest à Québec et 91 malades restés à Louisbourg.

À leur arrivée à Québec, plus de 200 hommes étaient atteints de fièvre maligne mêlée de beaucoup de cas de scorbut[9]. Les malades furent transportés à l'hôpital; plusieurs de ces hommes moururent par la suite[10]. André Doreil, commissaire ordonnateur des guerres en Nouvelle-France, écrit à ce sujet : *Leur traversée de Louisbourg à Québec a été de près d'un mois, attendu les vents contraires qu'ils ont trouvé dans le fleuve St Laurent six compagnies sont venues sur les vaisseaux du Roy le Bizarre et le Célèbre assés à leur aise, mais il en est venu six autres sur la Flutte la Fortune et le surplus sur*

1 SHD, *Contrôle des troupes*, 1er bataillon du régiment de Berry, 1er registre. Établi par Doraison à Valenciennes, le 1er octobre 1749, Société de généalogie canadienne-française de Montréal (SGCF).

2 Henri Raymond CASGRAIN, *Journal du Marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie L.-J. Demers, 1895, p. 303.

3 Procès verbaux d'état de liberté aux mariages, archives de l'archidiocèse de Québec.

4 Marcel FOURNIER, et autres, *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*, SGCF, Montréal, 2009, p. 195.

5 Infanterie française, régiment de Berry, extrait de la revue faite à Brest le 11 avril 1757; BAnQ-Q (Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Centre d'archives de Québec), microfilm 4M00-1698A.

6 Marcel FOURNIER, et autres, *op. cit.*, p. 61.

7 Infanterie française, régiment de Berry, extrait de la revue faite à Québec le 5 août 1757; BAnQ-Q.

8 M. FOURNIER, *loc. cit.*, p. 61.

9 Lettre de M. Doreil, 15 août 1757, BAnQ-Q, microfilm 4M00-1698A.

10 Lettre de M. Doreil, 15 août 1757, BAnQ-Q, microfilm 4M00-1698A.

deux petits vaisseaux de transport ou les hommes étoient entassés…[11]. Les soldats furent installés, une partie dans les casernes et le surplus chez l'habitant[12]. C'est ainsi que la guerre de Sept Ans conduira Jean Abraham dit Langevin en Nouvelle-France. Avec son régiment, il rejoint l'armée de terre française présente en ces lieux depuis 1755.

Au cours de l'hiver 1757-1758, les soldats du régiment de Berry prendront leur quartier d'hiver chez l'habitant, pour le 2e bataillon sur la côte de Beaupré et pour le 3e bataillon à l'île d'Orléans[13]. Louis-Joseph de Montcalm écrit : *La misère est très grande, la disette de pain extrême, la récolte mauvaise; le peuple est réduit à un quarteron de pain*[14].

Le 8 juillet 1758, sous le commandement de Louis-Joseph de Montcalm, son régiment est présent lors de la bataille de Carillon (Ticonderoga, New York). Ce dernier écrit dans son journal : *Le 1er bataillon de Berry* […] *Deuxième bataillon de Berry détaché pour la garde du fort Carillon, excepté la compagnie de grenadiers, qui a servi dans la ligne…*[15]. Cette bataille se solde par une éclatante victoire française.

Au cours de l'hiver 1758-1759, le régiment de Berry reprend ses quartiers d'hiver sur la côte de Beaupré pour le 2e bataillon et à l'île d'Orléans pour le 3e bataillon[16].

Le 10 mai 1759, Louis-Joseph de Montcalm écrit : *M. de Bourlamaque est parti ce matin pour prendre le commandement à Carillon d'un corps qui sera rassemblé vers le 20. Ce corps sera composé du bataillon de la Reine, des deux bataillons de Berry, de douze cents hommes des troupes de la colonie, la plus grande partie Canadiens de Québec*[17]. Au cours du mois suivant, il écrit : *Nouvelles de Carillon du 27 juin, Le général Amherst est campé au fort George du 21, même jour que l'année dernière. Il se propose de marcher à Carillon; son armée est de vingt-deux milles hommes; nous sommes encore moins que l'année dernière, et l'on ne peut faire toutes les années le même tour de gobelet, ni espérer le même succès. Il sera très glorieux à ce petit corps d'armée de perdre Carillon et St-Frédéric, et d'empêcher l'ennemi d'aller plus avant*[18]. Le 22 juillet 1759, François-Charles de Bourlamaque et son armée quittent le fort Carillon. Les instructions étaient de reculer lentement en laissant une faible garnison au fort Carillon afin de démanteler le fort et de ralentir la progression de l'armée de Jeffrey Amherst. Les mêmes manœuvres seront effectuées au fort Saint-Frédéric (Crown Point, New York). Par la suite, Bourlamaque et ses hommes se devaient de prendre position sur l'île aux Noix afin d'y faire de grands travaux de fortification[19].

Au cours de l'hiver 1759-1760, le régiment de Berry prend ses quartiers d'hiver de *Terre-Bonne* à Berthier (Berthier-en-Haut)[20].

Le 28 avril 1760, sous le commandement du chevalier François-Gaston de Lévis, son régiment est présent lors de la bataille de Sainte-Foy. *Les grenadiers qui étaient à portée furent placés moitié dans la dite maison* (le moulin Dumont) *qu'avaient évacué le matin les ennemis et l'autre moitié sur de petites hauteurs où il comptait porter sa droite. Il m'ordonna de former l'armée à mesure qu'elle arriverait, postant la droite sur les dites hauteurs derrière les dites compagnies de grenadiers et à la gauche à la maison*[21]. Le régiment de Berry était positionné à droite près de ce que l'on appelle aujourd'hui la Grande Allée. Cette bataille est la dernière victoire française en Amérique. Confronté à l'arrivée de renforts britanniques, en l'absence de renforts français et à court de vivres et de munitions, le chevalier François-Gaston de Lévis lève le siège de Québec le 19 mai 1760 et se retire avec son armée en direction de Montréal.

L'énorme déploiement de ressources militaires planifié par William Pitt, premier ministre de la Grande-Bretagne, et les différents revers militaires vécus par la France en Europe auront eu raison de la Nouvelle-France. Montréal capitule le 8 septembre 1760.

À l'automne de 1760, Jean Abraham dit Langevin ne retourne pas en France avec son régiment. Il s'établit à Saint-Vallier de Bellechasse et il devient agriculteur.

JEAN ABRAHAM, AGRICULTEUR

Achat de la première terre de Jean Abraham

Le 10 décembre 1760[22], Jean Abraham fait l'acquisition d'une terre à Saint-Charles de Bellechasse, de Marie-Blanche Doucet, veuve d'Antoine Bariveaux. Il est écrit :

---

[11] Lettre de M. Doreil, 15 août 1757, BAnQ-Q, microfilm 4M00-1698A.

[12] Lettre de M. Doreil, 15 août 1757, BAnQ-Q, microfilm 4M00-1698A.

[13] Henri Raymond CASGRAIN, *Journal du Marquis de Montcalm...*, *op. cit.*, p. 314. N.B. : Dans son journal, le marquis de Montcalm mentionne les 1er et 2e bataillons du régiment de Berry, ce qui correspond aux 2e et 3e bataillons.

[14] *Ibid., op. cit.*, p. 303.

[15] *Ibid., op. cit.*, p. 398.

[16] *Ibid., op. cit.*, p. 480.

[17] *Ibid., op. cit.*, p. 512.

[18] *Ibid., op. cit.*, p. 569.

[19] Thomas CHAPAIS, *Le Marquis de Montcalm, 1712-1759.* Québec, J.-P. Garneau Libraire-éditeur, 1911, p. 538.

[20] Henri Raymond CASGRAIN, *Guerre du Canada, 1756-1760 : Montcalm et Lévis. Tome 2.* Québec, Imprimerie L.-G. Demers & frère, 1891, p. 311.

[21] Jacques LACOURSIÈRE, Hélène QUIMPER. *Québec, ville assiégée, 1759-1760, d'après les acteurs et les témoins.* Québec, Septentrion, 2009, p. 242.

[22] BAnQ-Q, minutier du notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien, 10 décembre 1760, contrat de vente de Marie Blanche Doucet à Jean Abraham.

Jean Abraham demeurant a la Riviere du Sud paroisse de Saint Francois a ce present et acceptant acquereur pour lui ses hoirs et ayant cause a l'avenir c'est a savoir une terre située a Saint Charles a la troisieme concession de la Riviere Boyer de trois arpent trois perches de front Sur quarante arpent de profondeur borne d'un coté au nord est a Jean Baptiste Daigre d'autre cote au Sud ouest a charles Boibineau d'un bout par devant a charles Turgeon d'autre bout par derriere aux terres non concedées.

Témoignages de liberté au mariage

Le 13 octobre 1761[23], Jean Abraham comparaît comme témoin lors du témoignage de liberté au mariage de Pierre Roy dit Leroy. Il est écrit : *Les dits jour et an que dessus est comparu devant nous Jean Abraham dt Langevin soldat de ville monté Regt. de berry agé de 26 ans depuis 10 au regt. et depuis 4 en Canada natif de St martin d'Arcy diocese d'Angers. Lequel après nous avoir promis de nous dire La verité nous a assuré que le dt Roy n'est point marié en france et ce pour le connoittre depuis 9 ans L'avoir engagé à Caen c'est à dire etre à Caen avec Le sergent qui l'a engagé L'avoir vû faire sa 1ere Communion depuis qu'il est au regt. Et Lecture faitte a declaré le tout veritable et ne scavoir signer Briand Chne Vic. Gl.* Au cours de ce témoignage, il est identifié sous le nom de *Le nommé L'angevin*.

Le 5 avril 1762[24], il comparaît pour son propre témoignage de liberté au mariage. Il produit pour témoins Pierre Leroy et Pierre Delmas. Il est écrit : *Le 5e avril 1762 est comparu devant nous Pierre Le roy anciennement soldat de villemonté regt de berry depuis dix ans engagé Lequel nous a affirmé par sermt que le dt abraham n'est point marié en france et ce pour etre au rgt depuis le même tems avoir vû des soldats de son pais et des lettres de ses parens. Et lecture faitte a declaré Le tout veritable et a signé avec nous Les dits jour et an que dessus Pierre Le roy Briand Chne, Vic. Gl.*

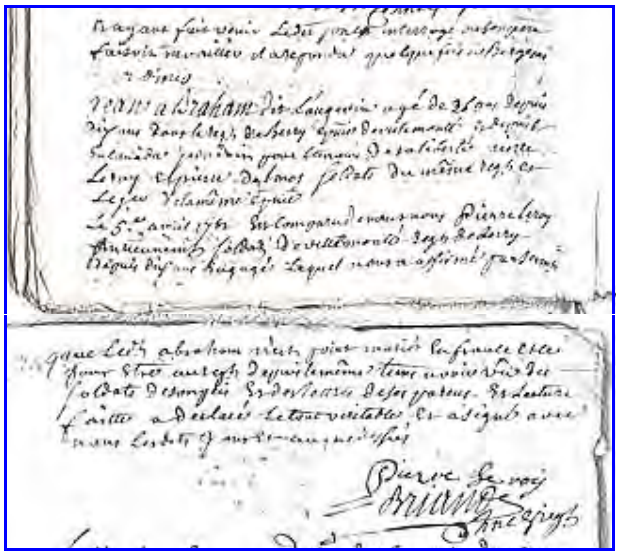

Témoignage de liberté[24].

CONTRAT DE MARIAGE DE JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Dans leur contrat de mariage en date du 16 avril 1762[25], il est écrit : *Furent present Sr Jean Abraham natif de la paroisse de Saint Martin D arcy du diocese D anjou de l Ancienne France habitant du vilage de Saint valier* […] *Lesquels parties en la presence et l agrement de leurs parent et amis cy après nommés Savoir de la part du Futur Epoux du Sr Pancrace Catellier habitant du dit lieu et Jacques Baudouin habitant de Saint Francois.*

Dans ce contrat notarié, nous retrouvons l'inventaire des biens de Jean Abraham. Concernant sa terre de Saint-Charles, on peut lire : *Sur laquelle terre il y a cinq arpens de terre en valeur En superficie Item une petite maison dessus construite en pieux ecarris couverte d'ecorce de quinze pied en carré avec une cheminee de terre.* Il possède des biens immeubles estimés à 599 livres et 4 sols, incluant une *pouliche sous poil rouge de l'année*. Il est aussi spécifié dans ce contrat que *la dite premiere communauté consistent en trois quart d'arpent de terre de Front Sur quarante arpent de profondeur et la jouissance de trois autres quart d'arpent situé au village de Saint Jean paroisse de Saint Valier bornés du cote du nord est a Joseph Bolduc et d'autre cotée au Sud ouest a Pancrase Catellier d'un bout par devant au dit Catellier et d'autre bout par derriere aux terres des Soeurs Augustines qui ont eté donnés au dit defunt Jean de Montigny et a la ditte Marie Josepte Larrivé sa veuve par les dits Jean Baptiste Montigny et la dite Dorothé Gauthier son epouse leur pere et mere beau pere et belle mere sur le contrat de mariage Sus datté la dite terre entrera en la future communauté alors chargée d'une rente et pension viagere a laquelle le dit Futur epoux s'est obligée solidairement avec la dite Future epouse*.

Le 19 mars 1731[26], Jean-Baptiste Montigny père fait l'acquisition de cette terre de trois arpents de large sur quarante arpents de profondeur situé *en la Coste apele Coste de St Jean baptiste prenant lad Cons au bout des terres du premier Rand et par derriere et par lautre Bout au terre non Conceddé.* Cette terre est acquise de Joseph Chabot. Ce dernier en avait fait l'acquisition en date du 17 novembre 1724[27] des Augustines de l'Hôpital général de Québec. Selon l'aveu et dénombrement

[23] Témoignages de liberté au mariage, Rapport de l'archiviste de la province de Québec. (RAPQ) pour 1951-1952, 1952-1953, tomes 32-33, p. 122.

[24] Procès-verbaux d'état de liberté aux mariages, archives de l'archidiocèse de Québec.

[25] BAnQ-Q, minutier du notaire Jean-Antoine Saillant de Collégien, 16 avril 1762, contrat de mariage entre Jean Abraham et Marie Joseph Larrivée.

[26] BAnQ-Q, minutier du notaire Abel Michon, 19 mars 1731, contrat de vente de Joseph Chabot à J.-B. Montignie.

[27] BAnQ-Q, minutier du notaire René Gaschet, 17 novembre 1724, concession des dames religieuses de l'Hôpital général de Québec à Joseph Chabot.

du 17 mars 1723[28], cette terre était située dans le second rang de la seigneurie de Saint-Vallier, à l'extrémité ouest de cette seigneurie. Seulement une terre de trois arpents la séparait de l'extrémité est de la seigneurie de La Durantaye. On y retrouvait alors une maison, une grange, une étable, huit arpents labourables et aucun arpent en prairie.

À la lumière de ces documents, il s'avère que Pancrace Catellier était le voisin de Marie-Josèphe Larrivée et l'ami de Jean Abraham. Ont-ils fait plus ample connaissance par l'intermédiaire de ce voisin et ami? Le fait demeure possible.

MARIAGE DE JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 19 avril 1762, Jean Abraham dit Langevin épouse Marie-Josèphe Larrivée. Dans le registre paroissial de Saint-Vallier, il est écrit : *après la publication de trois bans de mariage fait au prone des grandes messes paroissialles entre jean lebron fils de jean lebron et de marguerite plaison de l evechée danjou d'une part et marie joph larive veuve de feu jean baptiste montignie de cette paroisse d autre part.*

Marie-Josèphe Larrivée est née le 27 janvier 1733 à Berthier-en-Bas. Ses parents sont François Larrivée dit Maurice et Marie-Geneviève Gaudin dit Châtillon. Le 13 février 1753, elle épouse en premières noces Jean-Baptiste Montigny à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. À la lumière des diverses informations recueillies, ces Montigny ne semblent pas faire partie de la lignée des Minet dit Montigny. De leur union, j'ai pu trouver la naissance de cinq enfants. Lors du contrat de mariage de Jean-Baptiste Montigny et Marie-Josèphe Larrivée, en date du 24 janvier 1753, Jean-Baptiste Montigny, père, et Marie-Dorothée Gauthier font donation de leur bien à leur fils, Jean-Baptiste Montigny. Ce dernier décède le 8 février 1762. Dans un compte et partage en date du 12 janvier 1789[29], il est écrit : *En Février 1762, le dit Jean Baptiste Montigny mourut et laissa de son mariage sus dit deux enfans, savoir Jean et Joseph Montigny* ». Il est aussi écrit : « *La veuve Montigny resta chargée du soin des deux donateurs et de ses deux enfants en bas age. Le 19 Août 1772. la donatrice mourut. Le 11 Septembre 1774. le donateur deceda. Jean Montigny, fils sortit de chés sa mère à l'age de dix huit ans, ensuite il revint par interval de deux ou trois mois jusqu'au 7 Janvier 1777 que Mt Riverin Notaire passa sa quittance générale de tous ses droits paternels échus et maternel à échoir.* […] *Joseph Montigny son frere partit de chés sa mère en 1777 pour aller en guerre.*

Le 7 janvier 1777[30], une somme de 600 livres fut payée pour lui par Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée à Jean-Baptiste Lemieux et Josèphe Allaire pour l'acquisition d'une terre de deux arpents de large sur trente arpents de profondeur comprenant des bâtiments. Cette terre était située dans la seigneurie de Lauzon, paroisse de Saint-Henri. Lors de cette transaction, Jean-Baptiste Montigny est mentionné comme demeurant à Saint-Henri.

FICHE FAMILIALE DE JEAN-BAPTISTE MONTIGNY ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Nom	Mariage	Conjoint
1. Marie-Geneviève b 23 novembre 1753, Saint-Vallier		
2. Jean-Baptiste b 2 novembre 1754, Saint-Vallier d 27 s 29 janvier 1830, Saint-Jude	27 janvier 1777, Pointe-de-Lévy	Marie-Angélique Côté
3. Joseph Marie b 14 mars 1757, Saint-Vallier		
4. Pierre n b 29 octobre 1759, Saint-Vallier		
5. Marie-Geneviève Angélique n b 15 mai 1761, Saint-Vallier s. 26 juillet 1761, Saint-Vallier		

RECENSEMENT DE 1762

Au recensement de 1762[31] de la paroisse de Saint-Vallier, Jean Abraham est identifié sous le nom de Jean Langevin. Un homme, une femme et deux enfants

[28] En collaboration, *De Mémoire – Saint-Vallier, Bellechasse*, Montmagny, Ateliers Marquis Ltée, 1988, p. 29.

[29] BAnQ-Q, minutier de l'avocat Jean-Antoine Panet, 12 janvier 1789, compte et partage des biens meubles et immeubles de la succession de feu Jean Montigny et Marie Joseph Larrivée.

[30] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 7 janvier 1777, contrat de vente de JBte Lemieux à JBte Montigni, et quittance de JBte Montigni à Jean abram dit Langevin.

mâles au-dessous de 15 ans sont recensés. Il y est fait mention de 1½ arpent de terre, semence 17(?), 1 vache, 2 « taurailles », 3 moutons, 2 chevaux et 5 cochons. Au cours de ce recensement de la paroisse de Saint-Vallier, le nom de Jean Langevin est mentionné à deux reprises.

ÉLECTION ET NOMINATION DES TUTEURS DES ENFANTS MINEURS DE FEU JEAN-BAPTISTE MONTIGNY ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 22 mars 1764[32], il est écrit : *aux fins de donner bon et fidel avis sur lelection et nominacion a faire dun tuteur et subrogé tuteur auxd enfants mineur Scavoir Jean baptiste montigny grand pere desd mineurs Zacary montigny Leur oncle paternel jaques Tourond et philippe Fontaine aussi oncle paternelle a cause de marie et ursulle montigny leur femme les Sieurs pencrasse catellier joseph allaire et alexis Fauchon* [...]. *Nous avons fait prester Serment en leur ame et conscience de donner bon et fidel avis Sur lelection de tutelle en question en lesquels Sestant Retirés et En treux delibere nous ont unanimement que leur avis est que lad marie joseph Larrivé veuve du dit feu jean montigny et presentement femme de Jean abraham soit elue tutrice a Ses deux Enfants mineurs et le dit Jean abraham cotuteur conjointement pour gerer lad tutelle et le dit jaques tourond pour leur subrogé tuteur.*

INVENTAIRE DES BIENS DE LA SUCCESSION DE FEU JEAN-BAPTISTE MONTIGNY ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 22 mars 1764[33], un inventaire des biens de la communauté de feu Jean-Baptiste Montigny et Marie-Josèphe Larrivée est effectué en présence de Jacques Touron. Entre autres, nous pouvons trouver comme articles : *un petit lit denfant, une charrue, une feau et deux vielle feaucille.* Quant aux bâtiments, nous pouvons lire : *Suivent les batiment une maison de piecce Sur piecce de trente pieds de long Sur vingt quatre de large contenant chambre et cuisine une cheminé de pierre et terre planche haut et bas couverte En planche neuve un vieux hangard étoi de pieux et une vielle etable de pieux rond tombant en ruine qui Sera vendu pour en Sommer la perte total note quil y a aussi une autre vielle maison dont le jean baptiste montigny et Sa femme ont la jouissance leur vie durant ce qui ne peut estre vendu ny partagé.* Le 9 juillet 1764[34], un compte et partage est dressé après *la vente fait des dit bien meuble et vieux batiment.*

ACHAT DE TERRE DES HÉRITIERS DE LA SUCCESSION DE JEAN-BAPTISTE MONTIGNY ET DOROTHÉE GAUTHIER

Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée achètent les trois quarts d'arpent de terre dont ils avaient la jouissance.

La part des droits successifs de Jacques Touron et Marie Montigny avait été acquise par Jean-Baptiste Montigny et Marie-Josèphe Larrivée. Dans le contrat notarié en date du 6 janvier 1759[35], nous pouvons lire que cette terre est *borné au nord est a joseph Bolduc et au Sud ouest pancrasse catellier par devant a la premiere concession du fleuve et par derriere le bout des quarante arpents.*

Le 14 avril 1764[36], Jean Abraham échange sa terre de Saint-Charles à la troisième concession du sud de la rivière Boyer moyennant la somme de 50 livres en retour des droits successifs de Zacharie Montigny. Il est

Église de Saint-Vallier.
Source : www.migrations.fr/eglisesdenosancetres.htm

C'est dans cette église que Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée ont vécu les moments parmi les plus importants de leur vie, soit leur mariage, le baptême de leurs enfants, le mariage et le service funéraire de certains d'entre eux et, où eurent lieu, leurs services funéraires.

Cette église fut construite par suite d'une convention signée le 12 janvier 1712 devant le notaire Abel Michon. Elle était située sur le site du cimetière actuel et elle mesurait 60 pieds de long sur 30 pieds de large. Elle fut agrandie en 1749. Cette église fut démolie en 1906. Elle aura conservé dans ses murs la mémoire de près de 200 ans d'histoire.

[31] Recensement du gouvernement de Québec en 1762, archives du Séminaire de Québec.

[32] BAnQ, fonds Cour supérieure, district judiciaire de Québec, tutelles et curatelles, 26 mars 1765, tutelle aux mineurs de feu Jean Montigny.

[33] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 22 mars 1764, inventaire des biens de la succession de feu Jean Montigny et Marie Joseph Larrivée.

[34] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 9 juillet 1764, compte et partage des biens meubles de la succession de feu Jean Montigny et Marie Josèphe Larrivée.

[35] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 6 janvier 1759, contrat de vente de Jacques Touron et Marie Montigny à Jean Montigny.

spécifié dans le contrat notarié que cette partie de la terre de Jean-Baptiste Montigny et Dorothée Gauthier est *scituée a la seconde ligne de St-Vallier*.

Quelques mois plus tard, le 30 juillet 1764[37], Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée font l'acquisition de deux parts des droits successifs moyennant la somme de 320 livres : celle de Philippe Fontaine et Ursule-Nicole Montigny, ainsi que celle de Marie-Anne Montigny, dont ces derniers avaient fait l'acquisition le jour même. Le 2 février 1767[38], l'échange qui avait eu lieu entre Philippe Fontaine, Ursule-Nicole Montigny et Marie-Anne Montigny est annulé par cette dernière par contrat notarié. Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée feront ultérieurement l'acquisition de cette dernière part puisqu'en date du 30 juin 1788, à l'inventaire des biens de feu Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée, ils étaient en pleine et entière possession des terres des héritiers de la succession de Jean-Baptiste Montigny et Dorothée Gauthier. Il est à noter que je n'ai pas trouvé l'acte notarié concernant cette transaction.

ACQUISITIONS D'AUTRES TERRES

Le 18 décembre 1766[39], Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée reçoivent à titre de cens et rentes une concession de terre par *Jean Danguegner dit Lechasseur, fondé de procuration de Monsieur Deschenau, seigneur de Saint-Michel*. Il s'agit d'une terre de trois arpents de large sur quarante de profondeur située en la seigneurie de Livaudière, paroisse de Saint-Charles à la troisième concession du sud de la rivière Boyer tenant du côté sud-ouest à Charles Babineau et au nord-est à Rock L'Écossais par devant à la seconde ligne du sud de la rivière Boyer et par derrière le bois des quarante arpents. Dans ce contrat notarié, nous trouvons la liste des différents devoirs d'un censitaire. À propos de cette terre, je n'ai trouvé que cette mention.

Le 22 novembre 1773[40], ils font l'acquisition, de Nicolas Gontier et Marie-Françoise Goupil, d'une terre de 3 perches de large sur 39 arpents de profondeur située dans la troisième ligne de Saint-Michel prenant sa devanture à la « *Rivierre à boyé* » et aboutissant aux terres de la quatrième ligne. Cette terre est bornée au nord-est à Pierre Goupil et au sud-ouest à Gabrielle Gagnon. Ils font aussi l'acquisition d'une terre d'une perche et demie de large sur *dix neuf arpent de profondeur plus ou moins* située dans la même terre des trois autres perches. Ces deux terres sont acquises pour la somme de *deux cent Soixante et Seize Livres ou Shelings de la province*. Trois ans plus tard, le 3 octobre 1776[41], Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée vendront ces

FICHE FAMILIALE DE JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Nom	Mariage	Conjoint(e)
1. Marie-Marguerite Abram (Habram) n b 2 décembre 1765, Saint-Vallier	24 février 1783, Saint-Vallier	Charles Laverdière
2. Marie-Thérèse Abran n b 8 décembre 1767, Saint-Vallier d 29 août 1768, Saint-Vallier		
3. Marie-Françoise Abran (Habram) n b 9 mars 1769, Saint-Vallier d 4 s 6 août 1823, Saint-Vallier	12 février 1787, Saint-Vallier	Louis Laverdière
4. Marie-Josèphe Abraham (Habram) n 14 b 15 mars 1772, Saint-Vallier	30 juin 1789, Saint-Vallier	Michel Tanguay
5. Joseph Marie Habran (Habram) n b 23 février 1774, Saint-Vallier d avant le 21 avril 1791		
6 Jacques Habram d 6 s 7 janvier 1812, Saint-Gervais	13 janvier 1789, Saint-Michel	Marie-Marguerite Tanguay

[36] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 14 avril 1764, contrat d'échange de Jean Abraham à Zacharie Montigny.

[37] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 30 juillet 1764, contrat de vente de Philippe Fontaine à Jean Abraham.

[38] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 2 février 1767, contrat d'annulation de vente de Marie Anne Montigny à Philippe Fontaine et Ursule Nicole Montigny.

[39] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Fortier, 18 décembre 1766, concession de Monsieur Deschenaux à Jean Abraham.

[40] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 22 novembre 1773, contrat de vente de Nicolas Gontier à Jean Abraham dit Langevin.

deux mêmes terres à Pierre Goupil, de Saint-Michel, pour la même somme de 276 livres.

RAPPORT DES COMMISSAIRES BABY, TASCHEREAU ET WILLIAMS[42]

En 1776, à la demande du gouverneur Guy Carleton, une enquête est entreprise dans les diverses paroisses du district de Québec. Les commissaires avaient une double mission : l'établissement de la milice dans chaque paroisse et l'examen des personnes qui avaient assisté ou aidé les rebelles pendant l'invasion américaine de 1775. Les commissaires furent présents à Saint-Vallier le 8 juillet 1776. Nous trouvons cités dans la section concernant le village de Saint-Vallier *Les deux fils de Jean Montigny* parmi les *noms de ceux qui ont été contre les milices du Roy chez Michel Blay*. Il s'agit des deux fils de Marie-Josèphe Larrivée, issus de son premier mariage. Dans cette même section concernant le village de Saint-Vallier, il est écrit : *Le vendredi 3 de may Le nommé Clement Gosselin au service des rebels ordonna une assemblée de la paroisse dans laquelle Louis Beaugis fut fait capt., le nommé Langevin lieut. et Julien Mercier enseigne*. S'agit-il de Jean Abraham? Je ne peux le préciser.

ACHAT D'UNE PARTIE DES TERRES DE LA SUCCESSION CADRIN-FORTIER

Le 13 mars 1784[43], Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée font l'achat des droits successifs immobiliers d'Eloy Cadrin de la succession de feu Urbain Cadrin et de défunte Thérèse Fortier, ses père et mère, à raison de 100 livres la perche.

L'année suivante, le 3 mai 1785[44], ils font l'achat des droits successifs immobiliers de Nicolas Cadrin et Marianne Mondoue, son épouse, de la succession de feu Urbain Cadrin et défunte Thérèse Fortier, ses père et mère pour la somme de 150 livres. Le 27 juillet 1799[45], Marie-Josèphe Larrivée vendra ces droits successifs immobiliers à Messire François-Joseph Deguise, prêtre et curé de Saint-Michel, pour la somme de 48 livres.

Le 2 décembre 1786[46], ils font l'achat de 13½ pieds de terre de large sur 49 arpents de profondeur d'Eloy et Nicolas Cadrin ainsi que de une perche, 15 pieds et 9 pouces de terre de Laurent Cadrin de la succession de Marie-Thérèse Fortier, sa mère et de Marie Cadrin, sa sœur. Ces lots étaient situés sur la terre de feu Urbain Cadrin et sont vendus au coût de 33, 52 et 210 livres.

Le 10 octobre 1787[47], ils font l'achat de 1½ perche, 6 pieds, 11 pouces et 3 lignes de terre de large sur 40 arpents de profondeur de Jean-Baptiste Cadrin. Cette terre appartenait à feu Urbain Cadrin, son père, et présentement audit vendeur par succession de sesdits père et mère et de défunte Marie Cadrin, sa sœur, pour la somme de 184 livres. Marie-Josèphe Larrivée, devenue veuve de Jean Abraham, donne la quittance de ce dernier achat en date du 4 juillet 1788[48].

Ces terres étaient constituées de 1½ arpent de large sur 40 de profondeur, bornées au sud-ouest à Pierre Cadrin et au nord-est à Eloy Roy à la quatrième concession de la paroisse de Saint-Michel, seigneurie de La Durantaye. Par ces transactions, Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée avaient fait l'acquisition de ¾ d'arpent de terre de large sur 40 arpents de profondeur.

DÉCÈS DE JEAN ABRAHAM

Le 5 avril 1788, Jean Abraham est inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Vallier. Dans le registre paroissial, il est écrit : *a été inhumé par moi sousigné Jean habran agé de cinquante huit ans, mort hier, muni des derniers sacrements. les temoins de la sepulture sont prisque Catelier, Basile Coriveau et autres C Garault ptre.*

COUR DES PLAIDOYERS COMMUNS

Au printemps 1788, Jean Montigny conteste la quittance reçue le 7 janvier 1777 concernant ses droits paternels échus et maternels à échoir auprès de la *Cour de vendredi* et le 4 août 1788[49], auprès de la Cour des plaidoyers communs. Un jugement interlocutoire est émis le 26 septembre 1788[50]. Le 19 février 1789[51], une transaction est faite entre Jean-Baptiste Montigny et Marie-Josèphe Larrivée en l'étude du notaire Deschenaux. Les parties s'étant entendues entre elles, Jean Montigny demanda la liberté de retirer la cause. La transaction

[41] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 3 octobre 1776, contrat de vente de Jean Abram dit Langevin à Pierre Goupil.

[42] Journal de 1775-1776, procès-verbal des commissaires MM. Baby, Taschereau et Williams, RAPQ pour 1927-1928, 536 p.

[43] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 13 mars 1784, contrat de vente d'Étienne Cadrin à JBte Langevin (dans l'acte au nom de *JBte Habram dit Langevin de St-Valier*).

[44] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 3 mai 1785, contrat de vente de Nicolas Cadrin à Jean Habram.

[45] BAnQ-Q, minutier du notaire, Joseph Riverin 27 juillet 1799, contrat de vente de Jh^te^ Larivé, veuve Jean Habram Langevin à Messire Deguise, prêtre et curé de Saint-Michel.

[46] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 2 décembre 1786, contrat de vente des héritiers de Urbain Cadrin à Jn Habram dit Langevin.

[47] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 10 octobre 1787, contrat de vente de JBte Cadrin à Jean Habram.

[48] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 4 juillet 1788, quittance de Marie Jh Larrivée à JBte Cadrin.

[49] BAnQ-Q, fonds Cour des plaidoyers communs du district de Québec, 1777-1794, dossier 3406, Jean Montigny contre Josephte Maurice.

[50] BAnQ-Q, registre des procès-verbaux d'audiences du 11 juin 1785 au 16 janvier 1789, Jean Montigni à Josephe Maurice veuve en premières noces de Jean Montigni père du demandeur et en secondes noces de Jean Langevin.

stipule : *Le dit Jean Montigny fils et sa dite épouse* (*et la part mobiliere* (écrit en marge)) *le compte rendu en cour des droits mobiliers et cy annexé Et on fixé La Valeur des parts de terre et la maison neuve ainsi que les revenus des biens fonds à la Somme de Six cents livres a vingt Sols laquelle a été compensé avec pareille Somme que le dit Jean Montigny a recu de la dite Marie Joseph Larrivée sa mere par acte devant Mt Riverin notaire le Sept Janvier Mil sept cent soixante dix sept Au Moyen de quoi les dites parties se trouvant respectivement quitte de toutes demandes et prétentions quelconques Voulant le dit Montigny et sa dite épouse que leur dite mere et belle merre?? et disposant de leurs droits immobiliers et mobiliers dans la succession du dit feu Jean Montigny au moyen des présentes et par ces memes présente la dite veuve Montigny quitte et décharge entierement le dit Jean Baptiste Montigny et sa dite épouse de la dite somme de Six Cents Livres tant en Capital qu interest...*

Dans le compte et partage annexé à cette transaction et daté du 12 janvier 1789, il est mentionné que *Partant le rapport et la dépense? la recette de la somme de six cent quatre vingt quatorze un sol sept deniers et trois quart, la livre à vingt Sols, que le dit Jean Montigny doit* rapporter *en argent et payer en prenant possession de sa part paternelle des immeubles.*

INVENTAIRE DES BIENS DE FEU JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 30 juin 1788[52], Marie-Josèphe Larrivée fait effectuer un inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté qu'il y a eu entre elle et Jean Abraham, suivi d'un encan et d'une vente le 2 juillet 1788[53].

À l'inventaire, nous trouvons *un arpen et demi de terre de large sur environ trente neuf arpens de profondeur situé dans la Seigneurie de la durantais paroisse de St valier Seconde concession Bornée au Sud-ouest à Prix Cattellier et au nord est à Pierre Bolduc Sur laquel terre il y a de construit desus une maison en Bois de trente pieds de long sur vingt quatre de large Planche haut et Bas couverte en Planche et en bardeau Brises vitre Bonne Reste Pour Memoire sur la meme terre une grange et Etable en bois de soixante et douze Pied de long sur vingt quatre pied de large au trois quart usé*. De plus, nous notons *trois quart d arpens de terre de large sur quarante arpen de profondeur situé dans La Seigneurie de la durantais Paroisse de St Michel quatrième concession Bornée au sud ouest aux heritiers urbin Cadrin et au nord est au sieur Eloy Roy La dite terre sur elle a vu La moitie dune Maison tombant en Ruine*. Il y est fait mention de 6 bœufs, 5 vaches, 1 taure, 3 veaux, 6 « *mères moutonnes* » et 9 petits, 2 béliers, 1 mouton, 4 cochons, 6 petits cochons, 14 poules, 1 coq, 1 cheval gris de 11 ans, 1 cheval noir de 11 ans, le bois de 3 « *pain* » pour allonger une étable, 25 minots de blé, 10 minots de pois, 4 minots d'orge et 8 minots d'avoine.

COMPTE ET PARTAGE DES BIENS DE FEU JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 24 juin 1789[54], Marie-Josèphe Larrivée fait effectuer un compte et partage des biens meubles et immeubles de la communauté qui a été entre elle et Jean Abraham. Il est mentionné concernant la terre de Saint-Vallier : *et comme il y a une Perche et quinze Pieds de terre à partenant Jh Montigny absent et héritier du premier mariage de La dite tutrice et de Feu JBt Montigni son Premier mari par concequant il ne reste plus dans la terre d un arpen et demi que treize Perches et trois pieds tan Pour la dit tutrice que Pour les mineurs du dit Feu Jean Habram qui sont au nombre de trois les autres heritier ayant été Payés en argent du vivant du dit Jean Habram Leur Pere ce qui Fait pour La dite tutrice six Perches et dix pieds et demi et autant Pour les dits Mineurs Les dite terre* (il s'agit de l'arpent et demi de la paroisse Saint-Vallier et du ¾ d'arpent de la paroisse Saint-Michel) *quoy dans diferents endroit ayant été Reconnu Pour etre de meme valeur il a ete convenu que celuy qui aurait le nord est L aurait dans les deux terres en consequence Le Sort ayant ete tirre Le nord est est tombé en partage à la dite veuve et Le sud ouest aux dits trois héritiers en outre avons Fait tirrer les dit trois heritier prenant du sud ouest des deux terres en allant au nord est La premiere Part est tombé en Partage à Joseph Habram La deuxième Part à Jacques Habram heritier majeur et La troisième et derniere part à Marie Joseph Habram*. Les enfants mineurs se partageront la somme de 247 livres 11 sols.

CONTRATS DE MARIAGE DE MARIE-MARGUERITE, MARIE-FRANÇOISE, MARIE-JOSÈPHE ET JACQUES HABRAM

Le 9 février 1783[55], un contrat de mariage est signé entre Charles Laverdière de la paroisse de Saint-Vallier (fils de Pierre-Noël Laverdière et Marie Roy) et Marie-Marguerite Habram. Ils recevront la somme de 600 livres ainsi que des effets et animaux *pour leur droit succif à Echoir des Succession du Sieur J Bte habram et Marie Jh Larivé*. Nous notons la signature de Marie-Marguerite Habram qui signe Marie Habram. Le 7 juillet 1783[56], une quittance est signée à Jean Habram dit Langevin.

[51] BAnQ-Q, minutier du notaire Pierre-Louis Descheneaux, 19 février 1789, transaction entre la veuve Montigny et J.-B. Montigny.

[52] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 30 juin 1788, inventaire des biens de la succession de feu Jean Habram et M Jh Larrivée.

[53] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 2 juillet 1788, contrat de vente des biens de Joseph Larivé et Jean Habram (dans l'acte Marie Jh Larivé).

[54] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 24 juin 1789, partage des biens de Marie Jh Larivé et JBte Habram (dans l'acte JBte Habram dit Langevin).

[55] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 9 février 1783, contrat de mariage de Charles Laverdière et Marie Jh Habram.

Le 3 février 1787[57], un contrat de mariage est signé entre Louis Laverdière de la paroisse de Saint-Vallier (fils de Pierre-Noël Laverdière et Marie Roy) et Marie-Françoise Habram. Ils recevront la somme de 600 livres ainsi que des effets et animaux *pour tous droit Successifs à Échoir de Succession du Sieur Jean habram et de marie Jh Larivee*. Le 26 novembre 1796[58], une quittance est signée à Michel Tanguay.

Le 27 juin 1789[59], un contrat de mariage est signé entre Marie-Josèphe Habram et Michel Tanguay de la paroisse de Saint-Michel (fils de feu René Tanguay et Marie-Madeleine Cloutier). Le contrat de mariage de Jacques Habram et Marie-Marguerite Tanguay (fille de Jean-Baptiste Tanguay et Marie-Marguerite Cadrin) n'a pas été trouvé.

DONATION ET TESTAMENT DE MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 30 juillet 1789[60], Marie-Josèphe Larrivée, *veuve habran Langevin* fait donation à sa fille Marie-Josèphe Habram et à son gendre Michel Tanguay de tous ses biens *Le tout donné en toute propriété et appartenant à la dite donatrice par droit de communauté qui a été entre elle et Le dit Feu Jean habram.* Il s'agit de *dix perches et trois pieds et demi de terre de large ou environ sur quarante arpen de profondeur situé en deux endroit savoir six perches et dix pieds et demi de terre situé dans La Seconde concession de la durantais Paroisse de St valier et trois perches et treize pieds situé dans La quatrieme concession de la durantais Paroisse de St Michel Les dits Six perches et trois Pieds et demi de terre de large Situé dans La Seconde concession de la paroisse de St valier Borné au nord est à JBte Bolduc et au Sud ouest à Jh marie Cattellier et trois perches et treize pieds de terre Situé dans la quatrieme concession de St Michel Borné au nord est à Eloy Roy et au Sud-ouest aux heritiers Ensemble à vu Les Batisse à elle appartenant Donne outre la dite donatrice tous Les meubles et Effets mobilliers qui se trouveront au jour de Son decès sans en Rien Reserver Ni Retenir en facon quelconque*. Il est écrit : *en outre a la charge Par les dits donnataire de payer à chacun des héritiers de la donnatrice La Somme de dix Livres de vingt Sols comme aussi de payer et acquitter La Somme de Cinq cent neuf Livres seize Sols due à louis Laverdiere gendre de la dite donatrice*.

Près de six mois plus tard, le 15 janvier 1790[61], Marie-Josèphe Larrivée fait écrire son testament : *sera tenu en outre les dit legataire d accomplir toutes les charges clause et condition porté en l acte de donnation Faite Et passé L acte traite donnation de la dite testatrice aux dits Légataire suivant Le contrat Passé en datte du trente Juillet mil sept Cent quatre vingt neuf*. Il est aussi mentionné : *veut et ordonne La dite testatrice quau cas quil se trouve quel quuns de Ses héritiers qui voulussent contester sur les Lesgues Par elle Fait dans le présent testament quils Soyent déchus de toutes leurs prétentions à eux accorder Cy dessus*.

Joseph Montigny

Le 21 avril 1791[62], Joseph Montigny vend sa part de terre reçue en succession de Jean-Baptiste Montigny et Marie-Josèphe Larrivée, ses père et mère, à Michel Tanguay et Marie-Josèphe Habram pour *Le prix et Somme de deux Cent quarents Livres de vingt Sols*. Il est écrit : *Furent Présent le Sieur Joseph Montigni natif de la paroisse de St Vallier et demeurant presentement dans le gouvernement de Nouvelle York dune Part* …. Le 26 mai 1791[63], il reconnaît avoir reçu *La Somme de Cent Cinquantes livres pour les droit mobillier a luy Echu du Sieur Jean Montigni Son Pere Le tout Suivant Lacte de partage Fait des dit Biens Par le Sieur Fortier notaire en datte du 9 juillet 1764 en outre La Somme de Dix livres de vingt sols de la Succession Future de dame Marie Joseph Larivé Sa merre*. Le 19 septembre 1797[64], il reçoit la somme de 60 livres de sa mère *pour toutes les rentes daffermage qui pourait Lui revenir De sa part de terre et autre reliqua de tous Compte de tutelle quil lui a rendu Ce jour*. Il est alors écrit : *Le sieur joseph montigni Demeurant Dans la paroisse St michel*.

DÉCÈS DE MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE

Le 16 janvier 1802, Marie-Josèphe Larrivée est inhumée dans le cimetière de la paroisse de Saint-Vallier. Dans le registre paroissial, il est écrit : *Marie Josephe Morise morte la veille dans Cette paroisse agée de soixante et douze ans munie des Sacrements de l eglise Femme de Jean lebrun dit Langevin Cultivateur ont assiste Joseph Basil Corriveaux, Francois Gosselin, Michel Tangué et autres parents et amis JM Vezina ptr*.

---

[56] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 7 juillet 1783, quittance de Charles Laverdière et Marie Jh Habram à Jean Habram dit Langevin.

[57] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 3 février 1787, contrat de mariage de Louis Laverdière et Françoise Habram (dans l'acte Marie Françoise Habram).

[58] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 26 novembre 1796, quittance de Louis Laverdière et Marie Françoise Habram à Michel Tanguay.

[59] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 27 juin 1789, contrat de mariage de Michel Tanguay et Marie Joseph Habram.

[60] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 30 juillet 1789, donation de Marie-Josèphe Larivée à Michel Tanguay et Marie-Josèphe Habram..

[61] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 15 janvier 1790, testament de Marie Joseph Larivé.

[62] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 21 avril 1791, contrat de vente de Joseph Montigni à Michel Tanguay.

[63] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 26 mai 1791, quittance de Joseph Montigni à Michel Tanguay.

[64] BAnQ-Q, minutier du notaire Joseph Riverin, 19 septembre 1797, quittance de Joseph Montigni à Marie Joseph Larivé.

CONCLUSION

À la lumière de ces diverses informations, il serait intéressant de poursuivre la recherche afin de vérifier si Jean Abraham et Marie-Josèphe Larrivée ont eu une descendance pouvant porter les noms d'Abraham ou l'un de ses dérivés, ou pouvant porter le nom de Lebrun. À ne pas confondre avec les Lebrun dit Carrier présents dans la région à cette époque.

UNE DES LIGNÉES DE JEAN ABRAHAM ET MARIE-JOSÈPHE LARRIVÉE
(ASCENDANCE DIRECTE D'ÉLISE LANGEVIN)

Nom	Mariage	Conjointe
1. **Jean Abraham Saint-Vallier**	**19 avril 1762**	**Marie-Josèphe Larrivée**
2. **Jacques Abran dit Langevin** (feu Jean Abran, Marie-Josèphe Larrivée) Contrats notariés sous le nom de Jacques Habram, Jacques Habram dit Langevin d 6, s 7 janvier 1812, Saint-Gervais, sous le nom de Jacques Langevin, journalier, âgé de 50 ans environ	**13 janvier 1789** **Saint-Michel**	**Marguerite Tanguay** (Jean Tanguay, Marguerite Cadrin)
3. **François Lebrun dit Langevin** domicilié à Saint-Gervais (feu Jacques Lebrun dit Langevin, Marguerite Tanguay)	**19 février 1827** **Saint-Gervais**	**Françoise Fauchon** domiciliée à Saint-Gervais (Joseph Fauchon, défunte Geneviève Fournier) d 15, s 17 juillet 1837, Saint-Gervais épouse de François Lebrun, cultivateur, âgée de 30 ans
François Lebrun cultivateur de Saint-Raphaël b 22 août 1815, Saint-Gervais contrats notariés sous le nom de François Habran dit Langevin, François Lebrun dit Langevin, François Langevin d 23, s 25 août 1860, Saint-Lazare, sous le nom de François Langevin époux d'Angèle Labrecque, âgé de 60 ans	**28 août 1838** **Saint-Gervais**	**Angèle Labrecque** (François Labrecque et Reine Baquet)
4. **Cimon Langevin** (feu François Langevin, défunte Françoise Fauchon) n 1er, b 2 janvier 1836, Saint-Gervais, sous le nom de Simon Lebrun (François Lebrun, journalier et Françoise Fauchon) d 20, s 23 août 1924, Notre-Dame-du-Rosaire sous le nom de Simon Langevin, âgé de 91 ans contrats notariés sous le nom de Cimon Lebrun dit Langevin, Simon Langevin	**3 mars 1862** **Saint-Lazare**	**Apolline Morin** (Jean-Baptiste Morin, défunte Rose Gagnon) d 2, s 4 août 1925, Notre-Dame-du-Rosaire veuve de Simon Langevin, âgée de 92 ans
5. **François Langevin** domicilié à Saint-Nérée, journalier (Cimon Langevin, Apolline Morin) n b 3 octobre 1866, Saint-Lazare (Simon Langevin, Apolline Morin) d 19 décembre 1951, Notre-Dame-du-Rosaire, âgé de 85 ans	**13 février 1893** **Saint-Nérée**	**Omésie Labrecque** domiciliée à Saint-Nérée (Louis Labrecque, Marie Asselin) d 20, s 23 octobre 1933, Notre-Dame-du-Rosaire épouse de François Langevin, âgée de 63 ans
6. **Alphonse Langevin** domicilié à Notre-Dame-du-Rosaire (François Langevin, Omésie Labrecque) n b 7 juin 1899, Notre-Dame-du-Rosaire d 17 novembre 1973, Lauzon, âgé de 74 ans sépulture à Notre-Dame-du-Rosaire	**14 mai 1923** **Notre-Dame-du-Rosaire de Montmagny**	**Lucia Giroux** domiciliée à Notre-Dame-du-Rosaire (Pierre Giroux et Léda Brûlotte) n 27, b 28 avril 1904, Notre-Dame-du-Rosaire d 7avril 1997, Lévis, âgée de 93 ans sépulture à Notre-Dame-du-Rosaire
7. **Élise Langevin** domiciliée à Notre-Dame-du-Rosaire (Alphonse Langevin, Lucia Giroux) n b 16 juin 1925, Notre-Dame-du-Rosaire d 14 juillet 1985, Québec, âgée de 60 ans sépulture au parc commémoratif La Souvenance, Québec	**11 juillet 1945** **Notre-Dame-du-Rosaire de Montmagny**	**Paul Collin** domicilié à Notre-Dame-du-Rosaire (Ovide Collin, Marie-Louise Isabelle) n 21, b 22 mars 1921, sous le nom de Léopold Collin d 18 avril 1990, Montmagny, âgé de 69 ans sépulture à Notre-Dame-du-Rosaire

Cimon Langevin et Apolline Morin.
Photo de la collection familiale.

François Langevin et Omésie Labrecque.
Photo de la collection familiale.

Lucia Giroux et Alphonse Langevin.
Photo de la collection familiale.

Paul Collin et Élise Langevin.
À l'arrière, de gauche à droite :
Ovide Collin, Marie-Louise Isabelle.
Photo de la collection familiale.

Église de Notre-Dame-du-Rosaire, comté Montmagny.
Source : www.leseglisesdemonquartier.com/1257.html

LE PRIX DE *L'ANCÊTRE* DU VOLUME 38

Depuis 1998, la Société de généalogie de Québec (SGQ) récompense les meilleurs articles parus durant l'année de publication en cours, en attribuant le Prix de *L'Ancêtre*. Le Comité de *L'Ancêtre* présente ici les règles qui s'appliqueront aux articles publiés dans le volume 38 de la revue, soit dans les numéros 296, 297, 298 et 299. Il s'agit de la 15e édition du Prix.

1. Sont admissibles aux prix les membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article. Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.

2. Sont automatiquement admissibles au concours les articles de fond (textes longs de cinq pages et plus à la parution) et les études (textes courts de quatre pages ou moins à la parution) publiés en cours d'année d'un même volume, à l'exception des textes parus sous la rubrique *Conférence*. Toutefois, un tel article pourra être adapté suffisamment pour répondre aux critères d'évaluation et ainsi devenir admissible aux prix.

3. Sont exclus du concours les membres du conseil d'administration de la SGQ, le rédacteur et la coordonnatrice de la revue, et les personnes qui acceptent d'être membres du jury du Prix de *L'Ancêtre*.

4. Le jury est formé de trois membres (plus un substitut) qui élisent entre eux une présidente ou un président.

5. Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la SGQ, sur recommandation du Comité de *L'Ancêtre*, et répondent de leurs décisions au conseil d'administration de la SGQ. Leur identité et leurs délibérations sont tenues secrètes jusqu'à la remise des prix.

6. Les décisions du jury doivent être motivées et elles sont sans appel.

7. Le jury peut ne pas attribuer de prix s'il le juge à propos.

8. L'identité et les évaluations des membres du jury sont rendues publiques lors de la remise des prix.

9. Les critères servant à l'évaluation des articles sont les suivants :
   - un texte à caractère généalogique ou relié à la généalogie;
   - un texte apportant des éléments généalogiques nouveaux ou inédits;
   - un texte affichant une qualité de recherche irréprochable appuyée sur des sources citées et vérifiables;
   - un texte démontrant une bonne maîtrise de la langue française de la part de son auteur.

10. Le Prix de *L'Ancêtre* est offert par le conseil d'administration de la SGQ et est attribué comme suit :
    - Prix pour ARTICLE DE FOND – 300 $ - pour le meilleur article de fond (5 pages de texte ou plus);
    - Prix pour ÉTUDE – un coffret incluant une publication éditée par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) - pour la meilleure étude (4 pages de texte ou moins);
    - Prix de la RELÈVE – un coffret incluant une publication éditée par la CCNQ - pour un article de fond ou une étude digne de mention, à un auteur ou une auteure n'ayant jamais remporté une récompense du Prix de *L'Ancêtre*.

11. Les noms des gagnantes ou gagnants sont dévoilés lors de la remise des prix qui est faite en une circonstance appropriée choisie par le conseil d'administration de la SGQ.

12. Les noms des gagnantes ou gagnants sont publiés dans les pages de *L'Ancêtre*.

Comité de *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec

Version du 3 juillet 2011

MYSTÉRIEUSE ANGÉLIQUE – COMPLÉMENT D'ENQUÊTE

Jacques Gagnon

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences sociales de l'Université Laval, l'auteur a enseigné au collégial pendant 33 ans. Il a été président de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie de 2001 à 2004.

Résumé
Le but de cette note de recherche est de corriger certaines données et de valider les principales conclusions de l'enquête de Mme Lise St-Hilaire sur les origines de la famille Olivier, de Saint-Nicolas.

Dans deux longs articles de *L'Ancêtre*, hiver 2008 et printemps 2009[1], Mme Lise St-Hilaire établit l'identité de la mère de François Olivier, confirmant l'hypothèse posée par Raymond Gingras dès 1984[2]. Ses preuves s'appuient dans l'ordre sur : quatre signatures d'Élisabeth, alias Angélique Savard-Sasseville; son testament de 1805; le contrat de mariage de sa petite-fille Rose Olivier en 1819; enfin, son acte de sépulture en 1835. Reprenons le tout pour validation.

Signature 1 : cette signature est bien de la main d'Élisabeth mais elle date du 17 avril 1769 et non du 26 octobre 1764. En effet, elle n'apparaît pas à la fin de l'acte de mariage de Marie-Josèphe Sasseville, comme l'affirme Mme St-Hilaire (p. 131), mais au bas de l'acte de mariage de Geneviève Sasseville. Incidemment, c'est au baptême de la fille de Marie-Josèphe (Élisabeth Deluga) qu'on assiste le 26 octobre 1764. Élisabeth en est la marraine mais ne sait pas encore signer son nom. **Signature 2** : la date et l'acte sont conformes, encore aurait-il fallu mettre la signature au complet : *elisabet Savard Saseville*. Ajoutons que la maison de pierres érigée sur ce terrain n'a pas été bâtie par le couple (p. 130) mais qu'elle existait déjà au moment de son achat en 1765. **Signature 3** : elle mentionne *Angélique* et non pas *Élisabeth*, mais la graphie du nom *Savard* est identique à celle des signatures 2 et 4. Par ailleurs, on sait qu'Élisabeth a parfois utilisé le prénom de sa sœur Angélique, et je n'ai trouvé aucune autre signature de cette dernière, particulièrement dans les actes de mariage de quatre de ses enfants à Neuville entre 1787 et 1794. **Signature 4** : celle-ci apparaît deux fois dans le registre numérisé de Saint-Nicolas, soit au début de l'acte où elle est raturée, puis à la fin, dans son intégralité. Les trois dernières preuves apportées par Mme St-Hilaire sont indiscutables et confirment hors de tout doute l'identité de la mère de François Olivier.

Mme St-Hilaire estime aussi avec vraisemblance l'époque du décès de son fils François Olivier, entre juin 1853 et novembre 1857 (p. 129), et de celle de son époux François Sasseville, entre 1772 et 1774 (p. 239). Je me suis ensuite attardé à son estimation de la date de naissance de François Olivier. Celui-ci est dit majeur au moment de son mariage en janvier 1796 : c'est dire qu'il est né avant 1776. Après avoir affirmé dans son premier article que François Olivier a été baptisé à Saint-Nicolas le 23 février 1775 sous le prénom de Jean-Baptiste (p. 128), Mme St-Hilaire se rétracte dans son second article pour situer le baptême de François à Québec au 2 août 1773 (p. 237). En fait, la naissance date du 2 mais le baptême a lieu le 3 août. Pour appuyer son assertion, Mme St-Hilaire cite le parrain Jean-Baptiste Pageot et la marraine Marie-Madeleine Savard, employés de la fabrique de la paroisse de Québec, mais originaires de Charlesbourg.

De mon côté, j'ai recensé d'autres baptêmes de François, enfant illégitime, enregistrés à Québec à la même époque[3] :

Date du baptême	Parrain et marraine
15 mars 1768	Jean-François Lefebvre Marie-Josephte Gagné
21 août 1769	Jean-François Coupy, étudiant Marie Asselin
21 janvier 1771	(Frs-Xavier) Jean-Alexis Becquet Isabelle Allie (?)
28 janvier 1771	François Lacasse Marie-Élisabeth Morville

[1] Lise ST-HILAIRE, « Mystérieuse Angélique, mère de François Olivier », *L'Ancêtre*, n° 281, vol. 34, hiver 2008, p. 127-132, et « Mystérieuse Angélique : conclusion d'enquête », *op. cit.*, n° 286, vol. 35, printemps 2009, p. 237-243.

[2] Raymond GINGRAS, *Sépultures à Saint-Nicolas (Lévis), 1694-1900*, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1984, 253 p.

[3] J'ai d'abord consulté en vain le *Registre de la paroisse de Saint-Charles-Borromée de Charlebourg* pour les années 1763-1764, puis la 1re partie du *Registre des naissances de Saint-Nicolas*, pour enfin dépouiller l'*Index des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Québec* et les actes correspondants numérisés par l'Institut généalogique Drouin.

22 mars 1772	François Da Silva dit Portugais Isabelle Da Silva
21 novembre 1772	François Bedouin Ursule Métot
12 mars 1773	François Rinfret dit Malouin Marie-Anne Vivié
15 juillet 1773	Louis Trudelle Marie-Angélique LaTerreur
3 août 1773	Jean-Baptiste Pajot Marie-Madeleine Savard

Il faut convenir que l'hypothèse de Mme St-Hilaire tient la route. En effet, je n'ai pas trouvé dans le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) pour cette époque à Québec d'autres Jean-Baptiste Pageot ou Marie-Madeleine Savard que ceux mentionnés par notre chercheuse. Les autres parrains ou marraines m'apparaissent n'avoir aucun lien de parenté avec les Savard-Sasseville, alors que Marie-Madeleine Savard est bien la sœur d'Élisabeth.

Une dernière hypothèse de Mme St-Hilaire concernant la famille qui aurait pu élever le petit François-Olivier à Saint-Nicolas me semble intéressante. Se basant sur une demi-douzaine d'actes notariés et paroissiaux, elle suppose que cette « famille d'accueil » est celle de Geneviève Loignon et du capitaine de milice Jean-Baptiste Demers *dont le plus grand plaisir qu'il pût éprouver, c'était […] surtout d'élever des orphelins* (p. 238). Ce portrait de Demers est tiré d'un ouvrage de Joseph-Edmond Roy que par ailleurs Mme St-Hilaire ne manque pas de critiquer, à la suite de Raymond Gingras, pour avoir attribué la paternité de François Olivier à un mercenaire allemand du nom de Wenler[4].

En conclusion, Mme St-Hilaire a effectué un travail de clarification important en ce qui concerne la mère de François Olivier, de Saint-Nicolas, et l'estimation des dates de baptême et de sépulture de ce dernier. Toutefois, elle n'a pu identifier son père naturel ni établir les circonstances de son arrivée à Saint-Nicolas. Mais, *à l'impossible, nul n'est tenu!*

---

4 Joseph-Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, 1900, réédité par la Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, vol. 3, p. 161, et vol. 4, p. 23-24.

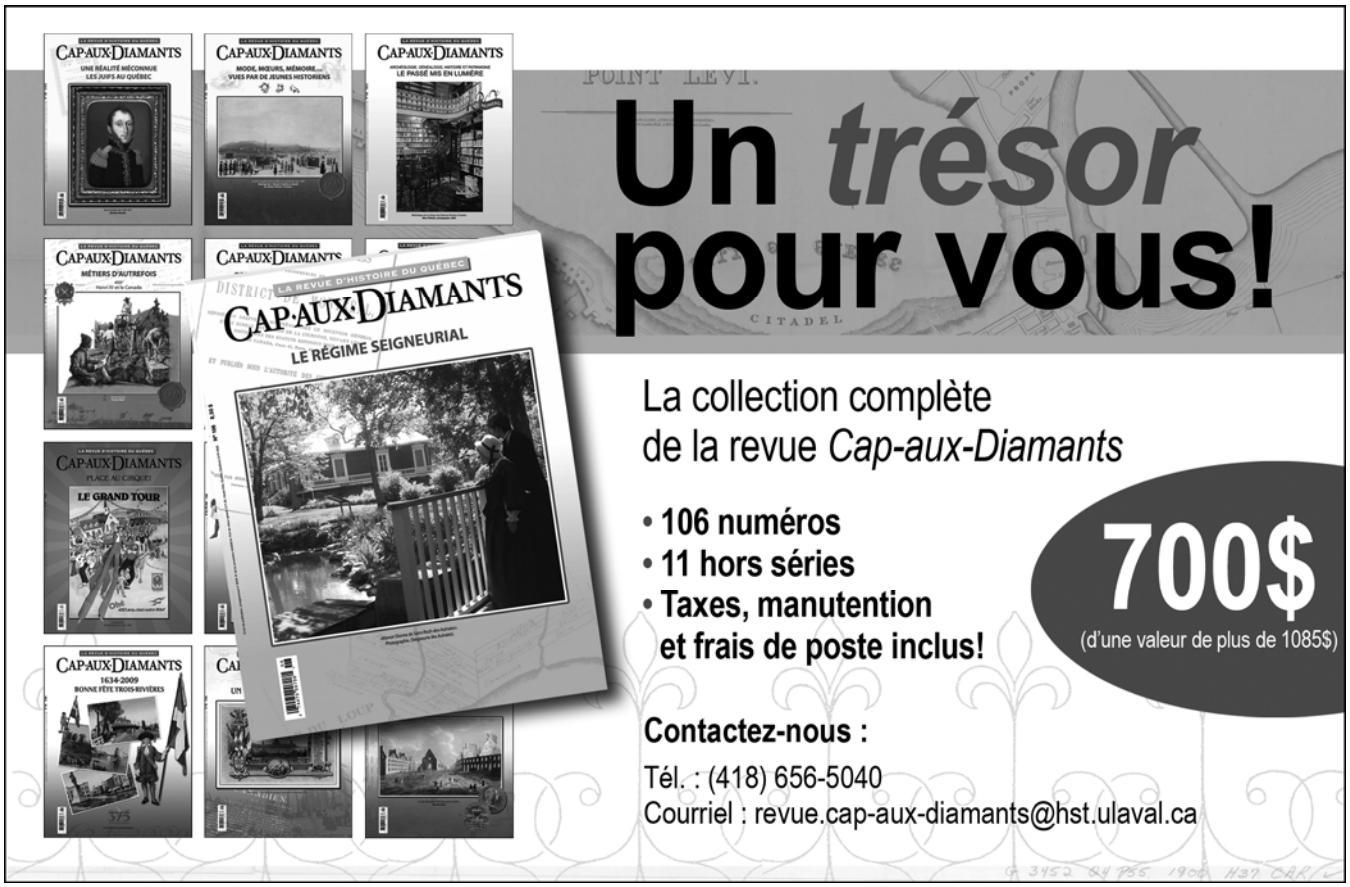

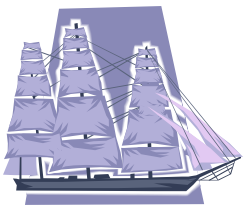

GENS DE SOUCHE

La revue *L'Ancêtre* offre de publier quatre fois l'an un article à contenu en partie généalogique et rejoignant un patronyme des premiers arrivants. La plupart des ancêtres sont arrivés par voie de mer, même au XXe siècle. Par définition, nous incluons tous les arrivants ayant eu une descendance au Québec.

LE PATRONYME OLIVIER

Jacques Olivier (4046)

Il existe deux souches principales du patronyme Olivier en Amérique, et quelques autres souches subsidiaires que l'on rencontre au gré des recherches généalogiques : Louis OLIVIER dit LAVICTOIRE, et François OLIVIER.

L'ancêtre Louis Olivier dit Lavictoire est arrivé autour de 1740 mais on ignore le nom du bateau de traversée. Il venait de Saint-Eustache à Paris. Il s'est marié une première fois à Josephte Buisson le 26 février 1743 en l'église de Notre-Dame de Montréal. Une fille naît de ce mariage mais elle décède à l'âge de deux mois en 1743; la mère était décédée en couches. Louis Olivier est dit alors soldat de Lavaltrie. Ce lien reste à éclaircir mais il est présumé membre d'une milice dirigée par Pierre-Paul Margane, sieur de La Valtrie, d'abord à Montréal dans les années 1740 puis en sa seigneurie de Lavaltrie, entre Montréal et Berthier-en-Haut.

Ce Louis Olivier se remarie le 24 octobre 1757 à Marie Magdeleine Énaud (feu Pierre, Geneviève Généreux) en l'église de Sainte-Geneviève de Berthier-en-Haut. L'épouse est mineure (moins de 25 ans) et l'époux a près de 40 ans. Des 13 enfants du couple, 9 se rendront à l'âge adulte et se marieront. Cinq fils perpétueront le patronyme :

1. Louis-Marie né le 12 septembre 1758 épouse Geneviève Fafard dit Joinville le 13 septembre 1778 à l'église de La Visitation de l'île Dupas. Il sera député de Warwick au Parlement du Bas-Canada, élu en 1792 et en 1810. Capitaine de milice, il sert comme major durant la Guerre de 1812. Le couple aura 13 enfants et 3 transmettront le patronyme.
2. François né le 10 août 1760 épouse Pélagie Desrosiers dit Lafrenière le 17 février 1783 à Berthier-en-Haut. Capitaine de milice et agriculteur. Le couple aura 13 enfants et 7 transmettront le patronyme.
3. Joseph Ambroise né le 5 février 1767 épouse Rosalie Desrosiers, sœur de Pélagie, le 23 janvier 1792 à Berthier-en-Haut. Il était agriculteur et huissier. Le couple aura 12 enfants et 3 transmettront le patronyme.
4. Basile né le 27 avril 1769 épouse Marguerite Chauvin le 17 février 1795 à Saint-Marc-sur-Richelieu. Le couple aura 10 enfants et 3 transmettront le patronyme.
5. Pierre né le 13 juillet 1775 épouse Suzanne Dupuis le 10 février 1800 à Berthier-en-Haut, puis Marguerite St-Arnault le 10 septembre 1829 à Montréal. Il y aura 16 enfants de ces deux lits, et 3 transmettront le patronyme.

Il est intéressant de noter que même à cette époque, nos ancêtres avaient la bougeotte. Cela s'expliquerait par la coutume d'établir sur une terre chacun de ses fils, ce qui n'était pas à la portée des bourses de tous les pères de famille. En absence d'établissement terrien, ou encore par manque de terres cultivables en vente, un fils puîné n'avait souvent d'autre choix que de s'exiler. Les troubles sociaux, les mauvaises récoltes à répétition et la faible circulation du numéraire jouaient aussi un effet certain.

À ce dernier sujet, quelques recherches ont permis de démontrer que l'ancêtre Louis Olivier dit Lavictoire, tout en assumant plusieurs années les fonctions de capitaine de milice à Berthier-en-Haut, était connu comme marchand et négociant en ce lieu. De nombreux contrats notariés montrent que, d'une part, il empruntait de financiers juifs à Montréal des sommes lui permettant de disposer de numéraire et, qu'en retour, il prêtait de l'argent à des colons désirant s'établir. Certains contrats décrivent crûment comment les terres et des parties de récoltes données en garantie au prêteur étaient saisies lorsque les obligations ne pouvaient être honorées par l'emprunteur.

Je ne saurais dire s'il y avait là prêt usuraire. Chose certaine, il n'y avait pas de banque à cette époque (la loi sur les banques privées date de 1850 et la première banque, celle des Molson, de 1853). Vers qui alors se tourner pour emprunter, sinon vers les notaires ruraux et les négociants et marchands locaux?

À l'origine le long du Saint-Laurent, des vagues migratoires ont suivi l'ouverture de nouveaux territoires, au Québec d'abord avec les Cantons-de-l'Est et la Mauricie, puis les Bois-Francs, la Montérégie, et le grand exode en Nouvelle-Angleterre au XIXe siècle. Début XXe siècle, ce sera l'exode vers l'Ouest, le Manitoba, puis la Saskatchewan et l'Alberta pour le Canada, et encore la Nouvelle-Angleterre. Le patronyme Olivier n'y a pas échappé, si bien que j'ai de la parenté proche et éloignée dans toutes les régions précédemment nommées.

SOURCES

DROUIN, mariages *La Masculine* et *La Féminine*.
OLIVIER, Yvonne et autres. *Généalogie de la famille Olivier dit Lavictoire*, Joliette, [s. n.], 2003, 1 200 p.

La deuxième principale souche du patronyme OLIVIER en Amérique est celle de François Olivier, fils d'Angélique

(Élizabeth) Savard. Ce François Olivier est déclaré en février 1775 à Saint-Nicolas de Lévis, mais un baptême le 2 août 1773 à Notre-Dame-de-Québec pourrait être le sien. Sa mère aurait été employée à Notre-Dame-de-Québec à cette époque.

Lorsque François se marie le 12 janvier 1796 à Saint-Nicolas avec Marie-Rose Demers (Joseph-Marie, Marie-Marguerite Demers), seuls les noms de François Olivier apparaissent au registre, devenant ainsi une nouvelle souche pour ce patronyme OLIVIER.

Le couple Olivier-Demers aura 18 enfants, dont 7 transmettront le patronyme :

1. Sylvestre né en décembre 1801 épouse Marcelline Boisvert le 27 septembre 1825 à Sainte-Croix de Lotbinière. Il était agriculteur. Le couple aura 7 enfants et 3 transmettront le patronyme.
2. Jean-Baptiste Nazaire né en février 1803 épouse Tharsille Plante le 24 février 1824 à Saint-Nicolas. Il était agriculteur. Le couple aura 16 enfants et 4 transmettront le patronyme.
3. Procule né en mars 1806 épouse Marie Fréchette le 8 janvier 1828 à Saint-Nicolas. Le couple aura 11 enfants et 3 transmettront le patronyme.
4. Joseph Noël né en janvier 1809 épouse Anathalie Moffet le 19 septembre 1831 à Saint-Nicolas. Le couple aura 11 enfants et 3 transmettront le patronyme.
5. Benjamin né en mars 1813 épouse Anastasie Sophie Fréchette le 21 novembre 1836 à Saint-Nicolas. Le couple aura 14 enfants et 2 transmettront le patronyme.
6. Pierre Modeste né en juin 1817 épouse Geneviève Desrochers le 24 novembre 1840 à Saint-Nicolas. Il était agriculteur. Le couple aura 11 enfants et 2 transmettront le patronyme.
7. Basile né en août 1821 épouse Marguerite Gingras le 10 février 1846 à Saint-Nicolas. Il était agriculteur. Le couple aura 9 enfants et 3 transmettront le patronyme.

Des articles sur ce couple Olivier-Demers et la mère de François Olivier ont été publiés dans la revue *L'Ancêtre*, sous la plume de Lise St-Hilaire :

- vol. 34, n° 281, *Mystérieuse Angélique, mère de François Olivier*, p. 127-132.
- vol. 35, n° 286, *Mystérieuse Angélique : conclusion d'une enquête*, p. 237-243.

et sous la signature de Jacques Gagnon :

- vol. 38, n° 296, *Mystérieuse Angélique : complément d'enquête*, p. 29.

Une plaquette intitulée *De François Olivier 1775-1853 à Yvette Olivier 1920* est également disponible au CDRJA de la SGQ.

PRÉSENCE DU PATRIMOINE EN FRANCE

Notons ici que le patronyme se rencontre en France métropolitaine et dans ses départements de nos jours sous deux modes : OLIVIER et OLLIVIER.

Le site www.geopatronyme.com permet de situer par département et selon 4 tranches de 25 ans entre 1891 et 1990 l'occurrence d'un patronyme. Ainsi, on y apprend qu'entre 1966 et 1990, il y a eu près de 10 000 naissances Olivier en France, principalement dans les départements Nord, Loire Atlantique, Seine-Maritime et dans la région de Paris. Pour le patronyme OLLIVIER et la même période, on déclare plus de 5 000 naissances, surtout dans les départements Finistère et Côtes-d'Armor, les deux en Bretagne.

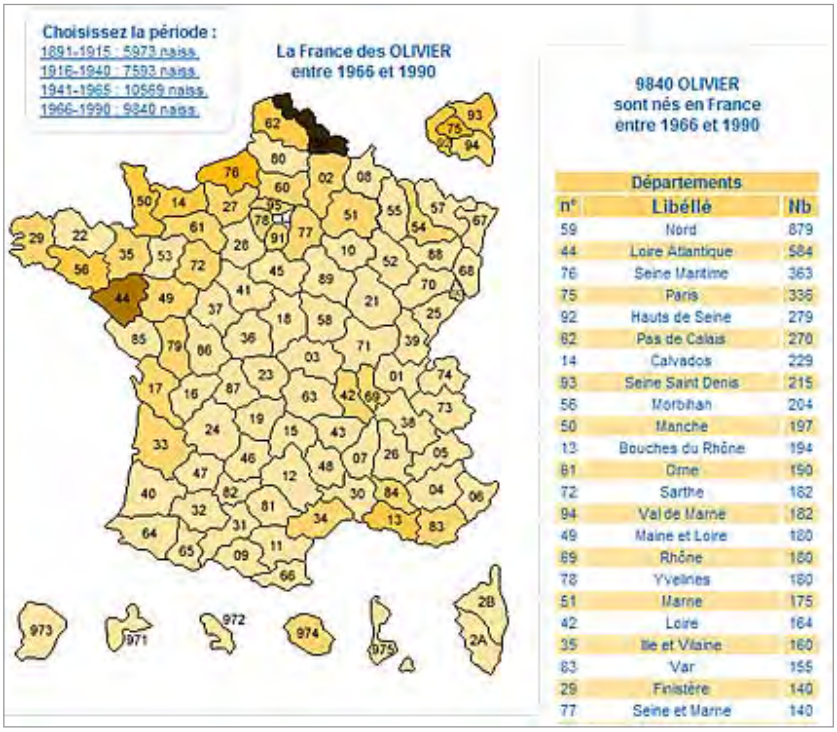

Départements		
n°	Libellé	Nb
59	Nord	879
44	Loire Atlantique	584
76	Seine Maritime	363
75	Paris	336
92	Hauts de Seine	279
62	Pas de Calais	270
14	Calvados	229
93	Seine Saint Denis	215
56	Morbihan	204
50	Manche	197
13	Bouches du Rhône	194
61	Orne	190
72	Sarthe	182
94	Val de Marne	182
49	Maine et Loire	180
69	Rhône	180
78	Yvelines	180
51	Marne	175
42	Loire	164
35	Ile et Vilaine	160
83	Var	155
29	Finistère	140
77	Seine et Marne	140

SOUCHES SUBSIDIAIRES DU PATRONYME OLIVIER

Parmi les autres origines du patronyme en Amérique pour lesquelles il y a des descendants, l'appellation Olivier a disparu chez les Olivier dit Lejeune, Olivier dit Hugron, Olivier dit Lepicard, Olivier dit Mérande et Olivier dit Taillon. Pour la plupart, le prénom Olivier a été appliqué quelques générations à la descendance d'un ancêtre.

En Nouvelle-Angleterre, et moins souvent dans le Canada anglais, OLIVIER est devenu OLIVER. Mais pour le chercheur en généalogie, cela peut devenir un cauchemar car des OLIVER *bona fide* existent dans le monde anglophone, qu'ils soient de race blanche ou noire.

Enfin, quelques dizaines d'immigrants de France et d'Haïti se sont établis au Québec et dans l'Ouest canadien au XXe siècle. OLIVIER et OLLIVIER, et leurs descendants, se confondent maintenant dans la diaspora nord-américaine du patronyme.

PIERRE CRESTE ET LA PRÉVÔTÉ

Georges Crête (0688)

Georges Crête est membre de la Société de généalogie de Québec depuis 1977. Son premier employeur a été Revenu Canada à Sherbrooke, puis Princeville Furniture Ltd, où il occupait le poste de gérant de crédit. Il a ensuite travaillé au secrétariat à la Ville et à la Commission scolaire de Princeville. Il a terminé sa carrière au ministère de la Santé et des Services sociaux, à Québec, dans un poste qu'il a occupé pendant 22 ans. Il a pris sa retraite en 1996.

Résumé

Il faut se garder de confondre ce fils de Jehan Creste, **Pierre Creste**, qui se présente en cour dans les causes décrites ci-dessous, avec son propre fils Pierre, baptisé en 1702, sixième et dernier-né d'un premier mariage. Pierre Creste, fils de Jehan, avait épousé à Beauport en premières noces, le 3 novembre 1693, Marthe Marcoux qui lui donna six enfants : Louise (b 1694), Jean (b 1695), Marie (b 1697), Marie-Marthe (b 1699, d 1759), Henry (b 8 février 1701) et Pierre (b 24 juin 1702). Pierre Creste fils fut propriétaire d'un moulin à scie actionné par un cours d'eau qui coulait sur sa terre et qu'il avait aménagé pour plus d'efficacité.

PIERRE CRESTE c. FRANÇOIS GUYON[1]

Le **11 juin 1700**, lors de la séance de la Prévôté, Pierre Creste est présent comme demandeur, d'une part, et François Guyon dit Després, comme défendeur, d'autre part. Ce dernier est accompagné par Alexis Guyon, son fils, et Charles Rhéaume, son vacher. De son côté, Pierre Creste a fait assigner comme témoins Jean Lefebvre, Jacques Parent, Jacques et Toussaint Savaria, père et fils, ainsi que Geneviève Brisson.

Soudain, on entend des cris dans la salle. C'est François Guyon qui hurle; il refuse absolument qu'on laisse témoigner Jean Lefebvre. Les deux ne peuvent se blairer, car ils ont eu quelques différends dans le passé. En outre, Jean Lefebvre est le beau-frère du demandeur Pierre Creste.

À cela, le demandeur rétorque que Jean Lefebvre est bel et bien son beau-frère, mais il ajoute que Lefebvre est un témoin et qu'il doit être entendu. Il ajoute que, même si c'était son père, il devrait être entendu.

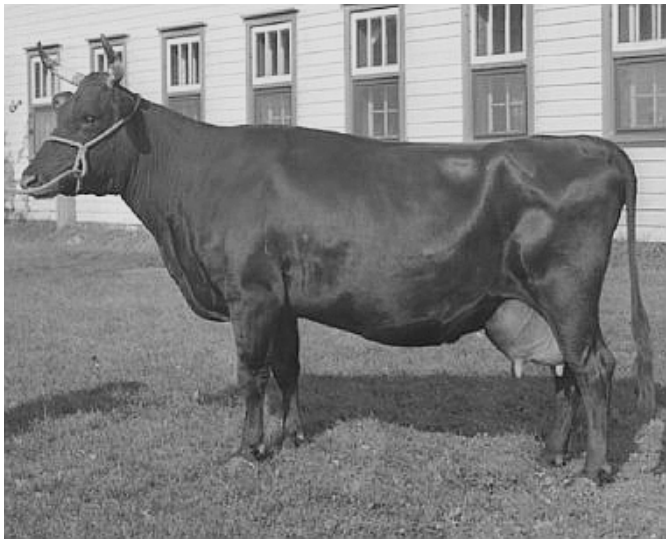

Belle vache de race Canadienne à la ferme de Deschambault, vers 1940.
Source : BAnQ, E6S7SS1P23211.

Le tribunal signifie son accord et accepte le témoignage de Jean Lefebvre en dépit des allégations du défendeur. On reconnaît la parenté entre Pierre Creste et le témoin; on estime que cette parenté n'empêchera pas Lefebvre de dire la vérité et d'être impartial. Les témoins s'approchent et prêtent serment.

Témoignage de Jean Lefebvre

− Jeudi, il y a huit jours, vers les 3 heures, j'ai vu Alexis Guyon, le fils de François, le défendeur, et Pierre Rhéaume, son vacher, qui emmenaient un bœuf et une vache chez le défendeur. Ils les ont fait courir précipitamment sur une distance d'environ 2 arpents. La vache, vieille de 12 ans environ, dans sa course tomba dans un ruisseau. Après un certain temps et beaucoup d'efforts vigoureux de la part de Guyon fils, on réussit enfin à la sortir du pétrin. Une fois la vache sortie, on fit encore courir les bêtes sur une distance de un arpent et demi, soit jusqu'à la grange du défendeur. De là, François Guyon prit la vache, l'amena chez Pierre Creste et garda le bœuf pour les dommages que les bestiaux auraient pu causer.

Pour son apparition à la barre, Jean Lefebvre requiert un salaire. La cour lui accorde 40 sols.

Témoignage de Geneviève Brisson

− Jeudi, il y eut hier huit jours, passant par Beauport, je vis le vacher du défendeur qui amenait quatre vaches appartenant à Pierre Creste pour les renfermer. Pendant ce temps-là, j'entendis les filles Guyon crier : *Amène, Amène ce sont les vaches de notre voisin*, tout en continuant à donner l'ordre au vacher de retourner en chercher *deux autres qui estaient sur leur terre*.

Cependant, Geneviève Brisson ne put affirmer si le vacher avait fait courir les deux bêtes. Elle requiert un salaire et la cour lui accorde 20 sols.

C'est maintenant au tour de Jacques Parent. Il avait été appelé par le demandeur pour faire l'examen d'une de ses vaches, morte depuis une heure à peine, à la suite des traitements que lui avaient fait subir Alexis Guyon et Charles Rhéaume.

[1] Registre de la Prévôté, volume 38, folio 39R.

– *À cette effet, je n'ai point voulu faire la visite seul, et j'ai donc prié Jacques Savaria et Toussaint, son fils, de venir m'accompagner afin de pouvoir en délibérer ensemble. Nous arrivons simultanément sur les lieux et nous nous mettons immédiatement à la tâche. Nous ouvrons la vache; c'est certainement une des plus belles vaches de Beauport. Dès que nous l'avons ouverte, nous avons remarqué qu'elle avait le corps tout plein de sang glacé et corrompu, ce qui ne peut que provenir des fatigues et écorchures que la vache a endurées. Je ne sais pas qui lui a causé ses blessures, à plus de 10; mes deux compagnons ont pu aussi le constater.*

La cour lui accorde 40 sols pour son témoignage.

Jacques Savaria abonde dans le même sens que Jacques Parent, en ajoutant qu'il est bien sûr de ce qu'il avance, parce qu'il se considère *comme étant très expert à ses sortes de visite au sujet de quoi on l'avait fait* [sic] *chercher 10 lieues à la ronde, qui suivant la connaissance qu'il a des bestiaux ladite vache vaut plus de cinquante livres.* Ce témoin requiert aussi un salaire et la cour lui accorde 40 sols.

Pierre Creste demande alors au défendeur ce qu'il devait faire avec la vache, vu qu'il ne la considère plus comme son bien.

Le défendeur François Guyon dit Després lui répond qu'il n'est point en cause de la mort de sa vache, ni son fils, ne l'ayant fait courir ni embourber en aucune manière; et il le prouvera au besoin. Il précise que c'est le demandeur lui-même qui pourrait être la cause de cette mort. Car en voyant emmener sa vache et son bœuf, Pierre Creste lui-même n'a-t-il pas couru après le vacher et Alexis pour ensuite prendre la vache par une corne et la coucher par terre avec une grande précipitation? Voilà peut-être la cause de tout ce mal. De plus, le demandeur aurait dû avertir le défendeur de la maladie de ladite vache, et ne point attendre six jours pour informer le défendeur, par huissier, que sa vache était morte.

À cela, le demandeur réplique qu'il persiste dans les positions initiales prises dans sa requête. Il s'en remet donc aux dépositions des témoins et au jugement de cour.

Après avoir entendu les parties, la cour se prononce : le défendeur devra payer au demandeur la vache en question selon l'estimation de sa valeur, estimation qui sera faite par des gens expérimentés en la matière. Ou, si le demandeur le préfère, le défendeur pourra en donner une autre au demandeur. En outre, il est permis au défendeur de disposer de la vache morte suivant ses désirs. Et François Guyon dit Després est condamné aux dépens.

.....

À la séance du lundi **28 juin 1700**, François Guyon, sieur Després, insatisfait de la sentence de la Prévôté de Québec, en appelle[2] au Conseil souverain; le notaire Florent de Lacetière le représente. Pierre Creste est également présent.

Les parties sont entendues mais le Conseil, avant de rendre jugement, autorise le sieur Després à faire la preuve et à produire ses témoins, ou encore, s'il le préfère, à payer audit Creste la somme de 35 livres. Cette somme équivaut à 25 livres pour la moitié de la valeur de la vache en question et 10 livres pour la moitié des dépens.

La cause est reportée au lundi suivant.

.....

La semaine suivante[3]

Le **lundi 5 juillet 1700**, l'appelant François Guyon dit Després présente ses témoins :

- Le sieur de La Salle, officier;
- Michel Baugis et Jeanne Baugis, respectivement frère et soeur de Jean Baugis.

Tous trois prêtent serment. Après quoi, l'intimé Pierre Creste met en doute l'impartialité des témoins en vertu des raisons suivantes. Au sieur de La Salle, il reproche sa trop grande intimité et son amitié bien connues avec l'appelant, car ce dernier se rend chez Guyon dit Després tous les jours de la semaine, du matin jusqu'au soir, en dépit du fait qu'il demeure ailleurs dans Beauport. À l'égard des deux autres, il les considère comme des « créatures » (favoris) de Després avec qui ils sont en constante relation.

Après quoi, le Conseil ordonne que les témoins soient entendus.

Témoignage du sieur de La Salle

– Le fils et le vacher de Guyon rassemblaient les animaux de Pierre Creste pour les immobiliser. Ces derniers avaient été surpris alors qu'ils causaient des dommages dans les prairies et pacages de l'appelant. Pierre Creste est arrivé, a repris et ramené chez lui la plus grande partie des bestiaux en les faisant courir avec beaucoup de précipitation.

Témoignage du Michel Baugis (sa sœur Jeanne a répété les mêmes choses)

– Les bestiaux de Creste ont été endommagés chez Després. Pierre Creste poursuivait beaucoup ses bestiaux pour les empêcher d'aller faire des dommages chez le nommé Chevalier, son voisin, et les repousser chez lui en les faisant courir très vite.

Après toutes ces allégations, le Conseil maintient la même condamnation, à savoir que le demandeur devra payer 35 livres à Pierre Creste et les dépens qui ont été faits depuis ledit arrêt du 24 janvier dernier, de même que les dépens maintenant encourus.

[2] Jugements et délibérations du Conseil souverain en la Nouvelle-France, tome IV, p. 450.

[3] Jugements et délibérations du Conseil souverain en la Nouvelle-France, tome IV, p. 452.

PIERRE CRESTE c. FRANÇOIS GUYON-DESPRÉS AU CONSEIL SOUVERAIN[4]

À la séance de la Prévôté du **23 août 1702**, la sentence fut la suivante : défense est faite à Pierre Creste de passer par d'autres chemins que ceux indiqués par les sentences et procès-verbaux, sous peine d'amende de 20 livres au profit de Guyon. L'appelant (Creste) est condamné aux dépens. Cependant, il est permis à l'appelant de passer, cette fois seulement, sur la terre de l'intimé *en enlevant ses foins et sans que lesdits chemins indiqués puissent servir audit Creste pour la terre qu'il a acquise du défunt Sieur Demeloize à la réserve de cette présente année seulement.*

À Québec le **2 octobre 1702** comparaissent devant le Conseil souverain Pierre Creste, habitant de Beauport, qui en appelle de la sentence de la Prévôté rendue en cette ville le 23e jour d'août, d'une part, et François Guyon dit Després, intimé, d'autre part. L'huissier Michel Le Pailleur, notaire royal, comparaît pour Després.

Après audition des parties, lecture des pièces mentionnées et datées de ladite sentence et lecture de l'acte d'appel de la sentence, le Conseil rend son jugement. Pierre Creste est condamné aux dépens de l'appel, mais il ne se voit pas imposer d'amende.

PIERRE CRESTE c. DE DESMELOIZE

1er décembre 1702. Devant le notaire Louis Chambalon comparaissent, pour une révision de contrat, Pierre Creste et Jean Lefebvre d'une part, et Me Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Neuville, premier conseiller au Conseil souverain de la Nouvelle-France, aïeul maternel et tuteur aux enfants mineurs de François-Marie Renaud d'Avène de Desmeloizes et Françoise-Thérèse Dupont, sa femme. Il faut rappeler ici que d'Avène de Desmeloizes est décédé le 22 avril 1699 et que son épouse, Françoise-Thérèse, l'avait précédé dans le trépas le 13 décembre 1698.

Nicolas Dupont allègue que :

1- le fief a été vendu à un prix trop bas par le sieur de Desmeloizes;
2- la transaction n'a jamais été ratifiée par Mme de Desmeloizes, en dépit du fait qu'elle fût devenue majeure trois ans avant son décès, le 7 décembre 1695;
3- enfin, il est en droit de casser la transaction en faveur des enfants mineurs de ladite veuve.

À première vue, il semble bien que les puissants de ce monde ont tous les droits et pouvoirs… Le seigneur de Neuville, Nicolas Dupont, a réussi à introduire, dans l'acte d'achat, l'ajout suivant, à savoir que Lefebvre et Creste s'obligent solidairement à payer une somme supplémentaire de 600 livres au prix fixé dans le contrat de vente originel. La sentence exige que cette somme soit payée au sieur Dupont pour le bénéfice des enfants mineurs, dans le courant du mois de septembre prochain.

.....

Le **13 décembre 1702**, le sieur Nicolas Dupont et son épouse dame Jeanne Gaudais renoncent personnellement au bénéfice obtenu par la sentence rendue le 1er décembre. Que de noblesse! La suite de cette histoire sera connue le 31 juillet 1712.

PIERRE CRESTE c. JOSEPH PARENT[5]

Le **2 septembre 1704**, à la séance de la Prévôté, Pierre Creste est présent, comme demandeur. Il avait fait assigner Joseph Parent par l'huissier Jean Auger dit Saint-Julien le 30 août, afin que Joseph Parent se présente aujourd'hui même. Pierre Creste veut que le défendeur Parent soit condamné à lui payer la somme de 27 livres avec dépens.

Cependant, le défendeur prétend avoir payé Creste par transport de la somme de 20 livres (on veut sans doute dire un transport de créance). Quant aux 7 livres qui restent, Parent dit qu'il a livré au demandeur 3 arbres qui valaient plus de 12 livres.

Le demandeur reconnaît avoir reçu la somme de 20 livres, mais il dit que cela ne payait point les arbres en question car le défendeur avait déjà pris des arbres sur sa terre, il y a environ 3 ou 4 ans.

Les parties et le procureur du roi ayant été entendus, la Cour *renvoie les parties hors de cour avec défense à l'un et à l'autre de prendre du bois sur la terre de son voisin, sous peine d'amende*. Et c'est signé C. Bermen (Claude Bermen, sieur de la Martinière, juge, lieutenant-général et civil).

PIERRE CRESTE c. FRANÇOIS GUYON

Le procès-verbal des Ordonnances des intendants du **21 novembre 1706** nous apprend que les deux belligérants François Guyon et Pierre Creste contestent, devant la Cour des intendants, la légitimité des lignes tirées entre leurs habitations par Hilaire Bernard de La Rivière, juré arpenteur, le 25 octobre 1705.

Pierre Creste prétend qu'*il ne faut pas suivre les bornes qui ont été plantées par Jean Le Rouge, juré-arpenteur, suivant ses procès-verbaux du 17 juillet 1700 et du 23 juillet 1701, et qu'il faut en planter de nouvelles vu que les terres qui appartiennent aux uns et aux autres n'ont pas été partagées également*. Després soutient au contraire qu'*il faut s'en tenir aux anciennes bornes; elles ont été mises à partir du consentement des parties jugées et adjugées par sentence de la Prévôté de cette ville* du 23 août 1702, sentence confirmée par arrêt du Conseil le 22 octobre suivant.

La Cour a pris connaissance des ventes et procès-verbaux, de la sentence et des arrêts. Après que les parties ont été entendues, la Cour donne son jugement : *Le tout considéré, Nous ordonnons que les lignes tirées entre*

[4] Jugements et délibérations du Conseil souverain en la Nouvelle-France, tome IV, p. 764.

[5] Registre de la Prévôté, volume 45A, folio 76V.

les habitations de Després et Creste par Hilaire Bernard de la Rivière subsisteront suivant le procès-verbal du 25 octobre dernier et qu'à l'avenir, il ne soit fait aucun trouble à cause de ces lignes bornées suivant le dit procès-verbal.

Les bornes consistaient en une pierre, sous laquelle on mettait des morceaux de brique et de charbon.

ALEXIS GUYON c. PIERRE CRESTE[6]

Le **5 janvier 1717**, Alexis Guyon poursuit Pierre Creste au sujet d'une coupe de bois non justifiée sur la terre de son père.

.....

À la séance du **3 mars 1717**, il est question, une fois de plus, du litige continuel, et viscéral, entre Alexis Guyon et Pierre Creste. Le premier en appelle de la sentence rendue en la Sénéchaussée de Beauport, le 9 décembre 1716 et *anticipé*, d'une part. Pierre Creste, habitant lui aussi à Beauport, est l'intimé et *anticipant*, d'autre part.

Pour une bonne compréhension des mots anticipé et anticipant, voici ce que le dictionnaire Furetière donne pour le verbe ANTICIPER : faire assigner devant un juge supérieur un appelant qui a interjeté un appel, et que néglige de faire assigner celui au profit duquel la sentence est rendue pour le faire confirmer.

Après avoir pris connaissance des pièces déposées devant la cour le 23 décembre dernier, celle-ci juge préférable de nommer d'office Charles De Bled, arpenteur juré, et elle l'oblige à se rendre sur les lieux en cause, accompagné des parties. Là, *il devra tirer un trait carré vis-à-vis du pin en question, prenant comme base la ligne de séparation des terres de feu sieur Duchesnay et de celles d'Alexis Guyon, pour qui il dressera procès-verbal.* Après quoi, la Prévôté sera en mesure de se prononcer.

ALEXIS GUYON DIT DUMONTIER c. PIERRE CRESTE[7]

1er septembre 1717, une nouvelle séance est tenue entre Alexis Guyon dit Dumontier, appelant de la sentence rendue en la Sénéchaussée de Beauport le 9 décembre dernier et anticipé d'une part; et Pierre Creste, intimé et anticipant, d'autre part. On examine le rapport dans lequel il est dit que les procès-verbaux de Quentin et De Bled, arpenteurs, n'étaient en somme que de simples certificats. Ces derniers n'ont point tiré de trait carré et il ne semble pas qu'ils aient voulu en tirer.

Dans le procès-verbal d'Hilaire de La Rivière, aussi arpenteur, du 25 octobre dernier, il est indiqué que *l'appelant et Quentin étant sur les lieux, ils ont abandonné la vérification qui devait être faite.* Cependant, La Rivière a poursuivi en présence de témoins qui ont été entendus et qui ont certifié que le pin en question était sur l'habitation de l'intimé (Creste).

À cause de cela, il est ordonné que l'appelant remette à l'intimé le bois de pin en question qu'il a enlevé; de plus, il est condamné aux dépens taxés à 123 livres 10 sols, monnaie du pays.

.....

En cours de route, le rapport de De Bled est contesté parce qu'il n'est nullement conforme à la vérité. Il plaît à la Cour qu'on se rende à nouveau sur les lieux; il est également ordonné que La Rivière, De Bled et Quentin s'y rendent aussi avec un quatrième arpenteur, afin de reconnaître et vérifier les lignes. Les frais seront payés par celui qui sera déclaré perdant dans cette cause.

.....

Guyon affirme que Creste a tort dans ses prétentions. Pierre Creste, à l'occasion, soutient que De Bled et Guyon sont de connivence; il affirme aussi que ce même De Bled est constamment contre lui.

La Cour entérine la décision de la Sénéchaussée et condamne l'appelant, c'est-à-dire dire Guyon dit Dumontier, à payer les frais de l'appel.

Jamais une cause concernant une ligne de séparation n'aura fait couler autant d'encre et de salive. Guyon, insatisfait d'avoir perdu devant la Sénéchaussée le 9 décembre 1716, en appelle devant la Prévôté le 1er septembre 1717; il y subit un deuxième échec. L'orgueil aidant, Guyon s'emballe et poursuit la cause devant le Conseil supérieur.

ALEXIS GUYON DIT DUMONTIER c. PIERRE CRESTE DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR[8]

À la séance du **13 décembre 1717**, siègent monsieur le gouverneur général Philippe de Rigaud, monsieur l'intendant Michel Bégon, les sieurs Martin de Lino, Aubert, Macart, Gaillard, de Lotbinière et Saint-Simon, conseillers. Ce dernier remplissait alors les fonctions de procureur général du roi.

D'une part, Alexis Guyon dit Després dit Dumontier, habitant de Beauport, en appelle de la sentence prononcée par la Prévôté le 1er septembre dernier; il est assisté de Jean Cugnet, l'huissier en ce conseil. D'autre part, Pierre Creste, qui habite aussi à Beauport, est l'intimé; il défend sa cause seul.

Le Conseil ordonne *que la ligne de séparation, tirée par La Rivière, De Bled et Quentin, arpenteurs, tel que rapporté au procès-verbal, soit définitive*. Ce procès-verbal, dressé par le lieutenant particulier de la Prévôté les 2 et 3 juillet dernier, est reconnu comme étant légitime et il sert de base dans la présente décision. À moins que l'une des deux parties préfère faire tirer à ses frais une nouvelle ligne par un autre arpenteur que les ci-devant nommés, et cela dans les deux mois qui viennent, cette présente ligne prévaudra.

[6] Registre de la Prévôté, volume 52, folio 40R.
[7] Registre de la Prévôté, volume 52, folio 87R.
[8] Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France, folio 53.

Le Conseil ordonne aussi que *le procès-verbal des 2 et 3 juillet dernier soit définitif sans qu'aucune des deux parties ne puisse y contrevenir*, et que les dépens de l'ensemble de la procédure du présent arrêt soient payés par elles moitié-moitié. L'intendant Bégon appose sa signature.

PIERRE CRESTE c. MARIE MARSOLLET[9]

Le **19 août 1719**

Une cause est appelée entre Pierre Creste, demandeur, agissant tant pour lui que pour Jean Lefebvre et Jean Baugis, aussi habitants de Beauport, par suite d'une requête datée du 19 de ce mois d'une part; et Marie Marsollet, veuve de François Guyon, sieur Després, défendeur assigné à ce jour par exploit du même jour (19 de ce mois), aussi présente en personne d'autre part.

Le demandeur exige qu'il soit défendu à la défenderesse de prendre d'autres chemins que celui mentionné sur ses titres sous « paines » de se voir condamnée à tous les dépens. La défenderesse déclare, pour sa part, qu'*elle ne demande rien d'autre que de suivre les clauses* et en demande l'exécution.

Les parties et le procureur du roi ayant été entendus, lesdites parties sont condamnées à observer les clauses incluses dans leurs titres et contrats. Les dépens seront compensés. Et c'est signé Hubert.

François Guyon dit Després étant décédé (5 mars 1718), sa femme le remplace dans la saga judiciaire. Si madame Guyon dit Després est d'accord pour se servir du chemin convenu, pourquoi retourne-t-elle devant la Prévôté, comme nous le verrons ci-dessous?

Le **1er septembre 1719**, après midi, on siège à la requête de la dame Marsollet (veuve de François Guyon dit Després) qui, bien que demeurant à Beauport, pour la circonstance a élu domicile à Québec, rue de l'Hôpital, en la maison du sieur Jean Baptiste Gauthier.

Jean-Baptiste Dessalines, huissier, a signifié et laissé une copie de la sentence de l'autre partie au sieur Pierre Creste, tant pour lui que pour lesdits Lefebvre et Baugis. Pour la circonstance, Pierre Creste a élu domicile en la maison du sieur Jourdain dit Bellerose, marchand-boucher, demeurant à Québec. Au fait, cette date du 1er septembre 1719, c'est deux mois et demi avant le décès de Pierre Creste. On peut donc penser que ce dernier était assez en forme pour supporter la pression de comparaître en cour à nouveau.

Pierre étant absent, Dessalines a livré les documents au domicile de son beau-frère Pierre Jourdain (époux de Marie Josephte Creste). Il s'agissait d'une sommation enjoignant à Pierre Creste de suivre les clauses incluses dans les titres et contrats conformément aux clauses de la sentence, sous peine de toutes dépenses, dommages et intérêts encourus.

Le **28 septembre 1719,** en après-midi, on siège, cette fois, à la requête de Pierre Creste, habitant de Beauport, qui agit alors tant pour lui que pour Jean Lefebvre et Jean Baugis, aussi habitants de Beauport.

Cette fois, Pierre Creste a élu domicile, pour l'effet des présentes, en la maison de Simon Delorme, rue de l'Hôpital. Était-il en bisbille avec sa sœur et Pierre Jourdain? Ce Simon était dit Delorme; l'un et l'autre patronyme étaient employés indifféremment. Or, Marie Drouin (seconde épouse de Pierre Creste) avait une tante prénommée Catherine qui fut mariée à Guillaume Simon. C'est peut-être ce qui explique qu'il ait élu domicile à cet endroit. Quant à Marie Marsollet, elle demeure au même endroit que précédemment, pour les besoins de la cause. Dessalines, huissier, déclare à sieur Gauthier que la dame Després doit savoir que Pierre Creste s'en tient à la sentence rendue le 29 août dernier et qui lui a été signifiée le 1er septembre. Elle a huit jours pour aller en appel.

On aurait pu croire que la chicane entre ces deux voisins s'éteindrait avec la mort de l'un ou de l'autre. Ce ne fut pas le cas car, après le décès des deux hommes, les femmes continueront les hostilités. Auparavant, il était question d'animaux; cette fois, il est mention de ligne. Il faut dire ici que Guyon a eu des problèmes de ligne avec plusieurs personnes.

27 novembre 1720. Il y un an que Pierre Creste est décédé; ça fait plus de deux ans dans le cas de François Guyon. Voilà maintenant que leurs femmes semblent vouloir prendre la relève devant les tribunaux. En réalité, le nœud du problème remonte à 1713 alors que Pierre Creste, pour faire actionner son moulin à scie, a fait des aménagements (en bois et en pierres) sur un cours d'eau qui coule sur son terrain. Sans doute voulait-il ainsi optimiser le rendement de ses installations.

Ce jour de novembre, la femme de Guyon dit Després amène en cour la veuve de Pierre Creste pour obliger cette dernière à remettre les choses sur le terrain, comme elles étaient auparavant. En cela, Marie Marsollet s'appuie sur l'arpentage des terres (reproduit ci-après) et sur le jugement rendu auparavant par la Sénéchaussée, cour de première instance, qui contient les clauses suivantes :

1) la succession Creste doit payer à Mme Guyon dit Després la somme de 12 livres 10 sols;
2) la veuve Creste devra faire enlever le bois et les pierres de cette construction;

Arpentage et mesurage des terres des parties incluant un plan *par lequel il parest que led feu Creste a fait mesurage de 40 pieds de long sur la terre de lad intimée pour détourner les eaux qui viennent de chez elle et que d'ailleurs led feu Creste a fait un fossé anticipant sur la terre de ladite intimée de quatre pieds pour conduire les eaux droits à son moulin le tout de son chef et sans aucune permission de l'intimée ce qui est une servitude*.

[9] Registre de la Prévôté et de l'Amirauté, séance du 29 août 1719.

3) la veuve Creste devra boucher le pêne de l'écluse qui a été faite sur la terre de Guyon;
4) défense est faite à la veuve Creste d'attirer les eaux de dessus de la terre de la veuve Guyon.

À cette première expérience en cour où elle est l'intimée, Marie Drouin part sur un bien mauvais pied.

MARIE DROUIN c. MARIE-MAGDELEINE MARSOLLET

Le mardi **8 juillet 1721**[10], la Prévôté, cour de deuxième instance, tient audience. Sont présentes Marguerite Guyon, qui comparaît pour sa mère, Marie-Magdeleine Marsollet, veuve de François Guyon-Després, intimée et anticipante, d'une part; et Marie Drouin, veuve de Pierre Creste, et Charles Vallée, tuteur des enfants de Pierre Creste. Cette cour siège parce que Marie Drouin, anticipée et assignée à ce jour, en appelle de la sentence de la Sénéchaussée rendue en la juridiction de Beauport le 27 novembre 1720 (BAnQ - Cartothèque, n° 973-54, B-925, Beauport 1721).

« Partyes ouyes ensemble », Me Claude Louet, notaire, faisant les fonctions de procureur du roi en l'absence de M. Pierre Haimard, la cour ordonne de préparer les pièces dont les parties entendent se servir éventuellement.

.....

Le 21 août 1721. Un mois et demi plus tard[11], Marie Drouin, demanderesse, est présente personnellement à la Prévôté, d'une part, tandis que Magdeleine Marsollet, veuve de François Guyon dit Després, défenderesse, est représentée par sa fille, Marguerite Guyon, d'autre part.

La demanderesse veut obliger Mme Guyon dit Després, à ses frais et dépens, à lui donner copie du procès-verbal d'alignement tiré par l'arpenteur Quentin, vu que ce dernier ne lui en a point donné copie. Suivant cette demande, Marie Drouin ne peut connaître ses droits qu'au moyen de ce procès-verbal. De son côté, la défenderesse soutient qu'elle ne peut donner copie du procès-verbal puisqu'elle l'a annoté; cependant, elle consent à ce que la ligne de séparation soit tirée de nouveau par l'arpenteur Quentin.

Les parties ayant été entendues, la cour ordonne que l'arpenteur tire de nouveau la ligne de séparation d'entre lesdites terres des parties impliquées.

.....

Un autre mois plus tard[12], soit **le 23 septembre 1721**, les mêmes acteurs, plus Charles Vallée, tuteur des enfants du premier mariage de Pierre Creste, sont devant la Prévôté. Comme déjà indiqué, Marie Drouin en appelle de la sentence rendue par la Sénéchaussée en la juridiction de Beauport le 27 novembre 1720.

Le jugement de la cour est prononcé : *Après avoir tout considéré et mûrement examiné, nous entérinons la sentence rendue par le juge sénéchal de Beauport le 27 novembre dernier et, en conséquence, ordonnons qu'elle soit exécutée selon sa forme et teneur et au surplus condamnons l'appelante aux dépens tant de la cause principale que de l'appel*. C'est signé par André Deleigne.

.....

Le 27 novembre 1721, on monte d'un cran, mais ce sera le dernier. Depuis 1717, le Conseil supérieur, qui remplace la Conseil souverain, est la cour de dernière instance.

On retrouve les mêmes acteurs. Marie Drouin en appelle du jugement prononcé par la Prévôté en date du 23 septembre dernier.

La cour maintient la même décision, mais elle précise toutefois que le fossé côté D devra être comblé, si cela n'a pas été fait. La cour ajoute aussi que le fossé côté C subsistera, après quoi le plan apporté par l'appelante (Marie Drouin) sera paraphé *ne varietur* (sans possibilité de changement) et restera au greffe de ce Conseil. L'anticipante, dame Guyon-Després, pourra faire faire un nouveau plan si ça lui chante, mais à ses frais et dépens pour ce rapport au Conseil. Le tout est signé par l'intendant Bégon.

.....

DAME MARSOLLET c. MARIE DROUIN

Le **9 décembre 1721**, le Conseil supérieur procède aux affaires courantes. À cette assemblée sont présents monsieur l'intendant, MM. De Lino, procureur, et les conseillers Macart, Sarrasin, Gaillard, Hazeur, D'Artigny, Guillemain, et le procureur général du roi.

Marie Magdeleine Marsollet, alors âgée de 75 ans, est représentée par Marguerite Guyon, sa fille, d'une part; et Marie Drouin, veuve de Pierre Creste, comparaît pour elle-même, d'autre part.

Le Conseil approuve le plan présenté, ce jour, par la veuve Guyon dit Després, lequel plan sera signifié à la veuve Creste. Attendu que
- la veuve Creste n'a pas voulu payer, à l'amiable, le dommage causé sur la terre de la veuve Després en conformité avec la décision des arbitres;
- la veuve Creste a été condamnée précédemment à combler les fossés qu'elle a faits et à démolir les travaux faits sur la terre de la veuve Després;
- cette situation dure depuis huit ans déjà;
- Pierre Creste ou la succession ont joui de l'avantage et profit de ces travaux de détournement des eaux;
- il est défendu à la veuve Creste d'attirer les eaux venant des terres de la veuve Després;

la Cour ordonne que le fossé côté D soit comblé, si cela n'a pas été fait, ainsi que le fossé côté C. C'est signé par Biron.

[10] Registre de la Prévôté, volume 57, folio 17R.
[11] Registre de la Prévôté, volume 57, folio 30V.
[12] Registre de la Prévôté, volume 57, folio 40R.

CONCLUSION

À en juger par la teneur des actes notariés et les sentences rendues, il paraît évident que Pierre Creste a dû batailler toute sa vie. Parce qu'elle fut si intense, cette vie ne fut-elle pas écourtée? La fierté, peut-être l'orgueil, habitait cet homme. Lors d'un procès, ne fut-il pas admis qu'il avait une des plus belles vaches de Beauport? Lors de la prise d'inventaire à son décès, on put constater qu'il s'habillait avec une certaine recherche et, de surcroît, qu'il avait même deux perruques; qu'il possédait des bœufs de travail, mais aussi des chevaux de selle pour la promenade.

Peut-être n'avait-il pas la vocation de terrien? Il a été le premier Crête à posséder un moulin à scie, dont il semble avoir cherché à tirer un rendement efficace. De plus, Pierre s'est essayé dans le commerce de la chaux, une fois avec Jean Turgeon, mais ce dernier l'a laissé tomber.

Tous les Crête d'origine française descendent de Pierre Creste. Si un jour vous rencontrez des Chevalier, des Robert, des Prieur, des Vallée, des Baugis, des Petit, saluez-les gentiment; ils ont peut-être du sang de Crête dans les veines.

DÉCÈS DE NOTRE COLLABORATEUR

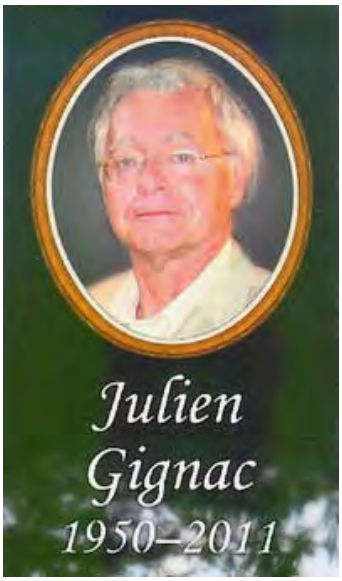

Julien Gignac est décédé à l'hôpital Saint-Luc de Montréal le 25 mai 2011, à l'âge de 60 ans. Il était l'époux de dame Carole Bourboin, et le fils de feu Jeannette Julien et feu Omer Gignac. Il demeurait à Québec.

Julien laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils Pierre-Luc (Stéphanie Racine); sa tante, sœur Gemma Julien; ses beaux-parents, Gilberte Giguère et Roland Bourboin; son beau-frère, Denis Bourboin (Denyse Desrochers); un neveu, des cousins et des cousines, ses oncles, tantes et autres membres de la famille, ses collègues de travail et de nombreux ami(e)s. Les funérailles ont eu lieu le 3 juin 2011 en la chapelle du Complexe funéraire Lépine-Cloutier, boul. Wilfrid-Hamel, à Québec.

Julien fut bénévole durant plusieurs années au service à la clientèle, notamment à l'accueil en soirée. Il amusait les lecteurs de la revue *L'Ancêtre* par des recherches particulières mettant en évidence les liens généalogiques entre différentes personnalités publiques (*Qui l'eût cru? – Les Cousins généalogiques*).

La Société de généalogie de Québec offre ses condoléances à son épouse Carole, à son fils Pierre-Luc, et à tous ses parents et amis (es).

DÉCÈS DE JEAN-MARC BOIVIN

À l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, le 17 juin 2011, est décédé à l'âge de 70 ans M. Jean-Marc Boivin époux de Mme Pauline Gagné, demeurant à Trois-Rivières. Il laisse dans le deuil son épouse, ses enfants Nathalie (Perry Santos), Geneviève, Véronique, Charles (Roxanne Veilleux), ses petits-enfants Alicia, Jean, Jérémy, Léo, Lexie, ses frères et sœurs, un beau-frère et ses belles-sœurs.

Jean-Marc Boivin a terminé le cours classique au Petit séminaire de Chicoutimi en 1960. Diplômé en génie électrique de l'Université Laval (1964), il a fait carrière à Hydro-Québec. Résidant de Trois-Rivières et retraité en 1996, il devient membre de la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs en 1997. De 1999 à 2001, il en assume la présidence.

Depuis 2002, il était secrétaire du *Groupe BMS2000*, dont la SGQ est le principal partenaire, et il s'était joint au conseil d'administration de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) depuis un an déjà.

Nous perdons ici un grand collaborateur. La Société de généalogie de Québec offre ses condoléances à son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, sa famille et ses amis. Puissiez-vous trouver le réconfort et le soutien qui vous permettront de surmonter votre chagrin!

NOS MEMBRES PUBLIENT

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs :

1. qui sont membres en règle de la Société;
2. qui ont fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique;
3. qui fournissent une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de *L'Ancêtre*, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, la maison, le lieu et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : Le membre doit satisfaire aux trois conditions. Nous ajoutons la numérisation de la page couverture de l'ouvrage. La revue *L'Ancêtre* se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Exemple (fictif) :
CANUEL, Marie. *Recensement 1851, comté de Portneuf : noms, professions, adresses, état civil, religion, etc.*, Les Éditions Donnacona, 2009, 255 pages.

(Courte description du contenu du volume)

En vente chez l'auteure,
1452, rue du Golf, Québec, QC G1Y 3H5
23 $, + 7 $ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans *L'Ancêtre*, un avis devra nous parvenir au plus tard **:**

- **le 15 mars pour parution en juin;**
- **le 15 juin pour parution en septembre;**
- **le 15 septembre pour parution en décembre;**
- **le 15 décembre pour parution en mars**.

Envoyez vos demandes à sgq@total.net au nom de Diane Gaudet.

RASSEMBLEMENTS DE FAMILLES

L'Ancêtre publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou qui veulent former une nouvelle association de famille. Vous devez nous faire parvenir un court texte renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée;
- le blason de votre famille.

Nous vous prions toutefois de nous faire parvenir vos avis suffisamment à l'avance et de tenir compte de la date de tombée pour la parution dans notre revue.

Pour paraître dans *L'Ancêtre*, un avis devra nous parvenir au plus tard :

- **le 15 mars pour parution en juin;**
- **le 15 juin pour parution en septembre;**
- **le 15 septembre pour parution en décembre;**
- **le 15 décembre pour parution en mars**.

Envoyez vos demandes à sgq@total.net au nom de Diane Gaudet.

SIMONE CÔTÉ, FEMME D'AFFAIRES ET ANCÊTRE D'UNE LIGNÉE REMARQUABLE

Jacqueline Côté (6312)

Née à Saint-Rémi-de-Tingwick, dans la région de Centre-du-Québec, l'auteure est diplômée en pédagogie, en langue et littérature et en anthropologie des universités de Sherbrooke, Montréal, et Québec. Elle a été professeure aux niveaux primaire, secondaire, et auprès des immigrants adultes. Elle a publié à compte d'auteur un recueil de poèmes en 2003, elle a publié en 2008 *Des Côté à travers les âges 1635-2008.* Un second livre vient de paraître et porte le titre retenu pour cet article.

Résumé

L'auteure raconte l'histoire d'une de nos pionnières qui, dès le XVIIe siècle, a marqué exceptionnellement son époque dans les affaires. Elle agit au nom de son mari, Pierre Soumande, dans la passation de plusieurs contrats sans pour autant être *bien et deûment authorisée* par ce dernier. Les enfants et petits-enfants du couple Soumande-Côté ont également excellé dans la société civile et religieuse de l'époque.

Simone est la première fille de Jean Côté et Anne Martin, fille d'Abraham. Elle est baptisée à Québec le 9 décembre 1637. Ses parrain et marraine sont Guillaume Hébert, fils de Louis et Marie Rollet, et Simone d'Orville, épouse d'Adrien d'Abancourt dit La Caille (ce couple est arrivé à Québec en 1635; peut-être était-il sur le bateau qui a amené Jean Côté?). Des auteurs avancent l'hypothèse que le nom Pointe-à-la-Caille (Montmagny) a été donné en souvenir de cet Adrien qui s'est noyé le 2 mai 1640 à l'embouchure de la rivière que, dès lors, on aurait appelée La Caille, maintenant connu sous Rivière à Lacaille.

Les sœurs et frères de **Simone** sont : *Louis*, époux d'Élizabeth Langlois, fille de Noël Langlois et Françoise Garnier; *Martin*, époux de Suzanne Pagé dit Quercy, fille de Raymond et Madeleine Bergeron; *Mathieu*, époux d'Élizabeth Gravel, fille de Massé et Marguerite Tavernier; *Jean*, époux d'Anne Couture, fille de Guillaume et Anne Aymard, puis en secondes noces, de Geneviève Verdon, fille de Vincent et Geneviève Pelletier; *Noël*, époux d'Hélène Gratton, fille de Jean-Claude et Marguerite Moncion; *Marie*, et enfin *Louise*, épouse de Jean Grignon, fils d'Antoine et Suzanne Huppé (Supet), de La Rochelle, en France.

Au contrat de mariage de Simone Côté et Pierre Soumande... *furent présens Jean Costé... et Anne Martin ... stipulant... pour... leur fille... d'une part et Pierre Soumandre, maitre taillandier* [il fabrique des outils à tailler pour les charpentiers, les charrons et les menuisiers] *fils de Louis et de Guillemette Savoureau... de Gascogne... dautre part... les dits Jean Costé et Anne Martin ceddent... au futur espoux… une maison scize à Quebecq joignant d'un costé les terres appartenantes a leglise parochialle dudit Quebecq et dautre costé... les terres appartenantes a Martin Boutet laquelle maison est prisée... a la somme de quatre cens cinquante livres tournois ledit Soumande a payé... trois cens livres et la somme de cens cinquante livres restantes... a été délaissée par les père et mère en faveur dudit mariage...* (1649-11-15, Guillaume Audouart). La maison était située à l'emplacement des actuelles rues du Trésor et Buade.

Âgée de 11 ans et 11 mois, Simone se marie à Notre-Dame-de-Québec, le 16 novembre 1649. Pierre a 20 ans de plus qu'elle. À 14 ans et 4 mois, elle accouche de son premier enfant; 12 autres suivront.

Elle est décédée entre le 2 mai 1687 (ce jour-là, elle signe un acte chez le notaire Bénigne Basset de Montréal) et le 22 janvier 1688 (l'acte du notaire Gilles Rageot fait état de la *défunte* Simone Côté). L'inventaire des biens du couple est établi chez le notaire Rageot le 7 mai 1691 et les comptes et quittance le 29 mai 1700 chez le notaire Louis Chambalon.

SIMONE – FEMME D'AFFAIRES

Simone agit comme procuratrice de son mari dans les deux premiers actes qu'elle signe. D'abord, un transport d'argent à Bertrand de La Garenne, seigneur du fief de Lottinville, marchand, bourgeois de la ville de Québec (1674-03-30, Romain Becquet). Puis, elle établit une entente avec Nicolas Goulet de l'île d'Orléans qui va occuper la terre de son mari en échange d'argent, de blé et de pois (1677-02-10, Rageot). Quelques mois plus tard, elle procède avec sa fille Anne, pour le mari de cette dernière, François Hazeur, à la vente d'une terre et habitation sises à Charlesbourg, à Jacques Regnaud et Marie Charrié, son épouse (1677-05-02, Rageot).

Par la suite, c'est à Montréal que Simone agira comme procuratrice de François Hazeur dans presque tous les contrats qui suivent : dans l'obligation de Charles Testard (1677-04-21, Claude Maugue); dans l'entente faite avec Charles d'Ailleboust et Catherine Le Gardeur pour la fourniture de marchandises (1679-10-26, Maugue); dans la convention, pour un congé aux Outaouais, avec Denis Turpin, Ignace Hébert et Nicolas Desroches; pour un permis donné par Frontenac à

Charles d'Ailleboust et François Hazeur (1682-04-17, Maugue); enfin, dans le contrat qui engage Léger Hébert et Marguerite Gamelin de la seigneurie du Cap-de-la-Trinité (1682-12-23, Maugue).

En 1683, elle signe deux congés de traite : le premier avec Léger Hébert et ses associés, Ignace et Louis Hébert, habitants du Cap-de-la-Trinité, et Louis Le Cavelier demeurant à Montréal (1683-05-02, Maugue); le deuxième avec Vital Oriol (1683-05-08, Maugue). Lors de ces ententes, elle avance l'argent et fournit les marchandises qui seront remboursées, pour une part, en peaux de castor. Elle fera de même avec Lambert Leduc, Paul et Nicolas Desroches qui vont faire la traite aux Outaouais (1684-04-18, Maugue).

Dans l'acte qui suit, elle accepte pour François Hazeur la vente d'un emplacement faite par Jean et Nicolas Desroches, de Montréal (1684-11-11, Basset). Tandis que dans un autre, c'est au nom de Petit Marest, marchand de Québec, qu'elle signe le bail d'un logis, situé rue Saint-François à Montréal avec Claude Robutel, sieur de Saint-André, de l'île Saint-Paul (1685-01-19, Hilaire Bourgine).

Rue François Hazeur à La Malbaie.
Photo fournie par l'auteure.

Avec le notaire Bourgine, elle effectue, toujours pour le compte de son gendre Hazeur, la vente de deux congés de traite : l'un à Antoine Bazinet, Joseph Loisel et Pierre Lachapelle (1685-02-25, Bourgine); l'autre à Pierre Poupart et Joseph Demers, habitants de La Prairie agissant pour eux et pour Jacques Destaillis (1685-03-07, Bourgine). C'est elle qui conclura le marché avec André Forand, de La Prairie, et François Chesnier, charpentiers, pour la construction d'un comble de maison (1685-07-07, Bourgine).

À travers les affaires, la vie sociale continue et Simone est présente au contrat de mariage de Paul Desroches, fils de Jean et Françoise Godé, et Suzanne Leduc, fille de Jean, et elle assiste au mariage de Jean et Suzanne Leduc qui épousent Marguerite et Paul Desroches, aussi frère et sœur (1683-10-31, Maugue, et 1683-11-22, Maugue). Puis, elle est la marraine de Madeleine Guy, fille de Jean de Guy, armurier, et Marie Cheurot, à Notre-Dame de Montréal. Le parrain est Jean Sébille, mari de Marie-Anne Hazeur, sœur de François Hazeur (1685-11-07).

Dans les quatre derniers actes qu'elle signera, Simone agira pour Hazeur. D'abord, dans l'obligation de Gabriel Bérard dit Lespine et Jean Hayot (1686-06-08, Bourgine); puis, dans celle des sieurs Pierre Perrotin et Antoine Bazinet dit Tourneblanche qui s'équipent pour la traite (1686-07-05, Bourgine). Ensuite, elle fait des affaires avec Ignace Hébert et Jeanne Messier, sa femme, de la seigneurie du Cap-Saint-Michel (1687-02-17, Basset). Enfin, le dernier acte connu avant sa mort est l'obligation de Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, écuyer, et de Marguerite Nicolet, sa femme, de la seigneurie de Repentigny (1687-02-25, Basset).

ENFANTS DE SIMONE CÔTÉ ET PIERRE SOUMANDE

Je n'ai retenu que ceux qui ont vécu plus de 20 ans : Louis, Marie, Anne (son époux François Hazeur), Pierre, Louise, Simon, Jean (son épouse Anne Chapoux) et Marie-Madeleine.

Louis Soumande est né le 14 mai 1652 à Québec. Il est devenu prêtre le 21 décembre 1677. Curé de Saint-Joachim et chanoine, il est directeur de l'école des arts et métiers de Saint-Joachim et responsable, avec le supérieur du Séminaire de Québec Ango de Maizeret, de la reconstruction du monastère des Ursulines. Bienfaiteur pour des enfants pauvres, il a fait des dons importants en 1693, 1695, 1700 et 1702. Colonisateur, il a signalé à Mgr de Laval la possibilité d'établir des habitants à Saint-Ferréol. (www.enaffairesaveclacote.com/)

Louis Soumande sera coseigneur de La Malbaie d'août 1696 à mai 1700, à la suite du décès de son frère, Pierre Soumande de L'Orme, ayant hérité du tiers de sa part dans la seigneurie. En 1700, il vend cette part à François Hazeur, son beau-frère (1700-05-28, Chambalon).

Enfin, en mai 1700, par l'intermédiaire de son oncle, Jean Grignon (Louise Côté) de La Rochelle, en France, il engage cinq jeunes hommes à venir travailler pour lui (Archives de Charente-Maritime, France).

Marie Soumande est née le 1er avril 1655 à Québec. Elle établit son premier contrat de mariage avec Joseph Migneault de la Gerbaudière, fils d'honorable Jacques et Catherine Badeau (1670-10-16, Becquet). Jean Talon, intendant, Rémy de Courcelles, gouverneur, Louis Chartier, écuyer et sieur de Lotbinière, le capitaine Loubia... signent avec eux. Quelques années après leur mariage, les époux se sont embarqués pour la France. Au recensement de 1681, Marie demeure chez ses parents; elle est veuve depuis 1676.

Puis, le 8 juin 1684, elle passe un deuxième contrat de mariage (R. Rivière, P. et F. Soullard, de France). Elle se marie le 30 juillet 1684 à Saint-Jean-du-Perrot, La Rochelle, en France, avec Guillaume Jung, marchand de Bordeaux. Son frère, Pierre Soumande de L'Orme est présent.

Après son mariage avec Marie Soumande, Guillaume Jung, a établi un commerce florissant avec la Nouvelle-France. Il cautionnait et avitaillait des navires. (www.erudit.org/revue/haf/1994/v48/n1/305298ar.pdf – *Sept grands marchands catholiques...*, de J. F. Bosher).

Anne Soumande est baptisée le 16 janvier 1658 et est décédée le 6 mars 1692 à Québec. Elle s'est mariée à Québec le 21 novembre 1672 à François Hazeur, fils de François et Marie Proust.

D'importants personnages signent leur contrat de mariage : Louis de Buade, comte de Frontenac, le gouverneur; Nicolas Dupont, sieur de Neuville, membre du Conseil souverain; Charles Bazire, un des plus riches marchands de la colonie; Jean Juchereau de La Ferté, marchand, bourgeois; Philippe Gaultier de Comporté, responsable des magasins du roi; Moïse Petit, marchand de La Rochelle, etc.

François Hazeur, le mari d'Anne, a traité des affaires de la baie d'Hudson à Terre-Neuve, ainsi qu'avec la France où son oncle par alliance, Jean Grignon, agissait pour lui de même que son beau-frère, Pierre Soumande de L'Orme, capitaine sur les vaisseaux du roi. François Hazeur menait ses affaires de son magasin à Québec tout autant que de son magasin à Montréal par l'intermédiaire de sa belle-mère, Simone Côté, et de son beau-frère, Jean Soumande.

Il a accordé des congés de traite. Il a armé des bateaux à destination de la baie d'Hudson. Il a organisé la pêche aux marsouins, à la morue; il s'est engagé dans l'industrie du bois à La Malbaie. Il a été au cœur du commerce des fourrures comme membre des Compagnies du Nord (1682) et de la Colonie (1700) et aussi en fournissant les marchandises nécessaires à de nombreux voyageurs qui, à leur retour, payaient une partie de leur dû en peaux de castor. François Hazeur a été seigneur de La Malbaie (1687), de Grande-Vallée-des-Monts (1691), de l'Anse-à-l'Étang (1697), de la Rivière-de-la-Madeleine (1700). Il est codétenteur du bail du Domaine du Roi à Tadoussac de 1701 jusqu'à sa mort en 1708, et de Portachoix à Terre-Neuve avec Pierre Constantin dit Lavallée à partir du 20 avril 1705.

Bien que certainement très occupé, il n'a pas négligé pour autant son implication dans les affaires religieuses. Dans son livre sur le Séminaire de Québec, Honorius Provost le fait figurer parmi les notables pour la période de 1674-1683. De son côté, le jésuite de Crespieul rapporte que la chapelle de la mission Sainte-Croix de Tadoussac a été rebâtie aux frais de François Hazeur (tiré de son journal personnel). Il a aussi payé la cloche de l'église de Beauport (1702-04-01, Chambalon). En 1692, il a offert un choix de logements à Marguerite Bourgeoys (P. G. Roy - *La famille Hazeur*). Cette même année, il a donné 300 livres aux sœurs de l'Hôpital général de Québec pour défrayer une partie de l'agrandissement de la chambre des officiers.

Frontenac l'a choisi comme coexécuteur testamentaire avec son secrétaire Charles de Monseignat (1698-03-22, François Genaple).

À la fin de sa vie, de 1703 à 1708, il a été conseiller du roi au Conseil souverain.

PETITS-ENFANTS DE SIMONE CÔTÉ, ENFANTS D'ANNE SOUMANDE ET FRANÇOIS HAZEUR

- *Jean-François Hazeur* (1678-1733) a étudié au Séminaire de Québec, au collège des Jésuites de Clermont, à Paris, et au noviciat des Jésuites de Quimper, en Bretagne. Il a été *avocat au Parlement de Paris* avant de revenir à Québec comme *lieutenant de la Prévosté de Québec* et *membre du Conseil Supérieur*.

  Il s'est marié à Catherine Martin de Lino, fille de François Mathieu et Catherine Nolan. Les 130 personnes qui signent le contrat de mariage donnent une idée du prestige des deux familles (1708-03-04, Chambalon).

  Un fils de ce couple, François-Marie Hazeur né en 1709, a été *lieutenant de la marine* en Louisiane et s'est marié en ce lieu avec Marie-Josèphe Lusser. Un autre, Louis-Ignace Hazeur Desmarets (1710-1780) s'est retrouvé inspecteur dans une raffinerie de sucre à Saint-Domingue appartenant à M. de Gallifet et, en 1745, il aurait épousé une mulâtresse (P. G. Roy - *La famille Hazeur*). Il y a eu aussi une fille, Marie-Jeanne-Catherine Hazeur.

- *Thierry Hazeur* (1680-1757) a été *curé* à Saint-François, île d'Orléans, de 1708 à 1712 puis, à Pointe-aux-Trembles (Neuville). Sous Mgr de Saint-Vallier, il est devenu *chanoine* en 1715. Huit ans plus tard, il a été nommé *grand pénitencier*. À la mort de Mgr de L'Auberivière en 1740, il a été choisi comme *grand vicaire* dans toute l'étendue du diocèse.

- *Pierre Hazeur Delorme* (1682-1771) est entré au Séminaire de Québec le 12 mai 1692 et a été ordonné prêtre en 1706. Il a été curé de Notre-Dame de Champlain de février 1707 à décembre 1711 puis d'août 1712 à septembre 1722. Devenu *chanoine* en 1722, il a été *délégué du chapitre de Québec* en France jusqu'à ce que le pays passe en d'autres mains.

- *Marie-Anne-Ursule Hazeur* (1692-1743) épouse, à 20 ans, Michel Sarrazin qui a 53 ans et qui, de son propre aveu, n'en déclare que 40. À Québec, le couple s'installe au fief Saint-Jean, et grâce à son mariage, Sarrazin recevra de son beau-père, François Hazeur, la seigneurie de Grande-Vallée-des-Monts.

Le couple a eu sept enfants, et quatre ont survécu. Leur seule fille restée ici, Charlotte-Louise-Angélique Sarrazin, épousera Jean-Hippolyte de Varennes le 5 février 1746 à Sainte-Foy. À la mort de son mari, elle sera « seigneuresse » de Varennes de 1761 à 1776.

Michel Sarrazin est médecin du roi, membre du Conseil souverain, naturaliste et botaniste. Il envoie en France des herbiers, et ses notes permettent à Vaillant de rédiger le *Catalogue des plantes du Canada*. En tant que zoologiste, il publie des articles dont l'*Histoire naturelle du castor - Observations sur le porc-épic...*

Pierre Soumande de L'Orme ou Delorme, fils de Pierre et Simone Côté, est né à Québec en septembre 1659. Le 13 août 1696, on a procédé à l'ouverture de son testament holographe (1698-02-28, Chambalon).

Mise au point

Avant de faire état de la vie de Pierre, fils, il me semble important d'écarter la confusion qui existe entre les actes de Pierre Soumande, le père, et de Pierre Soumande, le fils. Lorsqu'on effectue le relevé de tous les actes concernant Pierre Soumande, mari de Simone, on constate qu'il ne sait pas lire et qu'il ne signe aucun des actes le concernant. De plus, les notaires ne le désignent que sous le seul nom de Pierre Soumande et les fonctions qu'on lui attribue sont celles de maître taillandier ou bourgeois. Dans aucun de ces actes, il ne porte le titre de capitaine de navire. Il m'est apparu clairement que, quand les actes sont signés – et la signature se limite quelquefois à Pierre Delorme seulement – ils ne concernent que le fils, Pierre Soumande qui, lui, est bien un capitaine de navire que les notaires désignent aussi comme marchand, dans certains actes.

Pierre Soumande de L'Orme ou Delorme est *Capitaine de bateaux entretenu sur les bateaux du roi* notamment sur *Le Hazardeur* et le *Soleil d'Afrique*. Il a commandé aussi *L'Honoré* et *La Catherine*, propriétés de son oncle, Jean Grignon, de La Rochelle. Il est *coseigneur de La Malbaie* qu'il a achetée en 1687, avec son beau-frère François Hazeur. À sa mort en 1696, son frère le chanoine Louis Soumande héritera du tiers de sa part (1700-05-25, Chambalon). Il est aussi *membre de la Compagnie du Nord* dès sa fondation en 1682.

François Hazeur et sa femme Anne, ainsi que Pierre, font un don de 4 000 livres à Louis Soumande, beau-frère et frère (1691-07-29, Rageot).

En 1684, il est présent au mariage de sa sœur Marie avec Guillaume Jung, à Saint-Jean-du-Perrot de La Rochelle. L'année suivante, il assiste au mariage de Marie-Anne Gaigneur, fille de Pierre et Jeanne Grignon (sœur de Jean, marié à Louise Côté) et de François-Viennay Pachot, marchand à La Rochelle. Dans ce même lieu, en juin 1685, il est parrain de son cousin, Antoine Grignon. Puis en avril 1689, sa cousine germaine, Françoise Grignon, épouse Louis Leber, sieur de Saint-Paul de Senneville, à La Rochelle en France. Pierre est parmi les invités.

Louise Soumande, mère Saint-Augustin.
Source : photo obtenue par l'auteure aux Archives de l'Hôpital général.

Louise Soumande est baptisée le 17 mai 1664 à Québec. Novice chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu en novembre 1678 et professe en mai 1680, elle prend le nom de *mère Saint-Augustin*. En 1693, Mgr de Saint-Vallier demande aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de dégager quatre d'entre pour aller fonder un autre hôpital dans lequel les vieillards et les invalides seront soignés. Louise est parmi les élues. Ainsi, elle devient *Fondatrice de l'Hôpital général de Québec* avec Marguerite Bourdon, Geneviève Gosselin et Madeleine Bacon. En 1694, Louise Soumande, *mère Saint-Augustin*, est choisie comme *Première Supérieure de l'Hôpital général de Québec* et elle le restera jusqu'en 1699. Ensuite, elle occupera les fonctions d'*Assistante* et de *Maîtresse des novices* et en 1702, elle sera réélue *Supérieure* et le demeurera jusqu'à sa mort le 28 novembre 1708.

C'est pour l'honorer que la ville de Québec a nommé à son nom la rue Soumande.

Simon Soumande, sieur de Cananville – *Marchand bourgeois* – a été baptisé le 2 janvier 1668 à Québec. Il ne s'est pas marié. Il est mort le 11 novembre 1695 et a été inhumé le 13.

Jean Soumande est né le 6 et a été baptisé le 7 octobre 1669 à Québec. Il s'est marié le 30 octobre 1698 à Anne Chapoux, fille de Jacques et Anne Girardin. Il est décédé lors d'un voyage d'affaires, et a été enterré à Québec le 22 mai 1716. Il a perpétué le nom Soumande.

Jean a signé près de 300 actes presqu'exclusivement à Montréal, entre 1688 et 1716.

Marchand de fourrures – 140 noms figurent dans ses contrats signés avec les *voyageurs du castor*.

Négociant - Il a traité des affaires et négocié des prêts avec des gens importants : François Ardouin, marchand; Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, officier

dans la Marine et commandant au poste des Miamis; Jean-Baptiste Céloron de Blainville, écuyer et commandant dans la Marine; Pierre Chenay dit Saint-Onge, négociant de Montréal; Marguerite Chorel, épouse de Guillaume de Lorimier, écuyer; Jean Donat, directeur et trésorier de la monnaie royale à La Rochelle; Dufrost de la Jemmerais, écuyer et lieutenant dans la Marine; Fleury de la Gorgendière, écuyer et agent général du Canada de la Compagnie des Indes; Pierre Gadois, bourgeois; Claude Grezolon-Dulut, écuyer et capitaine dans la Marine; Joseph Guyon dit Desprez, marchand; Joseph Hertel, officier de la Marine; Jean Jolliet; Pierre Juin, marchand; Jean Jung, marchand de Québec; François Le Gautier-Lavallée-Ranez, écuyer et lieutenant dans la Marine; les Legardeur : Jean-Paul, écuyer de Repentigny, René, écuyer de Ville-Marie et Pierre, écuyer et capitaine dans la Marine; Jean-Baptiste Nolan, marchand; Pierre Normandin dit Sauvage, marchand; Marguerite Nicolet, femme de Jean-Baptiste Legardeur, écuyer et seigneur de Repentigny; Robert Potier-Dubuisson, écuyer, écrivain du roi, contrôleur de ses magasins à Montréal; Zacharie Robutel de Lanoue, écuyer et lieutenant dans la Marine; Jean-Charles Sabrevois, écuyer et capitaine dans la Marine et commandant au fort Pontchartrain; Jean-Baptiste Thaumur, chirurgien de Ville-Marie (Montréal); Joseph Trottier dit Desruisseaux, seigneur de l'île Perrot.

Procureur – Dans cette fonction, il a agi pour François Hazeur (35 actes); pour Denis Riverin; pour Charles Blanvert; pour Jean Deniger dit Sansoucy; pour Louise Grignon et son mari, Jean Donat, de La Rochelle; pour François Demers; pour Marie-Anne Hazeur; pour Jean Jung et pour les Récollets.

Affaires religieuses – Ses vis-à-vis dans ces contrats sont le séminaire Saint-Sulpice de Montréal, la compagnie de Jésus, la paroisse des Saints-Anges de Lachine, les Récollets, le Séminaire de Québec et François Charon de La Barre, fondateur des frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph ainsi que de l'Hôpital général de Montréal.

PETITS-ENFANTS DE SIMONE CÔTÉ, ENFANTS DE JEAN SOUMANDE ET ANNE CHAPOUX

Anne-Marguerite Soumande est née en 1699 et s'est mariée à Montréal à Joseph-Hippolyte Leber de Senneville (1697-1749) fils de Jacques et Marie-Anne Claude de Lacour de Maltot. Deux enfants sont nés de ce couple : Jacques-Hippolyte Leber de Senneville, né en 1719, *page* de madame la Dauphine, mousquetaire, lieutenant du roi à Montréal. Mort lors du naufrage de *La Renommée* en avril 1738 (François Daniel - *Histoire des grandes familles françaises du Canada*). Un deuxième fils, Jean-Baptiste Leber de Saint-Paul de Senneville s'est marié le 25 juin 1743 à Montréal à Catherine Gauthier de La Vérendry. Avec toute sa famille, il est décédé lors du naufrage de *L'Auguste* le 15 novembre 1761.

Jean-Pascal Soumande est né en 1704 à Montréal. Il s'est marié le 3 septembre 1726 à Montréal avec Marguerite Leverrier de Rousson, fille de François, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi en la ville de Québec, et Charlotte Fleury d'Eschambault. Tué à Paris le 7 février 1740 où il était pour affaires. Tous les jours, il jouait aux dames, au café. En sortant ce soir-là, il a heurté un officier qui, aussitôt a dégainé son épée et lui a asséné un coup fatal au bas-ventre. L'officier est disparu sans qu'on puisse retrouver sa trace. (www.fqjr.qc.ca/dames/144/histoire.html)

François-Marie Soumande-Delorme, fils de Jean et Anne Chapoux, est né le 7 février 1705 à Montréal et s'est marié le 9 août 1734 à Notre-Dame de Montréal avec Élizabeth-Charlotte Gaultier de Varennes, fille de René et Jeanne Le Moyne de Sainte-Hélène.

ARRIÈRE-PETITES-FILLES DE SIMONE CÔTÉ, ENFANTS DE JEAN-PASCAL SOUMANDE ET MARGUERITE LEVERRIER DE ROUSSON

Anne-Marguerite Soumande s'est mariée trois fois. Elle a d'abord épousé Joseph Coulon, sieur de Villiers et de Jumonville, celui-là même qui fut tué lors de sa rencontre avec George Washington en 1754. Événement qui fut le déclencheur de la guerre de Sept Ans. Leur fille, Charlotte-Amable de Villiers-de Jumonville a étudié à Saint-Cyr en France (école royale pour les jeunes filles nobles) et est devenue bénédictine.

Anne-Marguerite a fait un deuxième mariage le 15 décembre 1755 à Montréal avec Jean-Pierre Bachoie de Barraute, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Béarn dans l'armée de Montcalm. Il est blessé à la bataille des Plaines d'Abraham. Il a participé au siège de Québec et, le 12 mai 1760, il a reçu un éclat de bombe à la tête. L'issue est fatale. Une fille est née de ce couple, Louise-Charlotte Bachoie de Barraute. Elle a aussi étudié à Saint-Cyr.

Pour son troisième mariage, Anne-Marguerite s'est unie le 22 octobre 1778 au vicomte Louis de Gallifet, seigneur de Lacour, Lavau et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de la reine. (www.erudit.org/revue/haf/1994/v48/n1/305298ar.pdf) – *Quelques officiers de Montcalm*, d'Aegidius Fauteux)

Marie-Josèphe Soumande s'est mariée le 1er avril 1750 à Montréal à Jacques-Michel Hertel de Rouville (1719-1764), officier dans la Marine, chevalier, fils de Jean-Baptiste et Marie-Anne Beaudoin. Il est

passé dans les troupes de la Louisiane et y est demeuré avec sa famille.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS DE SIMONE CÔTÉ, ENFANTS DE FRANÇOIS-MARIE SOUMANDE ET ÉLISABETH-CHARLOTTE GAULTIER DE VARENNES

Seulement ceux et celles dont il m'a été possible de suivre la trace.

Joseph-Hippolyte Soumande est né le 4 mai 1737 à Montréal et est décédé le 24 septembre 1791 à Sandwich, comté d'Essex, Ontario

Jean Soumande est né le 4 avril 1738. Il s'est marié à Boucherville le 7 février 1764 à Marie-Anne Boucher de Grosbois, fille de Charles-Séraphin et Marie-Thérèse Hertel-de Rouville. Il est décédé à Rivière-des-Prairies le 29 août 1820.

Marie-Josephte Soumande est née le 29 mars 1745 et s'est mariée une première fois, à Varennes le 9 février 1767 à Jacques-Louis-Antoine Benoist, écuyer et enseigne dans la Marine, fils d'A.-Gabriel, chevalier de Saint-Louis, et Louise Leber de Senneville. Un fils est né de cette union, en 1767, François-Marie Benoist, qui s'est marié à Saint-Louis, Missouri, à Marie-Catherine Sanguinet, fille de Charles et Marie Condé. Puis, Marie-Josephte a contracté un deuxième mariage autour de 1770 avec Mathurin Bouvet, notaire.

Marie-Anne Soumande est née le 9 janvier 1744 et s'est mariée le 7 janvier 1773 à Varennes à Jean-Baptiste Roussel, négociant, fils de Joseph et Madeleine Gauvreau. Une de leurs filles, Marie-Anne Roussel, s'est mariée à Montréal, le 31 juillet 1797, à André Papineau, oncle de Louis-Joseph Papineau.

Marie-Louise Soumande est née le 3 septembre 1746 à Montréal et s'est mariée le 24 avril 1775 à Varennes à Guillaume Montforton, ingénieur. Le couple s'est installé à Sandwich, comté d'Essex, Ontario.

Antoine Soumande est né le 24 septembre 1751 à Montréal. Il s'est marié le 1er février 1783 à Reine-Angélique Guillet dit Tourangeau et il est décédé le 4 juin 1792 à Sandwich, comté d'Essex, Ontario.

René-Azeur-Michel Soumande est né le 4 mars 1755 à Montréal. Il se serait marié le 24 novembre 1788 à Kaskaskia Island, territoire des Illinois, à Geneviève Trottier Desruisseaux.

Marie-Madeleine Soumande, dernière enfant de Simone Côté et Pierre Soumande, est baptisée à Québec en 1672. Elle se fait novice à l'Hôtel-Dieu en 1687 et l'année suivante, elle devient *mère de la Conception.* En 1694, elle a rejoint sa sœur Louise Soumande, *mère Saint-Augustin*, à l'Hôpital général de Québec où elle est morte de la petite vérole en 1703.

Simone Côté, issue d'une famille modeste, démontre une indépendance d'esprit particulière et une autonomie certaine pour assumer le rôle de femme d'affaires au XVIIe siècle. Oser être procuratrice pour son mari ou pour son gendre à l'époque où les hommes *autorisaient* la présence des femmes lors d'un contrat chez le notaire! Par cela même, elle se démarque, sort des normes quand elle signe des actes avec les notaires Rageot, Becquet, Bourgine, Maugue et Basset.

Simone a été, sans nul doute, une excellente éducatrice puisque chacun de ses enfants a imprimé sa marque dans la société tant québécoise que française : Louis, chanoine; deux filles religieuses, Marie-Madeleine et Louise, fondatrice et supérieure de l'Hôpital général de Québec. Deux autres filles, Marie et Anne, ont épousé des hommes influents dont François Hazeur, un des plus actifs et des plus en vue de la société du temps. Un autre fils, Pierre, menait les bateaux du roi et faisait des affaires en France. Simon était marchand, tout comme son frère Jean, dont les enfants et les petits-enfants se sont mariés avec des gens de la bourgeoisie et de la noblesse tant québécoise que française.

Maison de François Hazeur, à la place Royale, Québec.
Source : Jacques Fortin

CONNAISSEZ-VOUS ROBERT LANGLOIS?

Robert Auclair (3095)

Avocat né en 1926 à Sacré-Cœur-de-Marie (Mégantic). Études au Séminaire de Québec, au Collège de Lévis et à l'Université Laval à Québec. Conseiller technique de la Fédération de la pulpe et du papier (1962-1964). Conseiller au bureau du sous-ministre du Travail du Québec (1964-1979). Juge à la Cour du Québec, Tribunal du travail, district de Montréal (1979-1996). Conseiller juridique de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (1953-1964). Commissaire-enquêteur en chef du ministère du Travail (1969-1972). Président fondateur de l'Association des usagers de la langue française (1986-2008) devenue l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française en 1998.
Source du texte : www.memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Auclair_(Robert)
Source de la photo : www.assnat.qc.ca/fra/amicale/bulletins/V10N2.pdf

Résumé
La curiosité de l'auteur l'a mené à faire des recherches généalogiques d'ascendance matrilinéaire. Il évoque la surprise de se retrouver potentiellement avec un patronyme totalement différent, tout en conservant la même image de lui-même. C'est une invitation à tout généalogiste de se prêter à un exercice similaire et de se faire un cadeau inattendu.

Qu'arriverait-il si le nom d'une personne ne correspondait plus à sa photo? Cela vous intrigue? Vous reconnaissez la personne sur la photo mais le nom ne vous dit rien. Ne craignez pas, il n'y a rien d'irrégulier ni de mystérieux. En généalogie, c'est possible…

Jusqu'à présent, je connaissais mes aïeuls du côté de mon père Wilfrid, soit tous les Auclair jusqu'à l'ancêtre Pierre, arrivé au Canada en 1666, lui-même fils de Pierre, mort en France. Par ailleurs, je ne connaissais rien de l'ascendance de ma mère, Virginie Drouin. Voilà d'où est née la curiosité de connaître l'origine de l'autre moitié de moi-même.

Les épouses de mes ancêtres Auclair, les neuf générations qui précèdent la mienne, portaient les noms de Drouin, Lachance, Corriveau, Champagne, Forgues, Bédard, Marois, Déry et Sédilot. Voilà pour mes grands-parents paternels. Mais qu'en est-il de mes grands-mères maternelles? C'est ce que j'ai découvert en faisant ma lignée matrilinéaire. L'idée m'est venue lors d'un colloque auquel j'ai assisté en 2008 et qui portait sur les *Filles du roi*. On nous a fait remarquer qu'en généalogie la présence des femmes est injustement occultée car les enfants portent le nom du père. Et pourtant, ne suis-je pas le descendant de Suzanne Aubineau autant que de son mari, Pierre Auclair?

Grâce à mon ami Raymond L'Heureux, je connais maintenant mon ascendance de mère en fille, depuis ma mère. Si je dresse la liste à rebours, cela donne : Drouin, Lachance, Delisle, Audet, Roy, Chabot, Leclerc, Gosselin, Raté, Martin et Langlois.

Moi qui me vantais de descendre de Pierre Auclair, je m'enorgueillis maintenant de descendre de Marguerite Langlois, arrivée à Québec vers 1620. Voilà où mène l'égalité des sexes.

Mon nom sera-t-il dorénavant Auclair-Langlois? J'apprends par la même occasion que Marguerite Langlois était l'épouse d'Abraham Martin, arrivé vers la même période. Oui, celui qui a donné son nom aux plaines d'Abraham dont il aurait été le propriétaire. Ai-je droit aujourd'hui à ma part d'héritage sur ce terrain, tout comme l'État fédéral? C'est à explorer.

En terminant, j'ajoute la cerise sur le gâteau. Il se pourrait que Marguerite Langlois soit d'origine anglaise, le patronyme *Langlois* étant, il y a plus de trois siècles, une variante phonétique de *Langlais*, un surnom donné à ceux qui venaient d'Angleterre. Quant à Abraham Martin, il était dit *l'Écossais*. Ce n'est pas anglais, mais c'est au moins géographiquement rapproché.

Ainsi, par mes deux ancêtres du côté maternel, il se pourrait que je sois un descendant de Britanniques. Cela expliquerait ma ténacité qui fait que, comme le bouledogue anglais, je ne lâche jamais et défends toujours avec opiniâtreté la langue… française.

Bouledogue à l'exposition canine de Paris, en 1869.
Source : caricature non signée extraite de *Paris-Caprice*, 1869.
http://radama.free.fr/desseins_de_la_semaine/?attachment_id=3113

LIGNÉE MATRILINÉAIRE DE ROBERT AUCLAIR

Marguerite **LANGLOIS** 1602 – 1665 (origine inconnue)	vers 1620 France	Abraham MARTIN DIT L'ÉCOSSAIS 1589 – 1664 (origine inconnue)
Anne **MARTIN** (Abraham, Marguerite Langlois)	12 novembre 1658 Notre-Dame-de-Québec	Jacques RATÉ (François, Jacquette Huguet)
Marie-Anne **RATÉ** (Jacques, Anne Martin)	23 novembre 1683 Saint-Pierre, île d'Orléans	Ignace GOSSELIN (Gabriel, Françoise Lelièvre)
Madeleine **GOSSELIN** (Ignace, Marie-Anne Raté)	11 novembre 1720 Saint-Laurent, île d'Orléans	Jean LECLERC (Pierre, Élisabeth Rondeau)
Madeleine **LECLERC** (Jean, Madeleine Gosselin)	24 juillet 1741 Saint-Laurent, île d'Orléans	Antoine CHABOT (Jean, Éléonore Énault)
Madeleine **CHABOT** (Antoine, Madeleine Leclerc)	19 septembre 1763 Saint-Laurent, île d'Orléans	Eustache ROY (Pierre, Marie-Françoise Dallaire)
Marguerite **ROY** (Eustache, Madeleine Chabot)	5 octobre 1801 Saint-Vallier, Bellechasse	Guillaume AUDET (Laurent, Marguerite Coulombe)
Marie-Soulange **AUDET** (Guillaume, Marguerite Roy)	5 novembre 1839 Saint-Joseph-de-Beauce	Urbain DELISLE ((Joachim, Françoise Faucher)
Eugénie **DELISLE** (Urbain, Françoise Faucher)	20 février 1882 Sacré-Cœur-de-Marie, Mégantic	Albert LACHANCE (Jean-Baptiste, Marceline Lessard)
Wilhelmine **LACHANCE** (Albert, Eugénie Delisle)	12 juillet 1898 Sacré-Cœur-de-Marie, Mégantic	Richard DROUIN (Honoré, Dina Provençal)
Virginie **DROUIN** (Richard, Wilhelmine Lachance)	30 juin 1919 Sacré-Cœur-de-Marie, Mégantic	Wilfrid AUCLAIR (Honoré, Marie Lachance)
	Robert **AUCLAIR** (Wilfrid, Virginie Drouin)	

Sur une préface de Claire l'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada, l'auteur Pierre-Yves Dionne nous montre comment faire ressortir la lignée maternelle de votre arbre généalogique.

Sa proposition vraiment novatrice vise à donner à chaque femme un patronyme personnel, distinct et héréditaire.

Éditions MultiMondes (Sainte-Foy) et Éditions du remue-ménage (Montréal), 2004, 80 p.

LES QUÉBÉCOIS : CHAUFFARDS DEPUIS 1716

Guy Giguère, ethno-historien

Ethno-historien, diplômé de l'Université Laval, l'auteur a publié plusieurs livres principalement sur la vie de nos ancêtres québécois. De 2005 à 2007, il a aussi signé une chronique chaque dimanche dans le *Journal de Montréal*, intitulée *L'histoire se répète*. Ses publications s'étalent dans le temps : *Plus ça change, plus c'est pareil*, 2008, Éditions Michel Brûlé; *Les Brebis égarées*, 2005, Stanké; *Honteux personnages de l'histoire du Québec*, 2002, Stanké; *Scandaleuse Nouvelle-France*, 2002, Stanké; *Les prénoms des enfants en Nouvelle-France*, 2006, Stanké; *Fou rire au parlement*, 2003, Stanké; *Les premières inventions québécoises*, 1994, Éditions Québécor; *D'un pays à l'autre – Mille et un faits divers au Québec (1600-1900)*, 1994, Éditions Anne-Sigier; *La vie à l'époque de Séraphin*, l'album du film *Séraphin, un homme et son péché*, 2002, Stanké; *La maison Maizerets – Le château Bellevue*, 1978, Éditeur officiel du Québec.

Résumé

L'auteur a déjà été conférencier à la Société de généalogie de Québec (SGQ). Il nous livre ici un article sur un thème inépuisable au Québec, les chauffards.

Jouir de brûler un feu rouge. Mettre en péril la vie des piétons. Improviser une course en roulant sur une autoroute ou dans un parc industriel. Doubler par la droite, sur l'accotement, dans un lent et lourd trafic. Quand les Québécois conduisent un véhicule, tous constatent, y compris les touristes effarés, qu'ils sont trop souvent dangereux, indisciplinés, voire hystériques.

Rouler à tombeau ouvert, *en fou*, comme dirait mon voisin, serait un trait culturel qui a des racines très profondes chez l'*homo quebecensis*, remontant bien avant l'invention de l'automobile. Comme de nos jours, les policiers de la Sûreté du Québec et les agents de la Société de l'assurance automobile du Québec n'auraient pas du tout chômé à l'époque de la Nouvelle-France.

À FOND LA CAISSE EN 1716

Au sortir de la messe du dimanche, nos ancêtres devenaient tellement dangereux en conduisant leur véhicule que l'intendant Michel Bégon se vit obligé, en février 1716, d'émettre l'*Ordonnance qui défend aux habitants de faire galoper leurs chevaux et leurs carrioles à la sortie de l'église* :

> *Sur ce qui nous a été représenté que dans les grands chemins, et particulièrement à la sortie de l'église, quelques habitants poussent les chevaux attelés à leurs carrioles, ou ceux sur lequel ils sont montés, avec tant de vitesse qu'il arrive souvent que, n'en n'étant plus les maîtres* [en contrôle], *ils renversent les carrioles qui se trouvent sur le chemin, et même des gens auxquels ils ne donnent pas le temps de se ranger, d'où il est arrivé déjà plusieurs accidents fâcheux […]. Nous faisons défense à toutes personnes, tant ceux qui conduiront des carrioles que ceux qui monteront leurs chevaux, de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'église, avant d'en être éloignés de dix arpents, ensuite pourront donner à leurs chevaux le train* [vitesse] *qu'ils voudront […]. Leur ordonnons, lorsqu'ils trouveront des gens à pied dans leur chemin, de s'arrêter et même de se détourner afin de leur donner le temps de se retirer, le tout sous peine de vingt livres d'amende contre chacun.*

Ce rappel à l'ordre des autorités civiles, relativement à l'indiscipline et à la négligence des conducteurs, n'était pas nouveau. Le 16 août 1710, par exemple, l'intendant Jacques Raudot doit formuler une ordonnance en raison de l'insouciance des chauffards de Batiscan et de celle de leurs semblables des autres villages du pays :

> *Ayant été informé du scandale qui arrive à Batiscan pendant le service divin par la liberté que se donnent les habitants qui y viennent de laisser vaquer leurs chevaux proche de l'église, lesquels n'étant point attachés, courent et se battent les uns contre les autres, ce qui fait que ceux à qui ils appartiennent sont obligés d'en sortir* [durant la messe], *et comme cela cause beaucoup de distractions et que cela va contre le respect qu'on doit à l'église et au service divin et que d'ailleurs il ne convient point de laisser des chevaux si proche de l'église à cause du bruit et des hennissements qu'ils peuvent faire.*

Raudot ordonne alors qu'on laisse désormais les chevaux dans un lieu situé à une distance d'au moins deux arpents de l'église de Batiscan et qu'on les attache pour les empêcher de courir partout. Le 24 décembre 1715, c'est l'intendant Michel Bégon qui doit émettre une ordonnance similaire, cette fois contre les habitants de Lotbinière.

DES COURSES IMPROVISÉES

Les règlements émis par les autorités civiles ne vont toutefois pas éteindre le feu de la passion d'organiser des courses de chevaux près des églises, le dimanche. Des décennies plus tard, ce genre de sport extrême devient plus populaire que jamais. Par exemple, le 8 octobre 1771, Mgr Jean-Olivier Briand expédie au curé de Saint-Jean-Port-Joli, Pierre-Antoine Porlier, un mandement exigeant que cessent les courses de chevaux le dimanche et les coupables se verront désormais privés de recevoir les sacrements de l'Église.

Dans ce mandement, l'évêque ordonne d'ailleurs au premier marguillier, Jean Chouinard, de s'excuser pu-

bliquement à la porte de l'église pour avoir injurié son curé qui voulait lui interdire d'organiser une course. Alors qu'un groupe de paroissiens étaient réunis dans la maison d'un dénommé De Gaspé, le curé alla les rencontrer pour leur interdire de tenir une course de chevaux. On fit clairement savoir au curé que non seulement elle aurait lieu, cette course, mais que pour éviter un accident, on recommanda amicalement au curé de rester bien en retrait de la scène. En réplique, le curé aurait proclamé que les téméraires qui se tueraient dans cette course seraient enterrés dès le lendemain pour qu'il empoche rapidement tout l'argent des frais de la messe des funérailles! C'est à ce moment que le marguillier Chouinard aurait dit que cette déclaration spontanée du curé « était une folie de prêtre ».

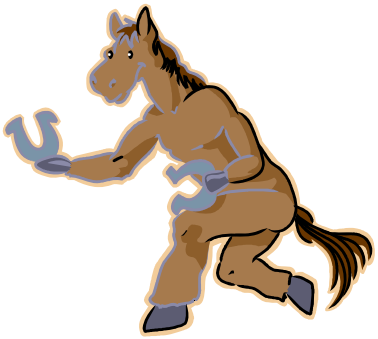

Pour punir Chouinard, l'évêque lui interdit d'être reçu à confesse, de porter un enfant lors d'un baptême et de signer comme témoin lors d'un mariage. Le 4 décembre 1771, le curé Porlier informe l'évêque que Chouinard refuse catégoriquement de s'excuser. Selon le curé, le prévenu aurait déclaré ceci : *J'aime mieux que la tête parte de dessus mes épaules que de faire un pas.* Le 27 janvier 1772, le curé se rend chez Chouinard pour le convaincre d'obéir à son évêque. Mission accomplie car, dans sa lettre à Mgr Briand, le curé Porlier confirme que le mouton noir est de retour au bercail et qu'il s'est finalement excusé publiquement.

LE MAL DU SIÈCLE

L'insouciance des conducteurs de véhicules fait constamment l'objet de reportages dans les journaux du XIXe siècle. Le jeudi 19 janvier 1837, excédé par ce fléau social, un journaliste de *La Minerve* décide de publier un virulent éditorial pour alerter la population sur le trop grand nombre de personnes se comportant comme des chauffards dans les rues de Montréal.

> *Depuis quelque temps, nous avons entendu beaucoup de personnes proférer des plaintes contre ceux qui se permettent de conduire les voitures au-delà d'un train modéré dans les rues de Montréal. Ces plaintes ne sont malheureusement que trop fondées. Il est déjà résulté de graves accidents de cette manie de la part de quelques cavaliers et de ceux qui conduisent des voitures. Si ceux-ci avaient pour excuse quelque motif d'urgence pour en agir ainsi, ils seraient certainement moins blâmables, mais quelque rapidement qu'on parcoure les rues, on peut toujours éviter les accidents que l'on occasionne par là aux piétons pour peu que l'on veuille prendre garde. Cependant, chose étrange!, ce sont le plus souvent ceux qui peuvent le plus s'exempter de cette ridicule et étrange pratique qui en abusent davantage. Il en est qui, pour se donner en spectacle au public et étaler complaisamment le luxe de leur équipage [véhicule et chevaux], auraient le courage d'écraser tout ce qui se rencontre sur leur chemin. Nous le répétons, tous les jours il arrive quelque accident de ce genre, dans Montréal, faute d'un peu de précaution chez ceux qui conduisent les voitures et les chevaux […].*
>
> *Il est temps, ce nous semble, de mettre ordre à ces fréquents abus. Il existe un règlement de police qui impose une amende à toute personne conduisant des voitures, ou des chevaux seulement, au-delà d'un train modéré. Ne serait-il pas à propos de s'en prévaloir pour mettre fin à cet ordre des choses? Nous appelons l'attention des citoyens à ce sujet.*

SOURCES

- GIGUÈRE, Guy. *Plus ça change, plus c'est pareil*, Montréal, Éditions Michel Brûlé, 2008,303 p.
- GIGUÈRE, Guy. *Les Brebis égarées*, Montréal, Éditions internationales Alain Stanké, 2005, 210 p.

NDLR. Notre collègue réviseur de textes, Jean-Paul Lamarre, nous suggère d'ajouter le commentaire suivant :

En lien avec l'exposé de l'auteur, il faut se rappeler de l'ancien Code municipal du Québec qui, à un moment donné, donnait (aux municipalités auxquelles il s'appliquait) le pouvoir de faire des règlements pour fixer la vitesse du passage au trot des chevaux près de l'église paroissiale le dimanche matin pendant la grand-messe. Sans présumer du nombre de municipalités qui ont adopté un tel règlement, il faut réaliser que ce pouvoir ne leur avait pas été conféré pour rien. On rapporte que les « délinquants équestres » dérangeaient beaucoup le curé dans son sermon et les fidèles dans leur piété!

Le texte de l'article 403, par. 2 de ce Code (dans une version plus moderne), s'est longtemps lu comme ceci :

> *Toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des règlements pour :*
>
> 1...
>
> 2. *Empêcher, les jours de dimanche et fêtes d'obligations, les courses et tout autre exercice de chevaux sur tout rond de course ou endroit quelconque.*

CDRJA
Référence en généalogie
et en héraldique

CENTRE DE DOCUMENTATION ROLAND-J.-AUGER

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SGQ – LES INCONTOURNABLES

Guy Parent (1255)

Les généalogistes attirés par les ressources offertes sur le web auraient grand intérêt à venir visiter de temps à autre le centre de documentation Roland-J.-Auger (CDRJA) de la Société de généalogie de Québec. Sa bibliothèque renferme des trésors que tous les généalogistes devraient consulter un jour ou l'autre. Ces livres et ces répertoires constituent le noyau de ce qu'on peut surnommer « Les incontournables » de la bibliothèque. Ces œuvres maîtresses contiennent des informations dans bien des cas exclusives, qui ne se retrouvent pas sur le web. Mais quels sont ces trésors qui méritent le déplacement dans les locaux de la SGQ? Ils sont de plusieurs types et répondent à un besoin précis selon votre champ de recherche.

Premièrement, votre quête généalogique vous amène à chercher des mariages sur lesquels les bases de données telles que les BMS2000 et PRDH restent muettes. Il existe dans notre bibliothèque deux collections que vous devez impérativement consulter : les dictionnaires de mariage connus sous les noms de *La Masculine* et *La Féminine* (appelé aussi *Drouin bleu* et *Répertoire alphabétique des mariages des Canadiens-français*), qui proviennent de l'Institut Drouin. Le dictionnaire *La Masculine* contient la liste des mariages des Canadiens français pour la période 1760-1935, présentée par ordre alphabétique des patronymes masculins des couples; il est formé de plus de 33 000 pages qui sont réparties sur 61 volumes. Le dictionnaire *La Féminine* contient la liste des mariages des Canadiens français pour la période 1760-1935, présentée par ordre alphabétique des patronymes féminins; il est composé de plus de 32 000 pages, qui forment un total de 64 volumes. Ces deux séries de dictionnaires contiennent des données que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

Deuxièmement, si vous avez des ancêtres acadiens, vous devez absolument ouvrir au moins à une occasion le *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, 1636-1714* de Stephen A. White[1]. L'auteur a réalisé un travail remarquable de reconstitution des généalogies des familles acadiennes, des débuts de cette colonie jusqu'en 1714. Il renferme des informations rares et précises.

Troisièmement, les généalogistes qui rédigent une histoire de famille ont tout intérêt à venir lire les transcriptions de procès-verbaux du tribunal de la Prévôté de Québec. Ce travail herculéen a été réalisé par l'archiviste et généalogiste Guy Perron. Ces textes relatent les faits divers qui amènent nos ancêtres devant cette cour de justice. L'état actuel de la collection qui comprend 17 volumes va des débuts de ce tribunal en novembre 1666[2], édité en 2002, jusqu'à la fin de l'année 1689, édité en 2010[3]. On peut également consulter la version numérique de ces transcriptions qui est installée sur les ordinateurs du parc informatique du CDRJA. Guy Perron poursuit son travail et la suite est à venir. Pour avoir une toute petite idée de la pertinence de

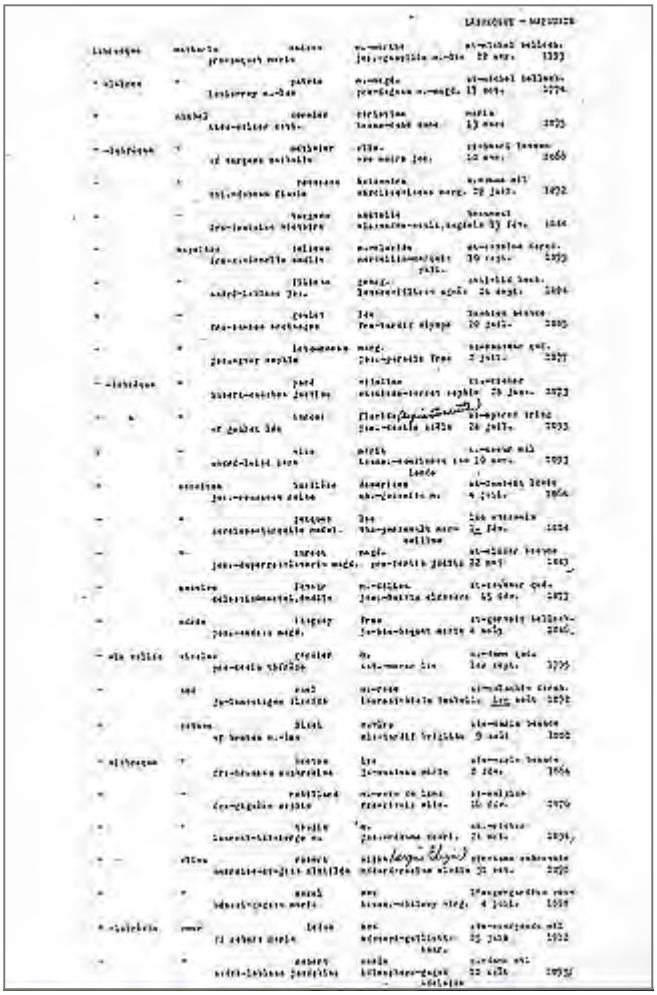

Une des 65 000 pages du Drouin bleu (ici, *La Masculine*).

consulter ces documents, je vous invite à relire les articles sur ce sujet écrits par Guy Perron[4]. À ces procès-verbaux de la Prévôté, il faut ajouter ceux de la justice seigneuriale telle celle du bailliage de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges[5] et, partiellement, celles du bailliage de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans[6]. Ces publications sont l'œuvre d'André Lafontaine.

Les généalogistes qui ont la chance d'avoir un ancêtre qui a vécu sur la côte de Beaupré ou à l'île d'Orléans se doivent d'avoir consulté les publications remarquables de Raymond Gariépy, nommément *Les terres de L'Ange-Gardien*[7], *Les terres de Château-Richer*[8], *Les terres de Sainte-Anne-de-Beaupré*[9] et *Les terres de Saint-Joachim*[10]. Ces livres présentent la chaîne des titres de propriété des terres de ces paroisses et renferment aussi des renseignements généalogiques précieux et exacts. Il s'agit d'une lecture obligatoire pour un généalogiste qui s'intéresse à cette région.

Pour terminer, je ne peux passer sous silence le travail de transcription d'actes notariés anciens réalisé par Fleurette Asselin et Jean-Marie Tanguay[11]. Aux généalogistes qui ont de la difficulté à apprivoiser la paléographie et qui ne peuvent suivre l'excellente formation offerte à la SGQ par Diane Maheux, on ne saurait trop recommander la lecture des publications réalisées par Asselin et Tanguay. La vingtaine de tomes publiés permet permet au généalogiste de se familiariser avec la graphie et les termes utilisés par des notaires du XVIIe siècle tels qu'Antoine Adhémar, Claude Aubert, Romain Becquet ou François Genaple, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces quelques exemples reflètent une petite partie des « incontournables » de notre bibliothèque. La consultation au CDRJA des ouvrages énumérés dans cette courte liste suscite l'intérêt de tous les chercheurs et les renseignements qu'ils contiennent font grandir la passion des généalogistes pour l'histoire de leurs ancêtres et pour notre petite histoire.

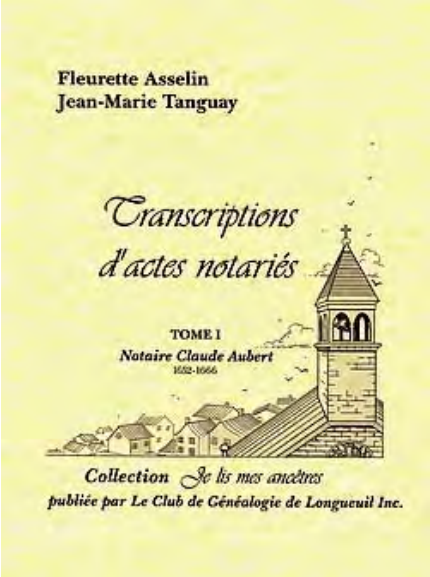

1. Stephen A. WHITE. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes : première partie 1636-1714, volume 1, A-G ; volume 2, H-Z*, Moncton, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, 1999, 1 614 pages pour les deux volumes.
2. Guy PERRON. *La Prévôté de Québec*, transcription des volumes 1 et 2 (registres civils), 2 novembre 1666 au 26 octobre 1668, tome 1, Longueuil, Les éditions historiques et généalogiques Pepin collection « Notre patrimoine national », n° 220, 2002, 488 p.
3. Guy PERRON. *La Prévôté de Québec*, transcription des volumes 25 et 26 (registres civils), janvier 1688 au 24 décembre 1689, tome XII, Longueuil, Les éditions historiques et généalogiques Pepin, collection « Notre patrimoine national », n° 220, 2010, 489 p.
4. Guy PERRON. « La transcription des sentences civiles de la Prévôté de Québec : un outil pour les généalogistes », *L'Ancêtre*, vol. 30, n° 3, printemps 2004, p. 233-228, et vol. 30, n° 4, été 2004, p. 311-318.
5. André LAFONTAINE. *Le bailliage de Notre-Dame-des-Anges*, deux volumes, Sherbrooke, [s. n.], 1988, 608 p. et 446 p.
6. André LAFONTAINE. *Le bailliage de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans*, Sherbrooke, [s. n.], 1987, 566 p.
7. Raymond GARIÉPY, *Les terres de L'Ange-Gardien (Côte-de-Beaupré)*, Société de généalogie de Québec, contribution n° 99, 2004, 744 p.
8. Raymond GARIÉPY. *Les terres de Sainte-Anne-de-Beaupré*, Québec, Société de généalogie de Québec, contribution n° 64, 1988, 578 p.
9. Raymond GARIÉPY. *Les terres de Château-Richer (1640-1990)*, Société de généalogie de Québec, contribution n° 72, 1993, 672 p.
10. Raymond GARIÉPY. *Les terres de Saint-Joachim (Côte de Beaupré) des origines au début du XXe siècle*, Société de généalogie de Québec, contribution n° 83, 1997, 472 p.
11. Fleurette ASSELIN et Jean-Marie TANGUAY. *Transcription d'actes notariés. Tome 1. Notaire Claude Aubert, 1652-1666*, collection « Je lis mes ancêtres », Longueuil, Club de généalogie de Longueuil, 1994, 211 p. Ce couple a publié 20 volumes du même genre.

GÉNÉALOGIE INSOLITE

Louis Richer (4140)

VOLONTÉS TESTAMENTAIRES À OUTRANCE

UN TESTAMENT INSOLITE

Les testaments sont des documents trop souvent négligés par les généalogistes. Pourtant, ils peuvent être fort révélateurs. En plus de donner des indications importantes sur la nature et l'ampleur des biens des individus, ils fournissent des indices intéressants sur les relations de famille et sur le climat d'harmonie ou les tensions qui peuvent exister au sein de la cellule familiale. Certains testaments sont inusités, même insolites. Le testament de sir George Étienne Cartier se classe dans cette dernière catégorie[1]. Rappelons d'abord qui était cet avocat, homme politique, chef des Canadiens français dans l'acte fédératif de 1867.

Né en 1814 à Saint-Antoine-sur-Richelieu d'une famille à l'aise de marchands ruraux, Cartier a fait ses hautes études au Collège de Montréal, fief des Sulpiciens, avant d'être reçu avocat en 1835. Sa participation à la rébellion de 1837 reste nébuleuse mais, accusé de haute trahison, il s'est exilé un certain temps aux États-Unis avant de pouvoir revenir à Montréal à la fin de l'année suivante. Au cours de la décennie suivante, il adhère à l'approche de *bonne entente* de Louis-Hippolyte La Fontaine et Robert Baldwin et s'est fait élire député de Verchères à l'Assemblée législative du Canada-Uni en 1848. Il a joué un rôle prépondérant en tant que chef de file des Canadiens français dans différents ministères entre les années 1840 et 1867.

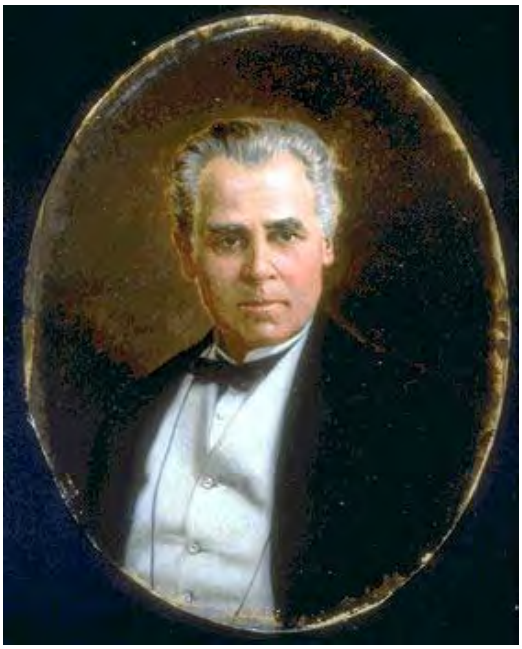

George Étienne CARTIER.
Source : www.thecanadianencyclopedia.com/

Parmi ses très nombreuses réalisations, rappelons-en deux : la mise en place du régime municipal en 1855, alors que les paroisses religieuses pouvaient devenir également des entités civiles ayant le statut de « municipalité de paroisse »; le Code civil du Bas-Canada (Québec) amendé en 1865 (Victoria, acte 29, chap. 41). Au lendemain de la Confédération, il a négocié l'achat des territoires du Nord-Ouest avec la très *british* Hudson's Bay Company, puis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération. Défenseur des intérêts de Montréal, il a été l'avocat de la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc lequel, avec le canal de Lachine, a fait de cette ville la métropole du Canada jusqu'à l'ouverture de la canalisation du fleuve Saint-Laurent à la fin des années 1950. Il a veillé aussi aux intérêts de ses anciens maîtres, les Sulpiciens, en conflit perpétuel avec les autorités diocésaines montréalaises.

Le petit George, comme ses amis l'appelaient, avait épousé Hortense Fabre le 16 juin 1846 à Notre-Dame de Montréal. Elle appartenait à une famille de la petite bourgeoisie de Montréal. Son père était un important libraire qui se spécialisait dans les ouvrages juridiques et dans l'importation de livres pieux venant de la Librairie Bossange, de Paris. Son frère, Charles-Édouard Fabre, a été évêque de Montréal et un autre frère, Hector, journaliste, a été le premier représentant du Québec et du Canada à Paris. Le couple Cartier-Fabre a eu trois filles dont deux ont dépassé l'âge adulte, Joséphine et Hortense.

Les Cartier étaient *bleus*; les Fabre *rouges* modérés. Aux élections à la mairie de Montréal en 1852, Cartier ne s'était pas gêné pour faire battre son beau-père. Les relations entre Cartier et sa belle-famille n'étaient pas au beau fixe. Elles n'étaient pas meilleures entre lui, son épouse et ses filles. Lui aimait la bonne et belle compagnie; Hortense, au dire de Benjamin Sulte, proche collaborateur de Cartier, aurait été à sa place comme mère supérieure d'un couvent. D'autant plus que Cartier soupçonnait sa femme de divulguer des renseignements à ses adversaires politiques.

[1] Publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1960-1961, pages 175 et suivantes.

Quant à ses filles, elles le surnommaient le *capitaine* lors de ses trop rares et courtes visites à la maison familiale de la rue Notre-Dame, à Montréal. Cartier préférait se payer du bon temps dans sa maison d'été surnommée Limoilou, voisin de la famille Cuvillier, située dans l'est de l'île en bordure du fleuve Saint-Laurent. À l'époque, les couples en panne ne se séparaient pas, et divorçaient encore moins. L'époux prenait une égérie, l'épouse se réfugiait dans la prière.

La mésentente avec sa famille proche et le mépris envers sa belle-famille transpirent tout au long du testament que Cartier rédige à Montréal le 10 novembre 1866 devant les notaires Doucet et Isaacson. Après les clauses d'usage, d'inspiration chrétienne, Cartier avantage ses sœurs et le curé de Saint-Antoine pour l'instruction des pauvres de sa paroisse. À son épouse, il n'ajoute rien d'autre à ce qu'il s'est déjà obligé par contrat de mariage en séparation de biens, et à ses filles, il accorde des rentes annuelles compliquées en fonction des revenus d'intérêts sur ses biens.

Sa succession, principalement des maisons, des terrains et des placements, sera administrée en fidéicommis par un concours d'amis et par son frère, le notaire Antoine-Côme Cartier. Elle sera divisée finalement entre ses arrière-petits-enfants. Il fait un pied de nez à son épouse en accordant un montant d'argent à Luce Cuvillier dans la mesure où elle pourra donner *bon avis* à ses filles, étant convaincu de sa *sagesse & prudence*.

Comme il ne peut pas revenir sur les clauses de son contrat de mariage, il lance un défi à sa femme et à sa belle-famille : si celle-ci ne partage pas avec son épouse l'héritage des Fabre, il diminue d'autant les rentes viagères de ses filles qui iront alors à ses sœurs et à son frère.

D'ailleurs, à ses filles, il *défend* et *prohibe* d'épouser un membre ou un allié des Fabre, tant du côté paternel que maternel; le cas échéant, elles perdent leurs droits dans sa succession, pour elles et leurs descendants. Cartier précise que les exécuteurs testamentaires ou fidéicommissaires éventuels devront être choisis parmi des membres ou amis de la famille Cartier mais surtout qu'ils ne soient ni parents, ni alliés de la famille de son épouse, tant du côté paternel que maternel. Dans le cas où ses filles s'uniraient à la famille Fabre, par alliance tant du côté paternel que maternel, ou n'auraient pas de descendance, ses biens reviendraient aux descendants de son frère et de ses deux sœurs.

Enfin, il précise que l'*épargne* en argent que ses amis lui ont présentée ira à ses filles qui en auront la jouissance de façon alternative et, si un de leurs fils ajoute le nom de *Cartier* à son nom, il lui en donne la possession.

Sir George Étienne Cartier est décédé le 20 mai 1873 à Londres, soit près de sept ans après la rédaction de son testament. Le document a été enregistré à Montréal le 24 juin suivant. Les journaux de l'époque, hostiles à Cartier, se sont fait un malin plaisir de le rendre public. Il faut ajouter que Lady Cartier et ses deux filles, bien que présentes au chevet du mourant, n'ont pas accompagné sa dépouille accueillie en grande pompe tout le long du fleuve Saint-Laurent à bord du *Prussian*, avec arrêts obligés à Québec et à Trois-Rivières, avant la tenue de funérailles grandioses à Notre-Dame de Montréal.

Les trois femmes se sont installées à Cannes, dans le sud de la France, où était déjà établie l'aristocratie anglaise. Les filles étaient célibataires au moment de leur décès. Il n'y a qu'Hortense qui soit revenue au Canada, à l'invitation des autorités publiques, lors de l'inauguration du monument à la mémoire de son père à Montréal en 1919 et lors du 50e anniversaire de la Confédération en 1927. Aussi, le gouvernement du Canada a pallié la mesquinerie de leur père en octroyant à elles et à leur mère une rente viagère.

Quant aux biens de la succession de Cartier, les descendants collatéraux étaient toujours en attente de sa répartition à la fin des années 1960, tandis que la magnifique *épargne*, sorte de trophée monumental en argent massif, ornait toujours le coin du salon d'une descendante de la famille Cartier à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le testament de sir George Étienne Cartier est un exemple d'un document qui en dit long sur le climat familial, même social, d'une époque et sur la situation des femmes mariées. De là réside l'intérêt de retrouver, ce qui n'est pas toujours facile, et d'étudier les pièces testamentaires de nos ancêtres qui peuvent nous réserver des surprises, bonnes ou mauvaises. Les testaments sont de plus en plus fréquents à partir du début du XIXe siècle.

Pour en savoir plus sur George Étienne Cartier et les Fabre, vous pouvez consulter le Dictionnaire biographique du Canada (DBC) ou encore Brian Young, *George-Étienne Cartier, un bourgeois montréalais*, Montréal, éditions du Boréal, 2004, 245 pages. Pour une lecture romancée du testament de Cartier, lire Micheline Lachance, *Lady Cartier*, Montréal, Québec Amérique, 2004, p. 519 et suivantes.

UNE FAMILLE NOMBREUSE

Dans une chronique antérieure dans *L'Ancêtre* no 287, vol. 35, été 2009, nous avions abordé le thème des familles nombreuses. Dans *Le Nouvelliste* de Trois-

Rivières du 25 avril 2011, la journaliste Isabelle Légaré présentait un reportage sur la famille de Paul-Émile et Rosa Tremblay. Ce couple, âgé respectivement de 87 et 88 ans, était à quelques jours de son 65e anniversaire de mariage. Sur une période de 14 ans, soit entre 1947 et 1961, ils ont eu 19 enfants, un exploit reconnu par le *Livre des records Guinness* en 1979.

GERMAINS D'ORIGINE ET PATRONYMES

Tout dernièrement, j'assistais à une conférence du professeur Marc Tremblay du département des Sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi, dont le titre était *Nos ancêtres les Germains*. Selon ses recherches, environ 18 % des Québécois auraient au moins un ancêtre d'origine germanique (Allemagne, Autriche, Suisse) dans leur lignée généalogique. À l'aide du fichier BALSAC, son équipe a reconstitué plus de 5 000 généalogies, soit environ 300 pour chacune des 17 régions administratives du Québec, depuis les années 1960 en remontant jusqu'au début de la colonie. De toutes ces généalogies, il en arrive à la conclusion que seulement 271 ont à l'origine un ancêtre germanique, neuf fois sur dix un homme. Le conférencier a rappelé les changements de noms. Comme exemples, des Lessard étaient à l'origine des Lehar, et des Bernard étaient des Veber! À suivre dans un prochain numéro des *Cahiers québécois de démographie* où le professeur Tremblay publiera les résultats de sa recherche.

SUIVI ET PRÉCISION

Dans notre dernière chronique, no 295, vol. 37, au sujet de la réhabilitation du mariage Lasnier-Piédalue, le curé fait mention des noms des enfants du couple dont *Jacques-Henri*, *Mathilde* et *Marie-Athalie*. En fait, au baptême et dans le cas du premier à son mariage, leur prénom est plutôt *Jacques Thomas*, *Martine* et *Marie Anastasie*, tous baptisés à Marieville les 21 décembre 1818, 24 décembre 1822 et 13 mars 1833. Les parents avaient-ils oublié les prénoms de leurs enfants à l'occasion de la réhabilitation de leur mariage? Ceux-ci étaient-ils connus sous d'autres prénoms? Ou encore, le curé a-t-il été négligent? À vous de choisir. De plus, la copie religieuse du document existe. On peut la consulter sur Internet dans *Family Search*, paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste-de-Dorchester (Saint-Jean-sur-Richelieu), 1847-1853, image 29/260. Enfin, toujours dans la même chronique, au sujet de la remarque de l'abbé Auger, ajoutée au baptême de Rosanna Roy le 19 novembre 1861 à Sainte-Anne-des-Monts, on devrait lire *inexacte* au lieu de *incorrecte.*

Remerciements

Je remercie les collègues Gilles Cayouette et Richard Blondin qui ont collaboré à cette chronique.

Pour commentaires et suggestions :
lrichersgq@videotron.ca

L'ANCÊTRE EN LIGNE

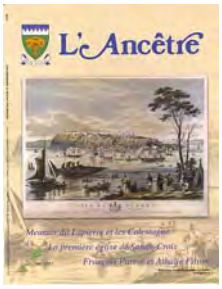

Depuis le début du volume 37 (septembre 2009), la revue *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec (SGQ) a mis à la disposition de son lectorat UN ACCÈS EN LIGNE POUR LES QUATRE DERNIERS NUMÉROS PARUS (à chaque nouvelle parution, un numéro est enlevé).

Le nouveau membre de la SGQ doit faire la demande d'un identifiant et d'un mot de passe auprès du Secrétariat pour accéder à la partie réservée aux membres du site web de la SGQ à l'adresse suivante : www.sgq.qc.ca

POUR ACCÉDER À LA PARTIE RÉSERVÉE AUX MEMBRES :

Dans la section ***Accès aux membres***, à gauche, donner son identifiant et son mot de passe, puis, dans la partie réservée aux membres, cliquer sur *L'ANCÊTRE* **EN LIGNE**

Secrétariat : 418 651-9127 ou sgq@total.net

LES CONTACTS DE *L'ANCÊTRE*

Débutant avec le volume 38, la revue *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec (SGQ) met à la disposition de son lectorat un moyen d'atteindre d'éventuels contacts pour un patronyme particulier. À cette fin, les règles suivantes sont établies par le Comité de *L'Ancêtre* :

1. Toute personne ou tout organisme engagé en généalogie peut soumettre une demande, limitée à 100 mots et ne portant que sur un seul patronyme incluant tous ses alias, à l'adresse sgq@total.net
2. Une demande doit être agréée par le directeur du Comité de recherche de la SGQ et par un groupe de 3 personnes du Comité de *L'Ancêtre*.
3. Une demande doit contenir l'adresse courriel du demandeur cependant, ses autres coordonnées personnelles, exigées par la rédaction, ne seront pas diffusées.
4. Une demande agréée pourra être publiée dans la revue, à condition que l'espace soit suffisant, mais aucune réponse ne le sera.
5. Concernant les demandes dirigées vers un patronyme en France, une validation préalable négative avec le *Fichier Origine* s'impose.
6. Pour toute demande dirigée vers un patronyme en Amérique, le directeur du Comité de recherche à la SGQ devra confirmer l'impasse évoquée, y compris s'il existe une association de famille pour ce patronyme.
7. La rédaction peut refuser de publier une demande agréée et ne fournit d'explication qu'aux membres du Comité de *L'Ancêtre*.
8. La présente rubrique peut prendre fin en tout temps, sans préavis ni justification.
9. Il sera tenu un registre des patronymes, des demandeurs et des demandes publiées ou refusées.
10. Les présentes règles, pour usage interne à la SGQ, ne seront plus publiées.

Juin 2011

NIQUET – Faisant des recherches en France sur d'éventuels ancêtres ayant émigré au Québec au moment de sa formation dans les siècles passés, comment savoir si des Niquet ou des Niquette du Québec feraient des démarches pour connaître leurs cousins NIQUET de France? Le berceau de la famille se trouve en Picardie. Merci de votre réponse et mes amitiés à tous les Québécois et toutes les Québécoises. NIQUET, Jean-Louis jean-louis.niquet0553@orange.fr

CHARBONNEAU – Mme Élisabeth CHARBONNEAU, de Paris, fait des recherches en histoire et en généalogie. Elle demande si Jean CHARBONNEAU*, militaire dans la compagnie de Gascogne, mort au cours de la guerre de Sept Ans le 7 mars 1757 au fort Carillon, était marié et a eu une descendance.

NDLR. Une recherche sommaire ne permet pas de confirmer l'identité de ce Jean ou Jean-Baptiste CHARBONNEAU.

Par ailleurs, elle recherche des informations sur les porteurs des patronymes CHARBONNEAU et DENISOT ou DENIAULT à Boucherville, aux XVIIIe et XIXe siècles, plus précisément sur le couple Jehan CHARBONNEAU et Marguerite DENISOT vers 1750-1760 (ascendants et descendants).

Mme CHARBONNEAU ne donnant pas d'adresse électronique,
prière de soumettre vos réponses à sgq@total.net a/s de Louis RICHER, qui fera suivre, au besoin.

*cité dans l'ouvrage ***Français, ils combattirent pour la Nouvelle-France***, de Marcel Fournier.

L'HÉRALDIQUE ET VOUS…

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LES ARMOIRIES DITES « DE PRÉTENTION » ET LEUR CONTEXTE HISTORIQUE D'EXCEPTION

Bien que relativement peu nombreuses, les armoiries de prétention ne passent pas inaperçues et marquent les esprits de leurs contemporains. Ce sont des « armoiries de domaines ou de terres sur lesquels un souverain ou un seigneur croit avoir des droits, soit en vertu de traités anciens, soit par succession, et qui sont cependant entre les mains d'un autre possesseur »[1]. En d'autres mots, ce sont les armoiries « que portent concurremment deux hommes qui prétendent à la propriété ou à la possession d'un même domaine »[2].

Les armoiries des rois et reines d'Angleterre constituent, de 1340 à 1801, l'exemple le plus achevé et le plus près de nous d'armoiries de prétention. En effet, elles incluent, en écartelé ou autrement, les armes pleines de la France. Découvrons les raisons politiques et dynastiques ayant mené à l'ajout peu banal des armes de France à celles de l'Angleterre. Voyons comment l'héraldique pouvait ainsi servir à proclamer les droits territoriaux des grands seigneurs.

LA SUCCESSION DU DERNIER ROI CAPÉTIEN

En 1327, le roi Édouard II d'Angleterre est assassiné par son épouse Isabelle de France et par le favori de celle-ci, Roger Mortimer. À quatorze ans, leur fils aîné devient roi à son tour, sous le nom d'Édouard III. Ce dernier règne d'abord sous la tutelle de sa mère et de son favori, puis seul dès 1330, en faisant pendre Mortimer et en écartant Isabelle des affaires du royaume. Fin politique et ambitieux, il est, par sa mère, petit-fils du roi de France Philippe le Bel.

Lorsqu'en février 1328 meurt Charles IV le Bel (1322-1328), le dernier roi de France capétien direct sans héritier mâle, son cousin Philippe de Valois, est proclamé régent du royaume. Fils de Charles de Valois et Marguerite de Sicile, il est confirmé roi de France en avril de la même année sous le nom de Philippe VI de Valois. En le choisissant, les barons écartent délibérément la prétention du roi Édouard III d'Angleterre et stipulent que la couronne de France ne peut être transmise par les femmes. Édouard III n'accepte que temporairement cette décision puisque sa légitimité au trône en tant que petit-fils du roi Philippe IV dépasse de loin à ses yeux celle de Philippe, qui n'est que le cousin du dernier roi.

Généalogie simplifiée des rois de France et d'Angleterre (XIIIe et XIVe siècles)

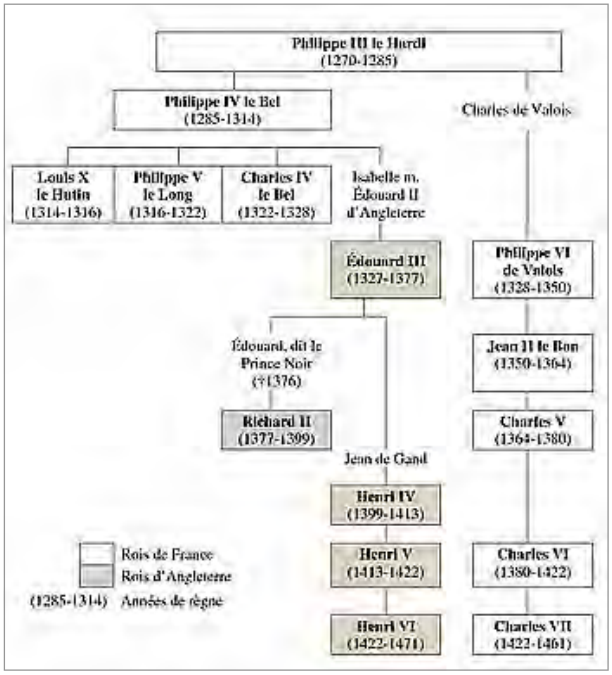

LA GUERRE DE CENT ANS ET SES PROLONGEMENTS HÉRALDIQUES

Une dizaine d'années de rapports tendus et d'incidents successifs avec la France annoncent une rupture inévitable. Le roi Édouard III souhaite depuis longtemps reprendre la couronne de France au prince, qu'il considère un usurpateur, et s'affranchir du même coup du lien féodal qui l'oblige à porter hommage à Philippe VI pour ses territoires du sud-ouest de la France[3]. En mai 1337, Édouard III obtient la création de taxes extraordinaires pour mener à bien ses compagnes militaires. Quand Philippe VI ordonne à ses troupes d'occuper la Guyenne,

[1] Joufroy D'ESCHAVANNES, *Traité complet de la Science du Blason*, Paris, 1885, réimpression Lyon, 2003, p. 225.

[2] Alphonse O'KELLY DE GALWAY, *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*, Bergerac, 1901, p. 55.

[3] Voir la carte d'Alain HOUOT montrant les possessions françaises d'Édouard III en 1337 et durant la guerre de Cent Ans http://houot.alain.pagesperso-orange.fr/Hist/ma/MA_0_som.html#france

Édouard III riposte en revendiquant devant son parlement à Westminster le titre de roi de France et en lui envoyant une lettre de défi qui déclenche la guerre de Cent Ans. Peu après, la tradition rapporte qu'il portait en 1340 à Gand, en Flandre, une tunique rouge et bleue semée de léopards et de fleurs de lis. Édouard III avait ajouté les armes de France aux siennes et en faisait publiquement étalage.

De 1337 à 1603, les armes de France occupèrent les quartiers un et quatre – les plus nobles – de l'écartelé anglais. Elles furent d'abord semées de lis puis chargées de trois lis, selon la coutume de France[4].

Monnaies d'or du règne d'Édouard III, montrant ses armoiries écartelées de France et d'Angleterre[5]

La présence des armoiries de France dans celles de l'Angleterre perdurera sous diverses formes jusqu'au 1er janvier 1801, date à laquelle furent créés le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et de nouvelles armoiries. Voici quelques exemples d'armoiries de cette période :

D'autres armoiries de prétention ont été portées dans plusieurs pays d'Europe, bien qu'elles n'aient pas

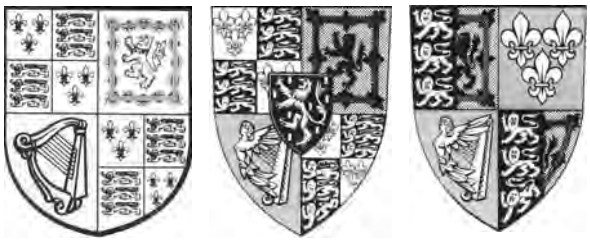

1603-1688 1689-1702 1707-1714

1714-1801 1801-1816

fait l'objet d'une étude d'ensemble à ce jour. Les armoiries successives du roi René Ier le Bon d'Anjou (1409-1480), par exemple, sont bien connues et incluent des quartiers exprimant ses prétentions sur le duché de Lorraine (*d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*) ainsi que sur les royaumes de Hongrie (*burelé d'argent et de gueules*), de Jérusalem (*d'argent à la croix potencée cantonnée de quatre croisettes d'argent*) et de Sicile (*de France ancien à la bordure de gueules*) dont il était l'héritier – contesté – après la mort de la reine Jeanne de Naples, en 1435.

Écus portés par le bon roi René d'Anjou[6]

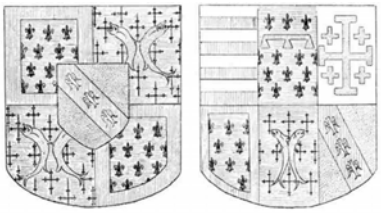

1420-1434 **1435-1453**

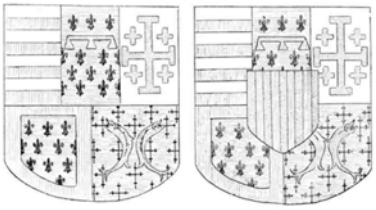

1453-1466 **1466-1480**

CONCLUSION

Les armoiries de prétention sont des armoiries augmentées pour des seigneurs qui clament publiquement leurs droits à certaines terres et royaumes. Témoins colorés de leur personnalité, symboles de leurs revendications, elles se démarquent par leur audace provocatrice et parce qu'elles osent résumer sans artifice et sans mot l'objet de la discorde.

[4] Les sept écus anglais de cette chronique sont tirées de l'ouvrage de Stephen FRIAR et John FERGUSON, *Basic Heraldry*, Londres, 1993, p. 39, 106, 127.

[5] www.yorkcoins.com/h4200_-_edward_iii_(1327-1377),_gold_quarter_noble,_1_86g_,_treaty_period.htm

[6] Paul DURRIEU, « Les armoiries du bon roi René », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1908, vol. 52, p. 109.

LE GÉNÉALOGISTE JURISTE

Raymond Deraspe (1735)

IVAN MIGNAULT, AVOCAT ET JUGE
UN HOMME DE CLASSE

Il est de ces êtres qui transcendent. Ont-ils eu une ascendance royale? On le dirait parfois. Leurs gestes, leurs actes portent la marque de l'excellence. Ivan Mignault (1928-2002) est de ceux-là. Que ce soit dans la vie sociale, dans ses carrières d'avocat et de magistrat, tout porte la signature de l'excellence, du moins dans l'intention. Il me plaît d'offrir au lectorat de *L'Ancêtre* un éclairage de son ascendance paternelle et de ses réalisations dans le monde juridique.

MARIAGE À QUÉBEC

Les parents d'Ivan Mignault avaient reçu la bénédiction nuptiale à l'église de Saint-Jean-Baptiste à Québec, celle du faubourg, rappelant l'époque de la ville à l'intérieur de ses fortifications. Qui sont-ils?

Émilien Mignault dont l'occupation n'est pas indiquée, majeur, domicilié à Notre-Dame de Bienville, (maintenant un secteur de Lévis) et Marie-Ernestine Delisle, majeure, fille de Joseph Delisle et Ernestine Readman. L'acte, daté du 7 janvier 1919, indique la dispense de deux bans accordée par Mgr Cyrille-Alfred Marois, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, et la publication du troisième ban aux paroisses respectives des époux. Signent : les époux, l'épouse se désignant comme Marie Delisle, les deux pères et témoins suivis du vicaire célébrant J. B. Léon Delisle (île d'Orléans, 1882 – Saint-Narcisse de Lotbinière, 1933).

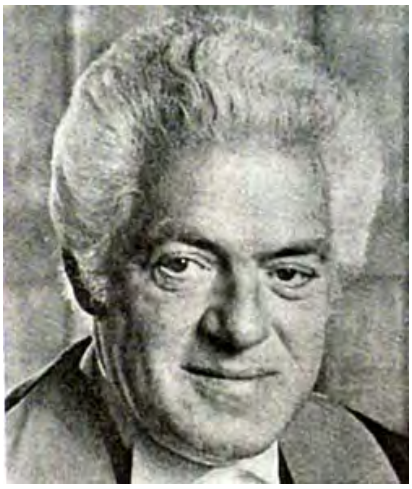

Ivan Mignault.
Source : DESLAURIERS, Ignace-J. La Cour supérieure du Québec et ses juges 1849-1er janvier 1980, Québec, 1980, p. 109.

UNION À SAINT-JOSEPH-POINTE-LÉVY

Le 9 janvier 1888, les aïeuls paternels du juge Mignault, Louis Mignault*, majeur, et Rébecca Dionne aussi majeure, avaient scellé leur union, après dispense de deux bans accordée par Mgr Légaré, vicaire général, et publication locale. L'épouse est la fille de Charles-François Dionne et Zélia Houle. L'acte compte cinq signatures : celles des époux, de leurs témoins respectifs : Alphonse Roy, beau-frère de l'épouse, Thomas Bouchard, ami de l'époux, la dernière étant celle du célébrant, curé de Lauzon [nom civil de la municipalité], Édouard-Séverin Fafard (L'Islet, 1829 – Lauzon, 1909).

UNIONS DANS KAMOURASKA

C'est à Saint-Pascal de Kamouraska que le 11 janvier 1842 Gédéon Mignault, majeur, veuf de sa seconde épouse Marie Amédée Sirois dit Duplessis (il avait d'abord épousé Marie-Apolline Phocas dit Raymond) épouse Marie-Tharsyle Bouchard, fille majeure de Louis Bouchard et Marie-Rose Fortin, et ce après publication des trois bans, et localement et à Saint-Louis de Kamouraska. Sont présents : André Mignault et Hyacinthe Gauvin, amis de l'époux. Aussi présents, le père de l'épouse et le frère de celle-ci, Thomas Bouchard. Tous ont déclaré ne savoir signer. Signe le curé de Saint-Pascal Nicolas-Tolentin Hébert (Saint-Grégoire de Nicolet, 1810 – Hébertville, 1888). Il faut noter que partout dans ce document l'on écrit Saint-Paschal.

Le 23 janvier 1804, à Rivière Ouelle, Henry Mignot *(sic)*, majeur, cultivateur de Kamouraska, épouse Marie-Félicité Miville dit Deschênes, fille majeure de Jean Miville dit Deschênes, cultivateur, et Marie-Anne Pelletier, de Rivière-Ouelle. Sont présents du côté de l'époux : le père, puis Charles Chouinard, Jean-Baptiste Micheau *(sic)*, et Régis Laporte; du côté de la mariée : Louis Dubé, son parrain; Marie-Victoire Miville dit Deschênes, sa sœur; et plusieurs autres qui tous ont déclaré ne savoir signer. Seul signe le célébrant, le vicaire Charles H. Hot, prêtre (Québec, 1776 – Grondines, 1835).

À Kamouraska, le 14 octobre 1771, après publication de trois bans, André Mignaud *(sic)* épouse sa coparoissienne Marie-Rose Michaud, fille de Jean-Baptiste Mi-

*Pierre-Georges Roy, dans *Dates lévisiennes*, à la page 258, souligne, en mentionnant le mariage Mignault-Dionne du 9 janvier 1888, que Louis Mignault était chef de gare à Harlaka, de Lévis.

chaud et Marie Chassé. Les âges des parties ne sont pas indiqués. Le curé indique les présences, entre autres, de Joseph Bergeron et de Pierre Sirois. Seul signe l'officiant Joseph-Amable Trutault (Montréal, 1731 – Kamouraska, 1800).

Encore à Kamouraska, le 10 mai 1745, de nouveau après publication de trois bans, Pierre Migneau *(sic)*, veuf en premières noces de Jeanne Autin, veuf en secondes noces de Catherine Ouellet, épouse aussi sa coparoissienne Marie Roy, veuve de François Sirois. Sont notées les présences d'Augustin Ouellet, Jean-Baptiste Ouellet, Jean-Baptiste Martin, son beau-frère. Encore là, seul le curé signe Augustin Plante (Deschambault, 1719 – Kamouraska, 1751).

Église Notre-Dame-de-Liesse et rivière Ouelle à Rivière-Ouelle, Kamouraska.
Source : BAnQ, P546, D8,P4.

UNION ACADIENNE

C'est à Beaubassin dans l'île du Cap Breton que le 26 avril 1679 Jean-Aubin dit Chatillon épouse Anne Dugas, fille d'Abraham Dugas et Marguerite Doucet. L'époux est censé être né vers 1650, l'épouse vers 1654. Sont soulignées les présences des témoins : M. Le Neuf de la Vallière pour le mari, Abraham Doucet pour sa fille, Mius d'Entremont, procureur du roi et Charles Dugas, frère de l'épouse. Je n'ai pas eu accès à l'acte.

MARIAGE À QUÉBEC

Le premier mariage de cette famille Mignault a été célébré à Notre-Dame-de-Québec le 10 novembre 1648 alors que Jean Mignault dit Châtillon épouse Louise Cloutier, veuve de François Marguerie, fille de Zacharie Cloutier et Xaintes Dupont. Le mari est né le 22 avril 1622, année de son baptême. Il est le fils de Nicolas Mignault et Magdeleine De Brie. Ces gens sont de Châtillon, près de Paris, en Île-de-France, évêché de Bayeux (aujourd'hui Châtillon-sous-Bagneux, Hauts-de-Seine). Encore une fois, je n'ai pu lire l'acte. À son arrivée à Québec en 1643, il est dit « engagé ».

BAPTÊME, MARIAGE, CARRIÈRE, VIE PROFESSIONNELLE ET DESCENDANCE DU JUGE IVAN MIGNAULT

Ses parents habitant rue Frontenac, parallèle au nord du chemin Sainte-Foy, Ivan Mignault fut baptisé à l'église du Très-Saint-Sacrement à Québec, le 7 octobre 1928, lendemain de sa naissance, sous les prénoms Joseph Émilien Lucien Ivan, ses parrain et marraine étant son oncle paternel Lucien Mignault, capitaine de milice, et Gabrielle Lemieux, épouse du parrain, qui signent avec le père de l'enfant (mécanicien) et le célébrant Florent Germain, religieux du Très-Saint-Sacrement (Warwick, 1898 – Sainte-Anne-des-Monts, 1967).

C'est en l'église de Notre-Dame-du-Chemin, à Québec, beau bâtiment en pierre de l'avenue des Érables, qu'a été célébré le premier jour d'octobre 1955 le mariage de l'avocat Mignault. Là, il épouse Louise Samson, diététicienne, fille majeure de Mathieu Samson, médecin, et Marthe St-Laurent, cette dernière étant la fille du premier ministre canadien Louis S. St-Laurent, alors en poste. *Le Soleil* de ce jour-là, sous la signature de Jacqueline M. Lesage, fournit d'intéressants détails sur cette cérémonie célébrée par le dominicain Georges-Henri Lévesque, alors supérieur de la maison Montmorency. Sont soulignées les présences des pères et mères du couple, des grands-parents maternels de l'épouse, des placiers et filles d'honneur, tous bien identifiés. Les toilettes des dames sont minutieusement décrites tout comme la partie musicale de la célébration.

Même si Ivan Mignault est né à Québec, comme son épouse, ce n'est pas là qu'il a commencé sa carrière au Barreau mais à Rouyn, comme membre de l'étude de Fortin (Marc), Grimard (Normand) & Ryan (Gérald). Le jeune couple demeure dans la ville voisine de Noranda. Vers la fin des années 1950, un poste lui est offert à l'étude de l'aïeul de son épouse. Aussi exerça-t-il à Québec dans l'étude St-Laurent (Louis et Renault), Monast (André), Desmeules (André) et Watters (Hubert), pour ne nommer que certains des confrères avec qui il a pratiqué. De 1962 à 1965, Ivan Mignault a agi comme procureur de la Couronne, les derniers temps comme procureur en chef. Puis, il a dû faire montre de ses talents d'administrateur en devenant

Photo tirée du cédérom *Mariages du Québec métropolitain, début à 1992*, SGQ.
Église du Très-Saint-Sacrement de Québec.
Reproduite avec l'autorisation expresse de Marcel Walter LANDRY, photographe.

sous-ministre associé au ministère de la Justice à Québec. Son accession à la Cour supérieure date de 1969. Je peux témoigner de la qualité de ses jugements qui étaient rédigés de manière exceptionnelle.

Une cruciale et longue affaire lui fut confiée, mettant en cause une importante firme en matière pénale : homicide involontaire impliquant une grande entreprise, celle de la mine Belmoral, le 20 mai 1980. Soixante-dix jours d'audience. L'on comprend la déception des victimes, mais le devoir du juge n'est pas de faire la loi, c'est d'appliquer la décision unanime d'un jury.

Source de la photo : *Album souvenir des Fêtes du 50e anniversaire du Club Lions de Sillery 1960-2010*. Ivan Mignault en a été le président entre 1960 et 1962.
www.lionssillerystefoy.com/album_lions.pdf

Un nouveau défi à relever au milieu des années 1980 fut la présidence du procès du tireur fou tuant quatre personnes à l'Assemblée nationale du Québec. Le comportement à la cour des défenseurs de l'accusé laissait vraiment à désirer quoiqu'ils n'aient pas manqué de dynamisme et d'imagination. Un professeur d'un ancien collège classique m'avait dit : *Enfin!* exprimant son soulagement que le juge blâme la désinvolture et le manque de savoir-vivre de membres du Barreau. Cela lui fut fatal. Les deux jeunes procureurs tentèrent une poursuite vu les propos du juge. Action rejetée. Mais le mal était fait. Il s'est trouvé du monde pour ne pas comprendre qu'en prenant des risques, même si l'on montre du courage, un lustre peut ternir.

Les démêlés personnels du juge Mignault avec la justice ont aussi laissé de l'amertume. Accusé puis acquitté, l'homme était brisé.

La mort a emporté le juge Mignault en septembre 2002, quelques années après sa démission de la Cour supérieure. Homme intègre, modèle pour offrir un travail fini, Ivan Mignault est pour moi quelqu'un qui doit être proposé non seulement à l'admiration, mais à l'imitation.

Quel bonheur aurait été le sien s'il avait pu constater qu'après son trépas, la tradition juridique se perpétuerait dans sa famille! En effet, sa descendance compte une juriste : sa petite-fille Me Marie-Anik Shoiry, membre du Barreau de Québec depuis 2005, de l'étude Duval, Shoiry & Blouin, du Service juridique de L'Industrielle-Alliance, compagnie d'assurance. Elle est la fille de sa fille Ann Mignault, décédée en août 2010 et Paul Shoiry, dernier maire de Sillery.

MÉDIAGRAPHIE

- Actes de l'état civil à la SGQ jusqu'en 1941. Semblables actes à Bibliothèque et Archives nationales (BAnQ) jusqu'à 1900.
- *Annuaire des adresses de Québec et Lévis* (Marcotte). En 1919, on mentionne qu'Émilien Mignault demeure à Bienville, secteur de Lévis, au 85, Fraser. On le dit mécanicien, ingénieur.
- Baptêmes, mariages, sépultures (BMS) à la Société de généalogie de Québec (SGQ).
- BERGERON, Adrien. *Le grand arrangement des Acadiens au Québec…*, Montréal, Éditions Élysée, 1981, 318 p.
- DESLAURIERS, Ignace J. *La Cour supérieure et ses juges, 1849-1er janvier 1980*, Québec, [s. n.], 1980, 250 p.
- DROUIN. *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français (1760-1935)*.
- *La Semaine religieuse de Québec*.
- LEGENDRE, C. et autres. *Catastrophe dans une mine d'or*, p. 387 et 388 (1989); texte cité dans http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/2984.html
- MARIN, Armand. *L'Honorable Pierre-Basile Mignault*, Montréal, Fides, 1946, 132 p. L'auteur nous dit que le juge P. B. Mignault descend du premier ancêtre Mignault à s'être marié en Amérique. Il n'en dit pas davantage.
- TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Éditions Élysée, 1977, 7 volumes.
- VALLIÈRES, Marc. « Des mines et des hommes », *La Presse*, 18 mars 1982.
- WHITE, Stephen A. *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, 1636-1714*, Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1999, 790 p.

MARIAGE ET FILIATION PATRILINÉAIRE ASCENDANTE D'IVAN MIGNAULT

MIGNAULT Ivan (Émilien; DELISLE Marie)	1955-10-01 Notre-Dame-du-Chemin, Québec	SAMSON Louise (Mathieu; SAINT-LAURENT Marthe)
MIGNAULT Émilien (Louis; DIONNE Rébecca)	1919-01-07 Saint-Jean-Baptiste, Québec	DELISLE Marie-Ernestine (Joseph; READMAN Ernestine)
MIGNAULT Louis (Gédéon; BOUCHARD Tharsile)	1888-01-09 Saint-Joseph-Pointe-Lévy, Lauzon	DIONNE Rébecca (Charles-François; HOULE Zélia)
MIGNAULT Gédéon (Henri; MIVILLE-DESCHÊNES Félicité)	1842-01-11 Saint-Pascal, Kamouraska	BOUCHARD Tharsile (Louis; FORTIN M.-Rose)
MIGNAULT Henri (André; MICHAUD Rosalie)	1804-01-23 Notre-Dame-de-Liesse, Rivière-Ouelle	MIVILLE-DESCHÊNES Félicité (Jean; PELLETIER M.-Anne)
MIGNAULT André (Pierre; ROY dit DESJARDINS Marie-Anne)	1771-10-14 Saint-Louis, Kamouraska	MICHAUD M.-Rose (Jean-Baptiste; CHASSÉ Marie)
MIGNAULT Pierre (Jean; AUBIN dit DUGAS Anne)	1745-05-10 Saint-Louis, Kamouraska	ROY dit DESJARDINS Marie-Anne (Pierre; MARTIN M.-A.) veuf de Jeanne Autin et de Catherine Ouellet, veuve de François dit Duplessis
MIGNAULT Jean (Jean; CLOUTIER Louise)	1679-04-26 Beaubassin, Acadie	AUBIN dit DUGAS Anne (Abraham; DOUCET Marguerite)
MIGNAULT dit CHÂTILLON Jean (Nicolas; De BRIE Magdeleine)	1648-11-10 Notre-Dame-de-Québec	CLOUTIER Louise (Zacharie; DUPONT Xaintes) veuve de François Marguerie)

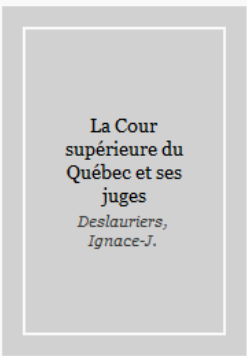

DESLAURIERS, Ignace-J. *La Cour supérieure du Québec et ses juges 1849-1er janvier 1980*, Québec, 1980, 250 p.

À la page 109 de ce document, on trouve une photo du juge Ivan Mignault, reprise en première page du présent article, ainsi que la brève biographie suivante :

Fils d'Émilien Mignault, ingénieur des chemins de fer nationaux, et Marie Delisle, né à Québec, le 5 octobre 1929. Il a étudié au Collège des Jésuites à Québec, et à l'Université Laval où il a reçu un BA, LL.L. Admis au Barreau en 1955, il a exercé brièvement à Rouyn-Noranda de 1955 à 1957, en société avec Mes Fortin, Grimard et Ryan, puis il s'est joint à l'étude du t. hon. Louis-S. St-Laurent. Il a été procureur de la Couronne, à Québec, en 1962, et procureur en chef de la Couronne de 1963 à 1965. Il a été sous-ministre associé du ministère de la Justice à Québec, de 1965 à 1967. Le 21 octobre 1969, il a été nommé juge de la Cour supérieure à Québec. Le juge Mignault a épousé, à Québec, le 1er octobre 1955, Louise Samson, fille du Dr Mathieu Samson, radiologiste, et Marthe Saint-Laurent. Ils ont eu trois enfants : Ann, Louis et Marc. Mme Mignault est la petite-fille du t. hon. Louis-S. Saint-Laurent, premier ministre du Canada de 1949 à 1957.

LES ARCHIVES VOUS PARLENT DE...

Collaboration de Joseph Gagné

Rénald Lessard (1791)
Coordonnateur, Centre d'archives de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

LA NOUVELLE-FRANCE ÉLECTRONIQUE
UN MONDE DE RESSOURCES EN LIGNE POUR L'ÉTUDE COLONIALE FRANÇAISE

L'avènement d'Internet a de loin dépassé l'impact de l'impression de la première bible par Gutenberg en 1455. Si l'invention de l'imprimeur allemand a permis la propagation rapide d'informations en quantité massive, l'invention d'Internet l'a rendue instantanée et illimitée. Les collections des plus grandes bibliothèques du monde, qu'il s'agisse de la Library of Congress de Washington ou de Bibliothèque et Archives Canada, se perdent dans l'océan d'informations disponibles sur le réseau virtuel. Dorénavant, le monde entier est accessible du bout des doigts, qu'il s'agisse de son humble village natal[1] ou bien de la merveille de la chapelle Sixtine au Vatican[2].

Les progrès de l'informatique ne cessent de répondre aux demandes de la curiosité naturelle de l'esprit humain. Qu'il s'agisse de Google Maps ou de YouTube, de nombreux outils s'offrent dorénavant à quiconque veut mieux connaître son univers. Maints outils de la sorte s'offrent également au chercheur, tant étudiant que professionnel, qui s'intéresse à la Nouvelle-France. Impossible dorénavant de passer outre à l'Internet pour sa recherche.

Jadis, la distance était le principal obstacle pour le chercheur voulant avoir accès à certaines collections d'archives. Aujourd'hui, l'entrave principale n'est, de plus en plus, qu'une question d'embarras du choix. Par ailleurs, il s'agit également de savoir ce qu'on cherche. Face à la teneur d'Internet, il est difficile, à moins d'être devin, de connaître tout ce qui s'offre au chercheur, surtout s'il est un étudiant ou un amateur qui ne fait que commencer à découvrir les trésors cachés du virtuel.

Un nouveau site web a récemment été créé dans le but de résoudre ce problème. *Nouvelle-France électronique*, ou NFE à www.novafrancia.org est un recueil informatique de tout ce qu'il y a de pertinent sur Internet au sujet de la colonisation française en Amérique du Nord. Les créateurs du site l'ont justement conçu principalement pour les néophytes afin de leur faciliter la recherche de sources et d'informations.

Page d'accueil du site www.novafrancia.org

Le site s'adresse également aux chercheurs chevronnés qui ne sont peut-être pas nécessairement familiers avec les sources disponibles autres que les archives canadiennes et françaises. Par exemple, plusieurs sources américaines ont rarement fait l'objet de recherches directes de la part d'historiens québécois. Notons l'exemple des actes notariés de Saint-Louis (1763-1841), ou ceux de la Nouvelle-Orléans. Certaines collections étrangères sont également des dépôts incontournables de sources rares, comme la Newberry Library de Chicago ou la Library of Congress of Washington. Ces sources peuvent s'avérer utiles pour quiconque cherche un ancêtre ayant vécu à l'époque de la Nouvelle-France et qui serait passé à l'intérieur du continent américain à un moment donné.

Les liens de la NFE sont d'abord organisés par ordre thématique : archéologie, archives, expositions virtuelles, généalogie, patrimoine, reconstitutions, res-

[1] Comme exemple, l'auteur de ces lignes invite le lecteur à visiter la webcam de son village natal en Ontario : www.trainwatchingcanada.com/a.html

[2] On peut l'observer à 360º sur le site du Vatican : www.vatican.va/various/cappelle/sistina_vr/

sources, et sociétés historiques. Ensuite, chaque thème contient ses propres sous-catégories. Enfin, les liens qui y figurent sont énumérés en ordre alphabétique. Notons que les liens ont été, en général, placés dans la catégorie qui les décrit le mieux, sans pour autant signifier qu'ils ne peuvent pas s'appliquer ailleurs.

Page du menu du site www.novafrancia.org

La particularité qui distingue le projet NFE des autres sites du genre est que les concepteurs ont cherché non seulement à énumérer des liens utiles aux chercheurs, mais aussi à mettre l'accent sur les divers sous-liens d'intérêt particulier. Par exemple, il ne s'agit pas ici de simplement suggérer de visiter le site de Bibliothèque et Archives Canada, mais aussi de relever les outils de recherches utiles dans le cadre d'une recherche sur la Nouvelle-France (comme, par exemple, Archives privées et documents coloniaux, Exploration et colonisation, Images anciennes du Canada).

Le site s'adresse également aux chercheurs anglophones. À l'instigation d'étudiants de la Western Michigan University, le contenu a été traduit dans la langue de Shakespeare. D'ailleurs, rappelons que la notion de patrimoine mentionné dans le site dépasse les frontières de la vallée du Saint-Laurent. Les vestiges de la Nouvelle-France recouvrent, après tout, une énorme partie de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve jusqu'au Texas. Les gens qui aiment visiter des sites historiques trouveront des liens vers des lieux patrimoniaux, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le chercheur qui s'intéresse justement à la Nouvelle-France à l'extérieur des frontières du Québec a également avantage à consulter des collections comme les *Historical Collections* du Wisconsin et du Michigan, entre autres. Bien que rédigées en anglais, ces collections renferment souvent des typographies de manuscrits originaux en français. Ces sources souvent négligées par les chercheurs québécois contiennent de nombreuses surprises au sujet de la Nouvelle-France dans la région des Grands Lacs et du Pays des Illinois.

De nombreuses bases de données sont également répertoriées Nul besoin d'expliquer aux généalogistes l'utilité de celles concernant les compagnies franches de la Marine, les navires arrivés en Nouvelle-France ni même des Filles du roi qu'on retrouve sur NFE.

Bref, *Nouvelle-France électronique* s'adresse à quiconque veut passer moins de temps à se perdre dans les méandres de l'Internet à chercher des sites importants, et passer plus de temps à les consulter. NFE diminue le travail de recherche, en rassemblant le contenu le plus important en un seul lieu commode. Les concepteurs du site encouragent également quiconque connaît un site utile non encore répertorié à le leur soumettre.

Extrait de :
Carte de l'Amérique septentrionale … /Jean-Baptiste-Louis Franquelin, 1688. Original au Service historique de la Défense (France), copie numérique au Centre d'Archives de Québec de BAnQ.

SERVICE D'ENTRAIDE

André Dionne (3208)

Lorsque vous prenez le temps de nous préciser certains indices, cela nous conduit plus facilement au chaînon à découvrir. Par exemple : « Date, lieu du mariage et les parents de **William Bordeleau-Grey** et de Marguerite **Bordeleau**. Leur fils Georges a épousé Marie Denis le 10 novembre 1863 à Lauzon (Raymond Rioux 4003) ».

Légende
Q = Question du présent numéro
R = Réponse complète
P = Réponse partielle

Ce service d'entraide est réservé aux membres en règle de la SGQ. Les membres qui désirent recevoir plus rapidement une réponse à leur demande doivent ajouter leur adresse courriel à leur question.

Par exemple : Q6179R signifie qu'à la question 6179 du présent numéro nous avons trouvé une réponse; Q6184 signifie qu'à la question 6184 du présent numéro nous n'avons aucune réponse pour le moment; 6167R signifie que c'est une réponse trouvée à une question publiée dans un numéro précédent.

ENTRAIDE À L'ANCIENNE : voici le titre que vous trouverez parfois à la fin de cette chronique pour des réponses à des questions qui remontent aux débuts du Service d'entraide. Tous les numéros inférieurs à 5000 se retrouvent dans cette partie de la chronique. Grâce aux instruments de recherche d'aujourd'hui, nos chercheurs ont fait ces trouvailles.

PATRONYME	PRÉNOM	CONJOINT/E	PRÉNOM	N^{O} QUESTION
Baker	William	Fillion	Adélaide	6167R
Benoît ou Bonneau	Égide	Pellerin	Bibiane	Q6179R
Bérubé	Damase			0043R
Bourgeois	Joseph	Leblanc	Marie Séraphique	0058R
Bridant ou Brideau	Jean	Creste	Marie	0065R
Brousseau	Louis-de-Gonzague	Duguay	Eulalie	Q6181R
Descarreaux	Dolor	Leclerc	Laurette	Q6186R
Doray	Amable	Lafleur	Euphrosine	Q6184
Hardy	Gérard	Hardy	Julia	Q6180R
Hardy	Jules	Hardy	Bernadette	Q6182R
Jolin	Janvier	Saint-Louis	Marie-Desanges	0054R
Lafrenière	Isaac	Faucher	Olympe	Q6187R
Lambert	Félix	Lupien	Alexina	0070R
Lambert	Joseph	Demers	Marguerite	0069R
Leclerc	William	Desruisseaux	Emma	Q6185R
Legault	Joseph	Rivard	Agathe	0036R
Martin	Édouard	Ricard	Marie Josephte	0002R
Nadeau	Antoine			Q6178R
Paquet	Joseph Alphonse	Maurice	Adèle	0076R
Perry	Joseph	Morrow	Annie	Q6177R
Poirier	Jean-Baptiste	Senés	Magdaleine	0059R
Proulx	François	Bernard	Louise Félicité	0068R
Renaud	André	Beauchamp	Mathilde	Q6188R
Saint-Louis	Marie-Zoé			0019R
Thibeau	Benjamin	Palin	Sophie	0067R
Trottier	Isidore	Massie	Théotiste	Q6183R
Verboncoeur	Thomas	Côté	Adélaïde	0023R
Verrieur dit Veilleux	Joseph	Proulx	Marie-Louise	0060R

QUESTIONS

6177 Mariage de Joseph **Perry** et Annie **Morrow**. Sept de leurs enfants se sont mariés dans le comté de Portneuf. (Marcel Mayrand, 2968)

6178 Recherche les vrais parents d'Antoine **Nadeau**, cité dans *L'Ancêtre* vol. 34, n° 282, p. 256 comme étant le fils de Jean-Baptiste Nadeau et Anne Cassé. Selon le dictionnaire Tanguay, vol. 1, p. 449, et selon frère Éloi-Gérard (Beauce-Dorchester-Frontenac), tome 8, p. 89, il serait le fils de Denis Nadeau et Charlotte Cassé. (Marcel Filteau, 3969)

6179 Mariage d'Égide **Benoît** et Bibiane **Pellerin**; leur fille Lise Benoit épouse André Hardy le 6 août 1988 à Saint-Basile de Portneuf. (Marcel Mayrand, 2968)

6180 Mariage de Gérard **Hardy** et Julia **Hardy;** leur fils Maurice Hardy épouse Claire Poulin le 8 septembre 1973 à Cap-Santé. (Marcel Mayrand, 2968)

6181 Parents et dates de naissance de Louis-de-Gonzague **Brousseau** qui épouse Eulalie **Duguay** (Hubert et Julie Beaupré) le 13 février 1899 à Montréal, paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur. (François Brousseau, 5008)

6182 Mariage de Jules **Hardy** et Bernadette **Hardy**; leur fils Jean-Baptiste épouse Claudette Leblanc le 4 septembre 1965 à Sainte-Jeanne de Pont-Rouge. (Marcel Mayrand, 2968)

6183 Date de naissance d'Isidore **Trottier** (Joseph et Marguerite Brunet) qui épouse, le 14 janvier 1833 à Saint-Benoît de Deux-Montagnes, Théotiste **Massie** (Jacques et Pélagie Beaudoin). (Guy Bergeron, 5997)

6184 Date et lieu de mariage vers 1870 d'Amable **Doray** et Euphrosine **Lafleur**. Quatre enfants connus : Arthur, Hector, Laura et Odilon, tous mariés à Montréal, paroisse de Saint-Henri. (Bernard H. Doray, 4722)

6185 Mariage de William **Leclerc** et Emma **Desruisseaux**. Leur fils Philippe épouse Rose-Alma Lemay le 28 septembre 1927 à Saint-Louis de Lotbinière. (Marcel Mayrand, 2968)

6186 Mariage de Dolor **Descarreaux** et Laurette **Leclerc**; leur fils Dolor épouse Diane Chevalier le 15 octobre 1906 à Saint-Basile de Portneuf. (Marcel Mayrand, 2968)

6187 Mariage, parents et naissance d'Isaac **Lafrenière** et d'Olympe **Faucher**; leur fille Olympe Lafrenière épouse Joseph Delisle le 21 février 1887 à Saint-Hyacinthe-le-Confesseur. (Hélène Landry, 5914)

6188 Mariage d'André **Renaud** et Mathilde **Beauchamp**; leur fils Louis Renaud épouse Albertine Séguin le 7 février 1905 à Saint-André-Avellin. (Yolande Renaud, 1023)

RÉPONSES

6167 William **Baker,** époux d'Adélaide **Fillion,** décède le 26 août 1894 et est inhumé le 28 à Warwick, paroisse de Saint-Médard, âgé de 75 ans. William et Adélaïde ont eu neuf enfants : William, Marie-Adélaïde, Pierre, Philomène, Marie-Vitaline, Georges-Édouard, Samuel et Jean-Baptiste, tous nés et baptisés à Saint-Nicolas, sauf la dernière Marie-Anne, née et baptisée à Saint-Romuald-d'Etchemin. Sources : Recensements de 1861 et 1871; Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)

6177 Le nom de Poirier s'est métamorphosé quelquefois pour devenir Perry, Parry ou bien Paré. On retrouve la famille Perry (Poirier) au recensement de 1910 du Maine, Penobscot Co., East Millinocket. Joseph Perry 30 ans, Annie 23 son épouse, Alfred (Alphée) 3 ans et Alice 9/12. Alice Perry épouse Ovila Bureau le 14 août 1934 à Portneuf. Alphée épouse Cécile Côté le 27 octobre 1937 à Portneuf. Joseph Poirrier (Poirier) fils de feu Patrick Poirrier et Matalie Nason? a épousé Anne Moreau (Morrow) fille d'Antoine (Magloire) Moreau et Catherine Raymond le 8 janvier à Millinocket, Maine. Joseph Magloire Moreau épouse Catherine Raymond le 17 mars 1871 à Saint-Bruno de Van Buren, Aroostook Co., Maine. Sources : Recensement 1910, Maine, USA; Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)

6178 Pour connaitre la vérité, il faut se référer aux Fonds Drouin. Antoine **Nadot** (Nadeau) est né et a été baptisé le 12 février 1700 à Saint-Laurent, île d'Orléans, fils du légitime mariage de Jean Nadot et Anne Cassé. Antoine Nado (Nadeau), fils de Jean B. Nado et Anne Lacasse, épouse Marguerite Turgeon, fille de Zacharie Turgeon et Élizabeth LeRoy, le 6 mai 1726 à Saint-Étienne de Beaumont. Sources : Fonds Drouin, Saint-Laurent, île d'Orléans, p. 174, et Saint-Étienne de Beaumont, image 6 pour son mariage. (André Dionne, 3208)

6179 Il y a erreur dans le répertoire des mariages de Portneuf et dans le BMS2000 : on devrait lire Lise Bonneau au lieu de Lise Benoît. Égide **Bonneau** épouse Bibiane **Pellerin** le 25 juin 1956 à Saint-Jérôme de Matane. Source : Mariages du Québec 1926-1997-SGQ. (Michel Drolet, 3674)

6180 Gérard **Hardy** (Joseph, Cordélia Lavallée) épouse Julia **Hardy** le 11 novembre 1936 à Lowell, Maine. Source : registre de Lowell, Maine. (Paul Lessard 2661, Michel Drolet, 3674)

6181 Louis Gonzague **Brousseau** est né de parents inconnus le 1er novembre 1844 et a été baptisé le 2 à Sainte-Geneviève de Berthierville; parrain : Joseph Boucher, marraine Émilie Desrosiers. Source : Recensement de 1861, Berthier, p. 71 qui mentionne : Moïse Broupean (Brousseau) 32 ans, Émérence Goulet 23 ans épouse, Henriette Broupean (Brousseau) 35 ans, Louis Broupean (Brousseau) 17 ans. Sources : Recensements de 1852, 1861, 1891 et 1901; Fonds Drouin. (Michel Drolet, 3674)

6182 Jean-Baptiste **Hardy** est né le 24 juin 1937 et a été baptisé le 25 à Saint-Basile de Portneuf, fils de Jules Hardy et Bernadette Richard (et non Hardy). Il épouse Claudette **Leblanc**. Jules Hardy épouse Bernadette Richard le 9 septembre 1936 à Sainte-Jeanne de Pont-Rouge. Sources : Fonds Drouin; Mariages du Québec 1926-1997, SGQ. (André Dionne, 3208; Michel Drolet, 3674)

6183 Au recensement de 1852, on trouve : Isidore **Trottier** 43 ans, Théotiste **Massy** 36 ans, Cyrille 18 ans, Isidore 17 ans, Philomène 10 ans, Adéline 8 ans, Emma 6 ans, Marguerite 4 ans, Onésime 3 ans et Antoine 1 an. Isido-

re **Trottier,** époux de Théotiste **Massie,** décède le 29 décembre 1860 et est inhumé le 31 à Saint-Polycarpe, âgé de 54 ans. Théodore (Isidore) Trottier, fils de Joseph et Marguerite Brunet, est né le 1er septembre 1808 et a été baptisé le 2 à Sainte-Geneviève de Pierrefonds. Au recensement de 1852, Isidore Trottier a 43 ans; il est donc né vers 1808-1809. On n'a trouvé aucun décès pour Théodore Trottier. Sources : Recensement de 1852; Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)

6185 William **Leclerc** (Aubert et Olive Blanchet) épouse Emma **Desruisseaux** (Honoré, Célina Blais) le 10 février 1890 à Manchester, New Hampshire. Source : Registre de Manchester; Family Search. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)

6186 Dolor **Descarreaux** dit **Derome** épouse Lorette **Leclerc** le 7 janvier 1897 à Saint-Basile de Portneuf. Source : Fonds Drouin. (Michel Drolet, 3674)

6187 Isaac **Lafrenière** dit **Desrosiers** (François, Marguerite Miville) est né et a été baptisé le 21 avril 1821 à Sainte-Élisabeth de Joliette. Marie-Olympe **Faucher** (Joseph, Marguerite Cardinal) est née le 30 juin et a été baptisée le 1er juillet 1830 à Saint-Hyacinthe, paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire. Joseph Faucher, veuf de Marie-Louise Vachon, épouse Marguerite Cardinal le 11 octobre 1825 à Saint-Hyacinthe, paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire. Joseph décède le 11 mars 1833 et est inhumé le 13 au même endroit; on le dit âgé de 54 ans. Marguerite Cardinal, veuve de Joseph Faucher, épouse Louis Giard, veuf, le 19 février 1844 à Saint-Hyacinthe, paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire. Marguerite décède le 9 février 1873 et est inhumée le 11 à Sainte-Croix de Dunham, âgée de 70 ans. Le mariage d'Isaac **Lafrenière** dit **Desrosiers** (François, Marguerite Miville) et Olympe **Faucher** (Joseph, Marguerite Cardinal) reste introuvable à ce jour. Sources : Fonds Drouin; recensements 1861, 1871 et 1881. (Michel Drolet, 3674; Paul Lessard, 2661)

6188 André **Renaud** est le fils de Jean-Baptiste Renaud et Joséphine Floran (Saint-Amour); il est né et a été baptisé le 15 novembre 1835 à Saint-Laurent, Montréal. André **Renaud,** l'époux de Mathilde **Beauchamp,** décède le 29 novembre 1920 âgé de 85 ans à Ottawa, paroisse de Saint-Jean-Baptiste. D'après les renseignements de son fils, au registre civil, André Renaud serait le fils de Joseph (Jean-Baptiste) Renaud et Joséphine Floran (Saint-Amour). Mathilde Beauchamp décède le 4 mars 1882 à Ottawa, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, âgée de 39 ans. Le mariage d'André **Renaud** et Mathilde **Beauchamp** reste introuvable à ce jour. Sources : Recensements 1851, 1871; Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)

ENTRAIDE À L'ANCIENNE

0002 Édouard **Martin** (Augustin, Françoise Guillemette) a épousé Marie Josephte **Ricard** (Jean-Baptiste, Josephte Gagnon) le 17 février 1833 à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Source: Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0019 Marie-Zoé **Saint-Louis** est née et a été baptisée le 26 avril 1836 à Saint-Barnabé-Nord, Saint-Maurice. Source : Fonds Drouin (André Dionne, 3208)

0023 Thomas **Verboncoeur** (Joseph Mirabin dit Verboncoeur, Marie-Antoinette Manseaux) épouse Adélaïde **Côté** (Gabriel, Marie-Louise Mirabin dit Verboncoeur) le 12 août 1843 à Little Chute, St. John's Church, Outagamie County, Wisconsin. Adélaïde, née et baptisée sous les prénoms de Marie Adèle le 25 avril 1822 à La Baie-du-Febvre, Québec, est décédée le 30 mars 1895 à Oconto City et a été inhumée à Lena, Oconto City, Wisconsin. Thomas et Adélaide étant cousins au premier degré, une dispense émise par le Territoire du Wisconsin a autorisé le mariage. Sources : Ancestry; Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0036 Joseph **Legault** (Pierre Legault dit Deslauriers, Clémence Brisebois) épouse Marie Agathe **Rivard** (Pierre Rivard dit La Nouette, Marie Agathe Vaillant) le 25 octobre 1779 à Lachine. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0043 Damase **Bérubé** (Jean-Baptiste, Victoire Boucher) est né le 31 octobre et a été baptisé le 1er novembre 1826 à Saint-Louis de Kamouraska; il est décédé le 23 septembre 1904 et a été inhumé le 26 à Saint-Antonin, Rivière-du-Loup. Source : Fonds Drouin. (André Dionne 3208)

0054 Janvier **Jolin** (Joseph, Marguerite Boisvert) épouse Marie-Desanges **Saint-Louis** (Jean, Marie-Luce Dandurand) le 27 novembre 1827 à Bécancour, Nicolet. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0058 Joseph **Bourgeois** (Joseph Grégoire, Catherine Comeau) épouse Marie Séraphique (Séraphine) **Leblanc** (Jean-Baptiste, Josephte Landry) le 3 février 1777 à Saint-Jacques-de-l'Achigan, Montcalm. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0059 Jean-Baptiste **Poirier** (Louis, Véronique Favreau) épouse Magdaleine **Senés** (Senet, Senez) (Jean-Baptiste Senez, Marie-Madeleine Guyon) le 26 septembre 1795 à Belœil. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0060 Joseph **Verrieur** dit **Veilleux** (Joseph Olivier, Marie-Anne Lacombe) épouse Marie-Louise **Proulx** (Nicolas Proux *[sic]*, Marie-Louise Bousquet) le 21 septembre 1812 à Saint-Denis-sur-Richelieu. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0065 Jean **Bridant** époux de Marie **Creste** est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 juin 1699. Occasionnellement, il porte aussi le nom de Bridault et Brideau. Source : Registre de l'Hôtel-Dieu de Québec. (André Dionne, 3208)

0067 Benjamin **Thibeau** (Pierre, Marie Landry) épouse Sophie **Palin,** veuve d'Ignace Paré, le 24 février 1835 à Saint-Cyprien de Napierville. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0068 François **Proulx** (Joseph, Jeanne Martin) épouse Louise Félicité **Bernard** (Pierre Bernard dit Saint-Pierre, Félicité Dion) le 25 novembre 1783 à L'Ancienne-Lorette. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0069 Joseph **Lambert** (Louis-Ignace, Marie-Geneviève Bourassa) épouse Marguerite **Demers** (Louis-Jean-Baptiste, Geneviève Loignon) le 6 novembre 1787 à Saint-Nicolas. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0070 Félix **Lambert** (Louis, Madeleine Drolet) épouse Alexina **Lupien** (Théodore, Agnès Trudel) le 30 juillet 1878 à

Saint-Boniface de Shawinigan. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

0076 Joseph Alphonse **Paquet** (Joseph-Octave, Virginie Maurice) est né le 11 juin 1877 et a été baptisé le 15 à Tingwick, paroisse de Saint-Patrice. Il a épousé Adèle **Maurice** (Joseph, Adèle Boucher) le 25 avril 1898 à Windsor Mills, paroisse de Saint-Philippe. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)

Rédacteur de la chronique : Alain Gariépy

NDLR. Exceptionnellement pour la présente chronique, un membre a placé plusieurs demandes qui ont toutes reçues une réponse. Une règle interne limite à trois le nombre de demandes par chronique pour un même membre, surtout si les réponses ne sont pas immédiatement trouvées.

QUESTIONS :
Maximum de 3 questions courtes et précises.

RÉPONSES :
Lorsque que vous voulez donner une réponse à une question parue dans *L'Ancêtre*, les critères suivants devront être respectés :

- S'en tenir juste à la question (ex. date de naissance, indiquer la date et le lieu ainsi que les noms des parents; pour un mariage, indiquer la date et le lieu du mariage ainsi que les parents; si non inscrit, le noter dans votre réponse).
- Inscrire la source où vous avez trouvé la réponse. Sinon, la revue se garde le droit de non publication.
- Enfin, donner votre n° de membre Les réponses exactes des non-membres sont aussi acceptées.

André DIONNE, directeur de l'Entraide.

NOS MEMBRES PUBLIENT

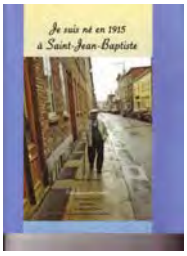

RENÉ BUREAU, *JE SUIS NÉ EN 1915 À SAINT-JEAN-BAPTISTE*, QUÉBEC, COMITÉ DU PATRIMOINE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, 2010, 140 P. (COLLECTION SOUVENIRS DU QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE)

Ce volume a été publié en 2010 par le Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste et René Bureau (0001), président fondateur de la Société de généalogie de Québec.

On trouvera dans cette publication une description de la vie dans le quartier de Saint-Jean-Baptiste au XXe siècle. L'auteur raconte une partie de son parcours de jeunesse en ce milieu particulier. Ce livre de format lettre de 140 pages, imprimé sur papier glacé, est abondamment illustré.

Prix : 25 $ plus les frais d'expédition.

Disponible auprès du Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste
955, avenue De Bienville
Québec (QC) G1S 3C1
Tél. : 418 688-0350, poste 0

FRANÇOIS RICHER ET LOUIS RICHER - *RÉPERTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES RICHER DIT LOUVETEAU D'AMÉRIQUE, 1698-2011*, SHAWINIGAN-SUD, IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET, 2011, 858 P.

Ce répertoire présente, par famille, la descendance de Jacques ÉRICHÉ (RICHER) dit LOUVETEAU, soldat des compagnies franches de la Marine, et Marie JOFFRION (GEOFFRION), mariés le 7 avril 1698 à Notre-Dame de Montréal. On y trouve leur descendance sur 13 générations, tant au Québec, au Canada, qu'aux États-Unis, notamment dans le Midwest.

Prix : 75 $ plus frais de poste.

On peut se procurer ce répertoire auprès de :
Louis Richer louisricher@vl.videotron.ca
418 626-2581

À LIVRES OUVERTS

Collaboration

DENIS VAUGEOIS, *LES PREMIERS JUIFS D'AMÉRIQUE 1760-1860 – L'EXTRAORDINAIRE HISTOIRE DE LA FAMILLE HART*, QUÉBEC, SEPTENTRION, 2011, 386 P.

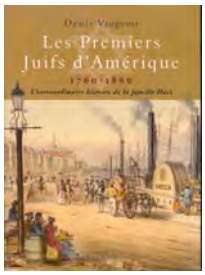

L'historien Denis Vaugeois n'en est pas à son premier fait d'armes mais il renoue avec des travaux du temps de ses études supérieures. Il signe ici un ouvrage que les critiques appellent somptueux, imprimé selon une nouvelle méthode, très riche en contenu.

C'est l'histoire d'une dynastie, les Hart, qui a marqué le paysage québécois d'après Conquête. Aaron Hart, originaire présumé d'Allemagne, accompagne les troupes d'Amherst comme commissaire aux vivres. Lié d'amitié avec le gouverneur Frederic Haldimand, Suisse de nation mais au service de l'Angleterre, il s'installe à Trois-Rivières et est rejoint par des membres de sa famille.

Avec un esprit d'entreprise exceptionnel, Aaron Hart achète des terres et s'installe dans le commerce local. Son emprise marquera la région de Trois-Rivières pendant plus de un siècle.

À la fin des années 1920, l'abbé Albert Tessier (devenu Mgr Tessier), professeur au Séminaire, a d'abord publié une série d'articles (***Le bien public***) pour préparer les esprits au tricentenaire de Trois-Rivières de 1934. À son appel de documents anciens, Me Édouard Bureau, dont le grand-père avait été avocat des Hart, a offert aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières deux grosses caisses de bois remplies de papiers appartenant autrefois à cette famille.

Les fils d'Aaron Hart ont marqué aussi leur époque. Ezekiel Hart est ce député du temps de Louis-Joseph Papineau auquel on a refusé de siéger à la Chambre d'Assemblée à Québec, à cause de son origine. Benjamin Hart a relancé la communauté juive sépharade de Montréal au moment de l'arrivée des Juifs ashkénazes. Moses Hart, l'aîné, était un monstre d'avidité, dont les frasques mettront à rude épreuve ses concitoyens (il aurait à lui seul engendré 213 procès). Leurs descendants s'intégreront à la société québécoise.

Il n'y a pas de lien direct entre cette famille Hart et les magasins Hart fondés dans les années 1960 à Montréal.

À consulter pour la richesse du propos et la beauté des illustrations, doublées de renseignements généalogiques.

Jacques Olivier (4046)

ALEXANDER HENRY, *L'ATTAQUE DE 1763 – DE MONTRÉAL À MICHILLIMAKINAC*, QUÉBEC, SEPTENTRION, 2011, 202 P.

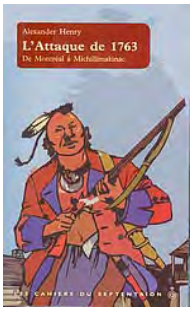

Né en 1739 au New Jersey, l'auteur veut faire fortune au poste de traite de Grande Tortue (30 maisons), bâti en 1715 à 200 lieues de Montréal. Il se fait marchand, puis est autorisé à y suivre les soldats d'Amherst en canot d'écorce mené par huit hommes, et chargé d'un poids de 8 000 livres. Il raconte ici ses aventures, vécues de 1760 à 1765.

En plus d'exposer incidents et accidents de parcours, ce témoin oculaire :

- décrit des territoires mal connus : Matawa Sipi, Missisaki; Grande Chaudière, Deux Joachim, Roche Capitaine, Grande Faucille, île de la Cloche, Pointe au Renard; des portages aventureux (Grand Calumet, à la Vase) et de nouveaux villages (O'Tolasson, L'Arbre Croche);
- dépeint fidèlement les mœurs des Indiens : Grand Esprit, dieu-serpent, croyance aux guérisseurs et aux rêves des femmes, festin pour les morts, médecines purgatives; les campements et les moyens de survie;
- fait connaître son guide (Étienne Campion), son fidèle protecteur (Wawatam), des interprètes (Jean-Baptiste Cadot, Jacques Philippe Farley), d'autres commerçants (Laurent Ducharme, Charles Langlade, Ezekiel Solomon, Henry Bostwick), d'autres tribus (Chipewyans, Maskigons, Manominas, Nadowessies/Sioux), des chefs (Mineweweh, Okinochumski, Kichi Manito), des officiers anglais (Leslye, George Etherington);
- rapporte des prix alors en vigueur : pagayeurs (50 $), canotiers (25 $); peaux de loutre (1,80 $) de castor (0,60 $), de martre (0,30 $);
- livre des observations fascinantes sur les animaux (fidélité et jalousie du castor monogame) et la nature (cime des pins penchée vers l'est, mousse des arbres face au nord et branches plus grosses au sud).

Déguisé à l'indienne (noirci de graisse d'ours et de charbon, tête rasée et parée de plumes, collier au cou et sur la poitrine), fait prisonnier, perdu, angoissé, ou sauvé de la mort *in extremis*, l'auteur a quand même conservé, durant 200 pages, toute sa lucidité et une juste réserve en rapportant les faits (complétés par l'éditeur) sans donner dans le pathos douteux, particulièrement ceux entourant la furieuse attaque de 1763 – boucherie vampirique serait un terme approprié! Ces qualités le placent au premier rang des sources importantes et fiables sur ce sujet.

Claude Le May (1491)

RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart
1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge,
Québec

Heure : 19 h 30

Sauf pour le colloque,
frais d'entrée de 5 $
pour les non-membres

1. **Le samedi 10 septembre 2011**
   Colloque du 50e de la fondation de la SGQ au pavillon Pollack-Desjardins, Université Laval.

2. **Le mercredi 19 octobre 2011**
   Conférencier : Serge Goudreau, généalogiste
   Sujet : *Généalogie des familles montagnaises (innues) de Sept-Îles au XIXe siècle.*

3. **Le mercredi 16 novembre 2011**
   Conférencier : Brigitte Violette, historienne, Parcs Canada
   Sujet : *Les travailleuses de l'Arsenal fédéral de Québec.*

Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Lundi, mardi et vendredi		**fermé**
Mercredi	14 h 30 à 20 h 30	
Jeudi	9 h 30 à 20 h 30	
Samedi	9 h 30 à 16 h 30	**fermé le 1er samedi du mois**
Dimanche	9 h 30 à 16 h 30	

COLLECTION DU FONDS DROUIN NUMÉRISÉ DISPONIBLE POUR CONSULTATION.

Publications de la Société : Répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le lundi.

Manuscrits et microfilms

Mardi et vendredi	9 h à 17 h
Mercredi et jeudi	9 h à 21 h
Samedi et dimanche	9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque : archivistique, généalogie, histoire du Québec et de l'Amérique française et administration gouvernementale.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h

Archives iconographiques, cartographiques, architecturales et audiovisuelles.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h